

AGRANDISSEMENT DU PARC ALATA : CREIL ET VERNEUIL-EN-HALATTE (60)

SITE : CREIL ET VERNEUIL-EN-HALATTE



Photo aérienne du site d'étude (source: Geoportail)

**Réalisation d'une étude préalable de
l'impact agricole**

Assisté de :

SARL ROUTIER ENVIRONNEMENT

19 rue Sadi Carnot

BP 20007 - 80140 OISEMONT

☎ : 03.22.25.05.30 - 📠 : 03.22.25.79.63

Courriel : contact@routier-environnement.com

www.routier-environnement.com



SOMMAIRE

I.	PREAMBULE.....	8
II.	CADRE REGLEMENTAIRE GENERAL.....	9
II.1.	LOI D’AVENIR POUR L’AGRICULTURE.....	9
II.2.	CONTEXTE ADMINISTRATIF DU PROJET.....	10
II.2.1.	La SAO.....	10
II.2.2.	Le projet.....	10
II.2.3.	Informations juridiques et administratives.....	11
III.	LE PROJET.....	12
III.1.	DESCRIPTION DU PROJET.....	12
III.1.1.	Présentation du projet.....	12
III.1.2.	Localisation du site.....	12
III.2.	DESCRIPTION DU SITE.....	13
III.2.1.	Identification des parcelles.....	13
III.2.1.1	Le projet d’extension du Parc Alata :.....	14
III.2.1.2	Autres projets :.....	16
III.2.2.	Identification des exploitants.....	16
III.2.2.1	Exploitant 1.....	16
III.2.2.2	Exploitant 2.....	18
III.2.3.	Relation des exploitants avec les flux économiques agricoles locaux.....	19
	ÉTUDE DU MILIEU.....	20
III.3.	HAUTS-DE-FRANCE.....	20
III.3.1.	Géologie.....	20
III.3.2.	Démographie.....	25
III.3.3.	Occupation des sols.....	27
III.3.4.	L’orientation agricole.....	29
III.3.5.	La production végétale.....	31
III.3.6.	Production animale.....	34

III.3.7.	Emploi.....	36
III.3.8.	Emploi agricole.....	38
III.3.8.1	Agroalimentaire.....	41
III.3.9.	Agroéquipements et agrochimie.....	45
III.3.10.	Économie agricole.....	47
III.3.11.	Production labellisée.....	51
III.3.12.	Foncier.....	52
III.3.13.	Synthèse régionale.....	53
III.4.	La Picardie.....	54
III.4.1.	Présentation du territoire.....	54
III.4.2.	Paysages.....	57
III.4.3.	Occupation des sols.....	58
III.4.4.	Production agricole.....	61
III.4.4.1	Production végétale.....	61
III.4.4.2	Production animale.....	64
III.4.5.	Signes de qualité.....	66
III.4.5.1	Agriculture biologique.....	66
III.4.5.2	Labels.....	67
III.4.6.	L'emploi.....	68
III.4.7.	L'industrie agroalimentaire.....	73
III.4.8.	Économie agricole.....	76
III.4.8.1	Les exploitations agricoles.....	76
III.4.8.2	Diversification et circuit court.....	78
III.4.8.3	Exportations et Importations.....	81
III.4.9.	Foncier.....	82
III.5.	Oise.....	83
III.5.1.	Identification du territoire.....	83

III.5.2.	Occupation des sols.....	85
III.5.3.	Activité agricole.....	86
III.5.3.1	Exploitations.....	86
III.5.4.	Les labels.....	87
III.5.5.	Production végétale.....	88
III.5.6.	Production animale.....	90
III.5.7.	Emploi agricole.....	91
III.5.8.	Foncier.....	93
III.6.	Petite région agricole du Valois-Multien.....	95
III.6.1.	Présentation.....	95
III.6.2.	Paysage et milieu.....	97
III.6.3.	Géologie et géomorphologie.....	99
III.6.4.	La population.....	100
III.6.5.	Contexte agricole localisée à CREIL et VERNEUIL-EN-HALATTE.....	101
III.6.5.1	Occupation des sols.....	101
III.6.6.	La SAU.....	103
III.6.6.1	Rendements.....	104
III.6.6.2	Production.....	105
III.6.7.	L'élevage.....	106
III.6.8.	Emplois.....	107
III.6.9.	Exploitations agricoles.....	107
III.6.10.	Le foncier.....	109
IV.	DETERMINATION DU PERIMETRE DE L'ETUDE.....	111
IV.1.	Contexte agricole.....	111
IV.2.	Analyse de l'agriculture.....	111
IV.3.	Analyse de l'emploi.....	111
IV.4.	Synthèse régionale.....	112

IV.5.	Choix du périmètre du territoire pertinent retenu.....	112
V.	CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA REGION DE CREIL.....	113
V.1.	Hydrologie.....	113
V.1.1.	Les masses d'eaux de surface continentales.....	113
V.1.2.	Etat des masses d'eau superficielle.....	114
V.1.2.1	L'Oise du confluent de l'Aisne au confluent du Thérain (FRHR216C).....	114
V.1.2.2	la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise (FRHR220).....	114
V.1.2.3	le Thérain du confluent de l'Avelon au confluent de l'Oise (FRHR225).....	114
V.1.2.4	le ru Macquart (FRHR216C- H2049000).....	115
V.1.2.5	le ruisseau le Rhony (FRHR216C-H2048000).....	115
V.2.	Conditions climatiques.....	116
V.3.	La faune et la flore.....	117
V.3.1.	Parc Naturel Régional.....	117
V.3.2.	Les NATURA 2000.....	117
V.3.3.	Les autres zones du patrimoine naturel et paysager.....	117
V.3.4.	INCIDENCE NATURA 2000.....	119
V.3.4.1	Présentation des NATURA 2000 :.....	119
V.3.4.2	Incidence du projet sur les NATURA 2000 :.....	120
VI.	INCIDENCES DU PROJET.....	120
VI.1.	EFFETS ET INCIDENCES.....	120
VI.2.	EFFETS DIRECTS.....	121
VI.2.1.	La SAU.....	121
VI.2.2.	Le chiffre d'affaires.....	121
VI.2.2.1	Exploitant 1 :.....	122
VI.2.2.2	Exploitant 2 :.....	122
VI.2.2.3	Exploitant 3 :.....	123
VI.2.2.4	Perte de CA agricole globale :.....	123

VI.2.3.	L'emploi agricole.....	123
VI.2.4.	Le prix du foncier.....	123
VI.2.5.	L'écologie.....	123
VI.3.	EFFETS INDIRECTS.....	124
VI.3.1.	La SAU.....	124
VI.3.2.	La production agricole.....	124
VI.3.3.	Incidence sur le chiffre d'affaires.....	124
VI.3.4.	Emploi indirect.....	124
VI.3.5.	Prix du foncier.....	127
VI.3.6.	L'écologie.....	127
VI.4.	EFFETS TEMPORAIRES ET PERMANENTS.....	128
VI.4.1.	La SAU.....	128
VI.4.2.	La production agricole.....	128
VI.4.3.	Le chiffre d'affaires.....	128
VI.4.4.	L'emploi agricole.....	129
VI.4.5.	Le prix du foncier.....	129
VI.4.6.	Les travaux.....	129
VI.4.1.	Les filières agricoles amont et avalés :.....	129
VI.5.	EFFETS CUMULATIFS.....	130
VI.5.1.	Les Jardins de Creil.....	130
VI.5.2.	MAGEO.....	130
VI.5.3.	Ligne Roissy-Picardie.....	130
VI.5.4.	Gare Coeur d'agglomération : Sud Oise - Picardie.....	130
VI.5.5.	EC'Eau Port fluvial.....	130
VI.5.6.	Rénovation du quartier du Moulin.....	131
VI.5.7.	Effets cumulés.....	131
VII.	MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION.....	132

VII.1.	EFFETS DU PROJET.....	132
VII.2.	ÉVITEMENT.....	132
VII.3.	REDUCTION.....	132
VII.4.	SYNTHESE.....	132
VIII.	MESURES COMPENSATOIRES AGRICOLES COLLECTIVES.....	133
VIII.1.	Mesure compensatoire 1 : Requalification d'un chemin :.....	134
VIII.1.1.	Identification du besoin.....	134
VIII.1.2.	Efficacité de la démarche.....	134
VIII.1.3.	Avantages de la participation.....	134
VIII.1.4.	Réponse aux régimes notifiés.....	134
VIII.2.	Mesure compensatoire 2 : Aide aux expropriés :.....	135
VIII.2.1.	Identification du besoin.....	135
VIII.2.2.	Efficacité de la démarche.....	135
VIII.2.3.	Avantages de la participation.....	135
VIII.2.4.	Réponse aux régimes notifiés.....	136
VIII.3.	ESTIMATION DU MONTANT DE LA COMPENSATION :.....	137
	BIBLIOGRAPHIE.....	138
	LEXIQUE.....	139
	ANNEXE.....	142

I. PREAMBULE

Les projets d'extension des zones urbaines de Creil et Verneuil-en-Halatte tendent à s'étendre sur les plateaux occupés par une forte activité agricole. Ainsi, le projet d'extension du parc Alata, la réalisation des Jardins de Creil et les opérations de rescindement du projet MAGEO, figurent parmi les projets impactant les exploitations agricoles situées à proximité immédiates de la conurbation de Creil. Le maître d'ouvrage de ce projet, le Syndicat du Parc ALATA (la SAO étant mandatée), demande la réalisation d'une étude d'impact agricole répondant aux dispositions de l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime et satisfaisant aux objectifs de la loi du décret 2016-1190 du 31 août 2016. Le contenu de l'étude d'impact est défini réglementairement par l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime. L'étude doit ainsi être constituée selon les phases définies de la façon suivante.

La première partie constitue la description du projet et la délimitation du territoire concerné. Ainsi, une présentation exhaustive du projet d'extension des zones urbaines sera détaillée, comprenant les caractéristiques techniques et réglementaires du projet ainsi que de son emprise au sol. Le projet impliquant la disparition de terres agricoles, il est obligatoire d'établir un état des lieux des activités agricoles locales. La seconde partie de l'étude comprendra ainsi l'analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné. Cette partie constitue le vif du sujet, portant sur l'étude de la production agricole primaire, la première transformation et la commercialisation des produits par les exploitants agricoles. Cette étude est réalisée à l'échelle régionale, départementale et de la petite région agricole. La délimitation du périmètre le mieux adapté pour l'étude sera déterminée à partir de cet état des lieux et en cohérence avec le contexte agricole local.

L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire retenu constitue le troisième axe de l'étude d'impact. L'évaluation de l'impact sur l'emploi et sur l'économie agricole est effectuée en incluant la dimension financière globale des impacts, et notamment les effets cumulés avec d'autres projets connus. A ce stade, les effets du projet et leur incidence sur le contexte agricole local sont identifiés. L'étude d'impact préconise alors d'établir des mesures pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet. La faisabilité des mesures d'évitement et de réduction du projet est évaluée en priorité. Cette partie tient compte de la cohérence et des bénéfices des mesures envisagées pour l'économie agricole concernée. Dans la mesure où l'évitement et la réduction ne sont pas retenus et après justification de l'insuffisance de ces mesures, une compensation collective du secteur agricole sera envisagée, mais seulement en dernier recours.

La proposition de mesures compensatoires constitue la phase finale de l'étude d'impact. La compensation doit être envisagée en intégrant une dimension collective pour consolider l'économie agricole du territoire retenu pour l'étude, tout en répondant aux besoins des agriculteurs les plus impactés par le projet. La proposition des mesures compensatoires préconisées intègre la faisabilité de leur mise en œuvre, en intégrant leur coût ainsi que leurs modalités techniques et réglementaires. L'objectif principal étant avant tout de pérenniser l'activité agricole du territoire.

II. CADRE REGLEMENTAIRE GENERAL

II.1. LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE

La Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, décrétée le 31 août 2016 et entrée en vigueur le 1er décembre 2016, applique le principe « éviter-réduire-compenser » aux impacts collectifs agricoles. Cette loi détermine l'obligation de la réalisation d'une étude préalable d'impact sur l'économie agricole dans le cas de la mise en œuvre de projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés ayant des incidences négatives sur l'économie agricole d'un territoire (C. rur., art. L. 112-1-3).

L'étude préalable de l'impact agricole est soumise à des conditions de soumission cumulatives (C. rur., art. L. 112-1-18). Selon les modalités de cette réglementation, les projets devant faire l'objet d'une étude préalable sont ceux soumis à étude d'impact environnemental systématique (Art. R122-2 du Code de l'environnement) et/ou devant empiéter sur :

- une zone agricole délimitée par un document d'urbanisme et ayant été affectée à une activité agricole dans les cinq ans précédant le projet ;
- une surface à urbaniser délimitée par un document d'urbanisme, affecté à une activité agricole dans les trois ans précédant le projet ;
- une surface non couverte par un document d'urbanisme, affectée à une activité agricole dans les cinq ans précédant le projet.

Certains projets impactant en termes de surfaces ne sont pas soumis à une étude d'impact systématique, selon les modalités d'étude d'impact environnementale modifiées par l'arrêté du 14 août 2016.

L'emprise définitive du projet doit répondre à un seuil de surface, fixé à 5 hectares par le Conseil d'Etat. Le Préfet de département adapte ce seuil dans la fourchette de 1 à 10 hectares, après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Ce seuil tient compte des types de production et de leur valeur ajoutée.

L'étude préalable émet un avis sur la nécessité de mettre en oeuvre des mesures compensatoires économiques et collectives. Ces mesures compensatoires sont indépendantes des mesures concernant la destruction des espaces naturels prévues dans le code de l'environnement et le code forestier. Une double compensation écologique et économique est cependant à prévoir dans les mesures affectant certains écosystèmes affectés par l'activité agricole (prairies et zones humides).

Les principaux textes relatifs à cette réglementation sont les suivants :

- Décret n° 2016-1190 du 31 août 2016 relatif à l'étude préalable et aux mesures de compensation prévues à l'article L. 112-1-3 du code rural et de la pêche maritime
- Article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime
- Article L. 112-1-18 du Code rural et de la pêche maritime
- Article R122-2 du Code de l'environnement
- Arrêté du 14 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

II.2. CONTEXTE ADMINISTRATIF DU PROJET

1.1.1. La SAO

La Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) est chargée de mener des opérations d'aménagement et d'équipement publics pour le compte des collectivités qui sont actionnaires par convention.

Ainsi, la SAO a pour missions de mener :

- des aménagements de zones d'activités artisanales, commerciales ou industrielles
- des logements au moyen de ZAC ou de lotissements,
- la construction et l'aménagement de bâtiments publics,
- des actions liées au développement touristique et à la protection de l'environnement,
- des opérations de rénovation urbaine,
- la résorption de friches industrielles,
- la réalisation d'équipements publics,
- des études de faisabilité préalables concernant ces domaines d'activités.

C'est dans ce contexte que la SAO est en charge des études préalables à la création de la ZAC ALATA 2, au nom et pour le compte du syndicat du parc ALATA son actionnaire.

1.1.2. Le projet

Le site retenu pour la réalisation des projets de développement des communes de Creil et Verneuil-en-Halatte est actuellement occupé par des parcelles exploitées à des fins agricoles. L'emprise totale de l'extension du parc Alata sera de 21ha18 répartis sur la commune de Verneuil-en-Halatte. Les surfaces agricoles impactées par le projet, d'une superficie totale estimée à 20 ha 45a, sont supérieures au seuil de surface fixé à 5 ha par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Le projet entre donc dans le cadre réglementaire impliquant la réalisation d'une étude préalable de l'impact agricole. Le projet d'extension ALATA 2 vient toutefois en substitution de la zone AUe initialement envisagée sur la commune de Verneuil en Halatte. Il n'y a donc pas de création d'espaces urbanisés supplémentaires au sens des règlements d'urbanisme bien que 20ha45 de terres soient nécessaires là aussi.

Les projets de développement du territoire s'inscrivent dans le développement économique du territoire. La zone tertiaire du Parc Alata est notamment identifiée dans le SCoT de la communauté de communes du Pays d'Oise et Halatte (CCPOH) comme un des quatre pôles économiques majeurs et structurants à affirmer pour l'attractivité du territoire. Ces sites ne bénéficiant plus de disponibilités foncières, l'extension de leur zone d'implantation est ainsi en projet sur des terres agricoles.

I.1.3. Informations juridiques et administratives

Le marché du projet est ouvert et réalisé dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). L'étude préalable d'impact du projet sera effectuée en application de l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, créé par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 – article 28 (V) et du décret du 31 août 2016.

Article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime :

« Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage. Un décret détermine les modalités d'application du présent article, en précisant, notamment, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable. »

III. LE PROJET

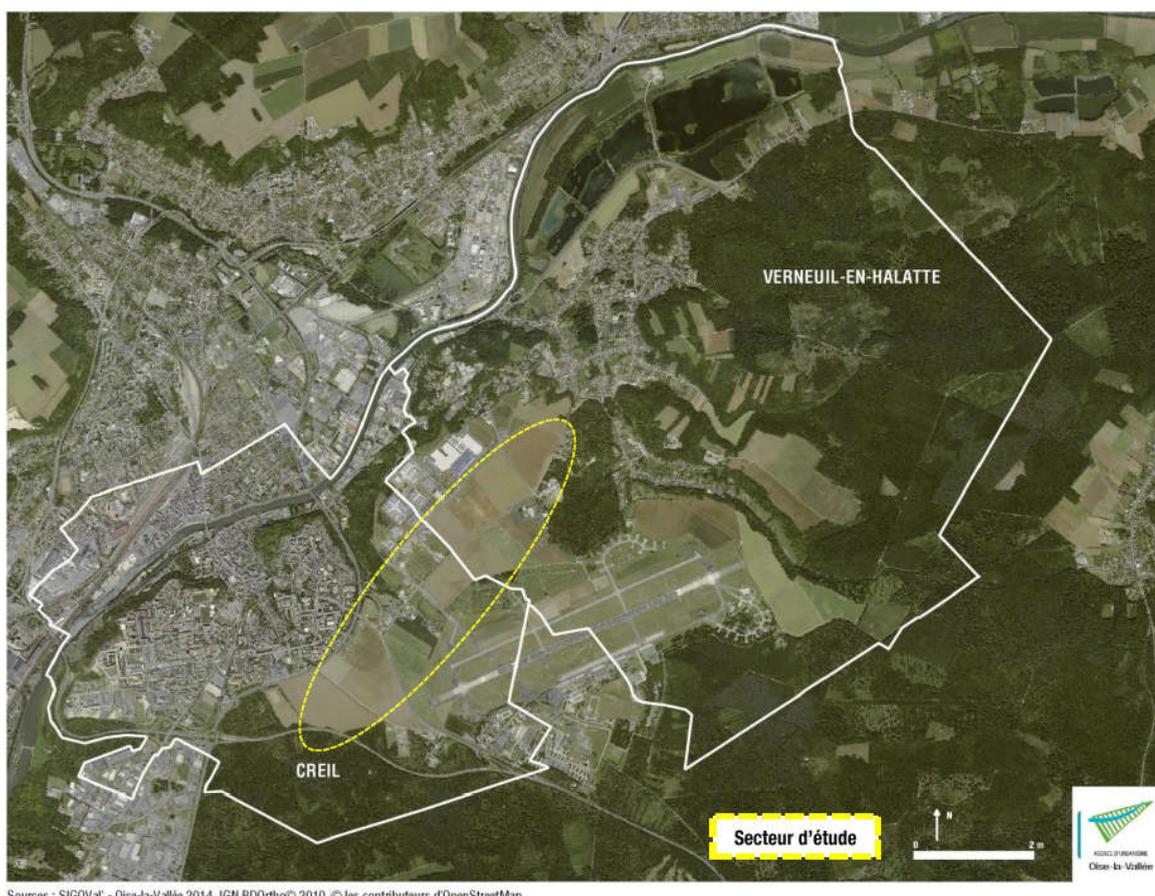
III.1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1.4. Présentation du projet

Le projet consiste à développer les activités économiques et l'attractivité des communes de Creil et Verneuil-en-Halatte. Ce développement est axé sur plusieurs projets d'urbanisme et d'aménagement sur le secteur. Ces projets sont l'extension du Parc Alata, la réalisation du jardin de Creil et le rescindement du projet MAGEO. Ce présent document se centre sur l'extension du parc Alata.

1.1.5. Localisation du site

Le projet d'extension du parc Alata se situe à la limite entre les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte, dans le département de l'Oise. Les terrains de l'actuel parc Alata sont notamment délimités par des terres agricoles, dont des terrains classés en zone UG dans le cas de la base aérienne de Creil. Le projet d'extension du parc Alata est localisé sur des terres agricoles actuellement exploitées.



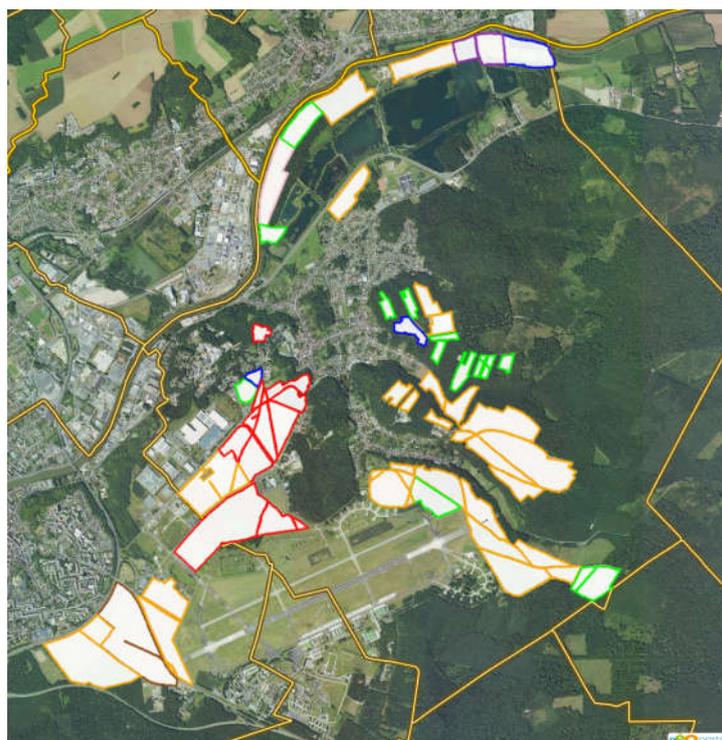
Localisation du secteur de l'étude d'extension du parc Alata et des jardins de Creil (source : Agence d'urbanisme Oise-la-Vallée)

III.2. DESCRIPTION DU SITE

I.1.6. Identification des parcelles

Sept exploitations sont identifiées dans les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte. La surface totale des exploitations sur ces deux communes est de 460 ha. La répartition des terres agricoles par les exploitations est référencée dans le tableau suivant.

Exploitant	Superficie totale à Creil et Verneuil-en-Halatte (ha)
Exploitant 1	260
Exploitant 2	81
Exploitant 3	33
Exploitant 4	45
Exploitant 5	12
Exploitant 6	16
Exploitant 7	13
Total	460



Exploitant	Code couleur
Exploitant 1	Jaune
Exploitant 2	Rouge
Exploitant 3	Marron
Exploitant 4	Vert
Exploitant 5	Rose
Exploitant 6	Bleu
Exploitant 7	Violet

Exploitations de Creil et de Verneuil-en-Halatte

III.2.1 Le projet d'extension du Parc Alata :

Le projet du parc ALATA 2 est prévu sur une superficie de 21ha18a sachant que 7820m² sont déjà utilisés par une association. Le projet impactera alors 20ha45a de terre agricole.

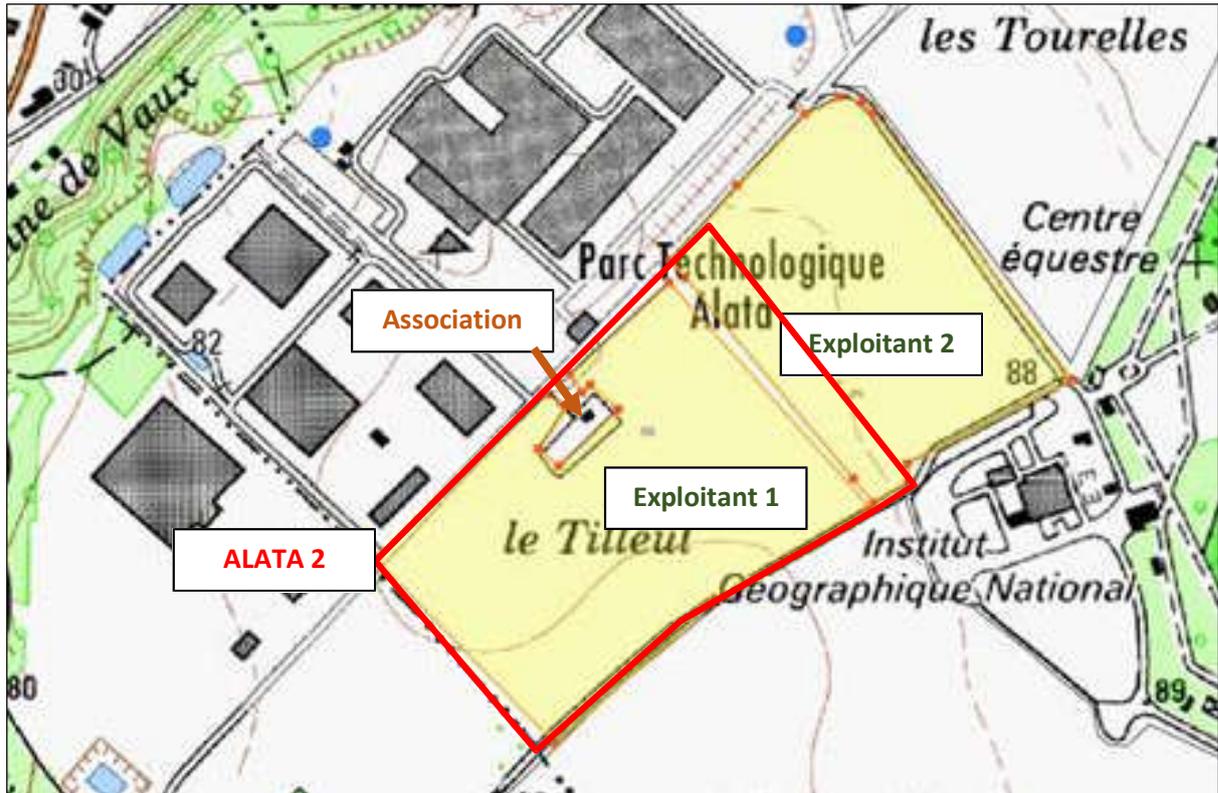


Le site choisi pour son implantation est une nouvelle zone venant d'une mutation d'une zone aussi située sur la commune de Verneuil. La surface totale des l'îlots agricoles de cette zone est de 33ha 88a20ca dont 33ha10a sont en nature de culture et 7820m² en usage par une association.

Trois exploitations agricoles sont concernées sur les 33ha10a de ce transfert pour l'extension de cette zone d'activités sur la commune de Verneuil. Un des exploitants que l'on nommera ici l'exploitant 3 met à disposition ses terres aux deux autres exploitants, c'est ce que l'on appelle classiquement des échanges de parcelles pour optimiser la production.

L'exploitation 1 est concernée par la mutation de la zone et par le projet ALATA 2 pour une superficie exploitée de 18,5 ha, ce qui représente 7.4% des 250 ha de sa SAU.

L'exploitation 2 est impactée par le transfert de la zone pour une superficie de 14,6 ha, soit 13% du total des terres cultivées et par le projet ALATA 2 de 21ha45a – 18ha 50a = 1ha 95a sur soit 1.7% de ses 112 ha exploités.



III.2.2 Autres projets :

Deux autres projets sont présents sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte. Ces projets sont présentés à titre indicatif afin de prendre en compte les effets cumulatifs, faisant l'objet d'un chapitre distinct (cf : chapitre VI.5 p.130), engendré par leur interaction avec le projet d'extension de la zone Alata. L'étude préalable de l'impact agricole de ce présent document concerne seulement le projet d'extension du parc Alata, et non pas ces deux autres projets.

Les Jardins de Creil :

La superficie inscrite des Jardins de Creil est de 43,6 ha. Trois exploitants sont concernés par ce projet : l'exploitant 1 et l'exploitant 3. L'exploitation 1 est impactée à hauteur de 17,36 ha soit 6,7% des terres de l'exploitation 1 se trouvant sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte.

L'exploitation 3 est impactée à hauteur de 21,36 ha, soit 64,8% des terres agricoles de cette exploitation sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte.

Exploitant	Commune	Sup impac
Exploitant 1	Verneuil-en-Halatte	1
Exploitant 3	Verneuil-en-Halatte	2
Total		3

Les opérations de rescindement du projet MAGEO:

Le projet d'opération de rescindement du projet MAGEO concerne des terrains situés en bord de l'Oise au nord de la commune de Verneuil-en-Halatte. La superficie impactée par ce projet est de 6 ha, mais aucune information n'est encore communiquée au sujet des exploitations impactées.

I.1.7. Identification des exploitants

III.2.3 Exploitant 1

L'exploitant 1 dispose d'une SAU totale de 260 ha. La SAU de l'exploitation 1 est impactée par le projet à hauteur de 18,5 ha, soit 7% de sa SAU totale.

Les cultures de l'exploitation 1 sont présentées dans le tableau suivant.

Culture	Surface	Rendement	Production
Blé	110 ha	10 t/ha	1 045 t
Escourgeon	20 ha	9 t/ha	170 t
Orge printanier	15 ha	8 t/ha	123 t
Colza	45 ha	5 t/ha	203 t
Betteraves	35 ha	94 t/ha	3 290 t
Mais	10 ha	10 t/ha	100 t
Autres	15 ha	-	-

L'exploitant 1 dispose d'un projet d'irrigation de ses parcelles cultivées ainsi que de vente directe à la ferme par cueillette. Concernant le matériel, le foin est en commun avec d'autres exploitants.

L'exploitant entreprend les activités de betterave, d'épandage organique et d'élagage.

Paramètre	OUI	NON
Animaux		X
Salariés		X
Contrat de récolte		X
Contrat avec la CUMA		X
Prestataire extérieur		X
Matériel commun	X	
Irrigation		X

L'exploitant 1 n'est pas sous contrat, mais vend ses productions végétales à des coopératives référencées dans le tableau suivant.

Coopérative	Culture concernée
Terroveo	
Agora	
Terres chevrières	betteraves (90%)
Saint-Louis (Epperville)	betteraves (10%)

L'exploitant 1 travaille avec des fournisseurs dont notamment Motobrie et Vroman.

III.2.4 Exploitant 2

L'exploitant 2 dispose d'une SAU totale de 112 ha, dont 81 sont situés sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte. La SAU de l'exploitation 2 est impactée par le projet à hauteur de 14,6 ha, soit 13% de sa SAU totale.

Culture	Surface	Rendement	Production
Blé	30 ha	8 t/ha	240 t
Seigle	16 ha	9 t/ha	136 t
Escourgeon	16 ha	8 t/ha	128 t
Maïs	13 ha	10 t/ha	130 t
Colza	30 ha	4 t/ha	120 t
Betterave	7 ha	90 t/ha	630 t

Un projet de développement de la culture par irrigation de ses parcelles est d'actualité pour une mise en culture de légumes. Ce projet est compromis en raison de son expropriation et de la présence de parcelles sableuses sur sa propriété.

L'exploitant partage du matériel et effectue 100% des travaux en commun avec d'autres exploitants. L'exploitant 2 réalise de l'entraide pour le déchaumage, la préparation des terres et le labour. Le matériel partagé est constitué de : 3 moissonneuses batteuses, 2 semoirs à betteraves et 2 tracteurs. Chaque exploitant ayant un matériel, un équilibre de partage entre exploitants est organisé au sein de ce regroupement.

Paramètre	OUI	NON
Animaux		X
Salariés		X
Contrat de récolte	X	
Contrat avec la CUMA		X
Prestataire extérieur		X
Matériel commun	X	
Irrigation		X

L'exploitant 2 vend ses productions agricoles auprès des coopératives. Il travaille ainsi avec les coopératives référencées dans le tableau suivant.

Coopérative	Culture concernée
SOUFFLET	-
TERNOVEO	Céréales
AGORA	Céréales
VAL France	Seigle
Saint-Louis	Betterave

Les fournisseurs avec lesquels l'exploitant 2 travaille sont les suivants.

Fournisseurs	Localisation
Motobrie	Orgny à Valois
Bouchard	Orgny à Valois
Vromman	Bury
Taveau	Pontpoint
Pamen	Nateuil les Haudouin
Case	Prouailleux

L'exploitant 2 fait face à une baisse de la production des betteraves et du blé.

L'exploitant 2 est entrepreneur dans les domaines du battage de maïs, des betteraves et de l'épandage de compost.

1.1.8. Relation des exploitants avec les flux économiques agricoles locaux

À partir des données des exploitants, les céréales, et plus particulièrement le blé, dominent les SAU des exploitations. Le blé représente notamment 44% de la SAU de l'exploitant 2. Les betteraves constituent l'orientation culturelle la plus productive en raison de son rendement élevé, soit 45,5% de la production de l'exploitant 1 et 66,7% de la production de l'exploitant 2.

Parmi les trois exploitants impactés par le projet, seul l'exploitant 2 est lié à un contrat de production. En revanche, les exploitants travaillent en commun ou partagent du matériel avec d'autres agriculteurs. De plus, leur production est vendue auprès de coopératives agricoles.

L'activité d'irrigation semble intéresser les exploitants qui projettent d'irriguer leurs parcelles agricoles en vue de cultiver des légumes. L'exploitant 1 projette de pratiquer la vente directe à la ferme avec un système de cueillette directement par les clients dans l'exploitation.

ÉTUDE DU MILIEU

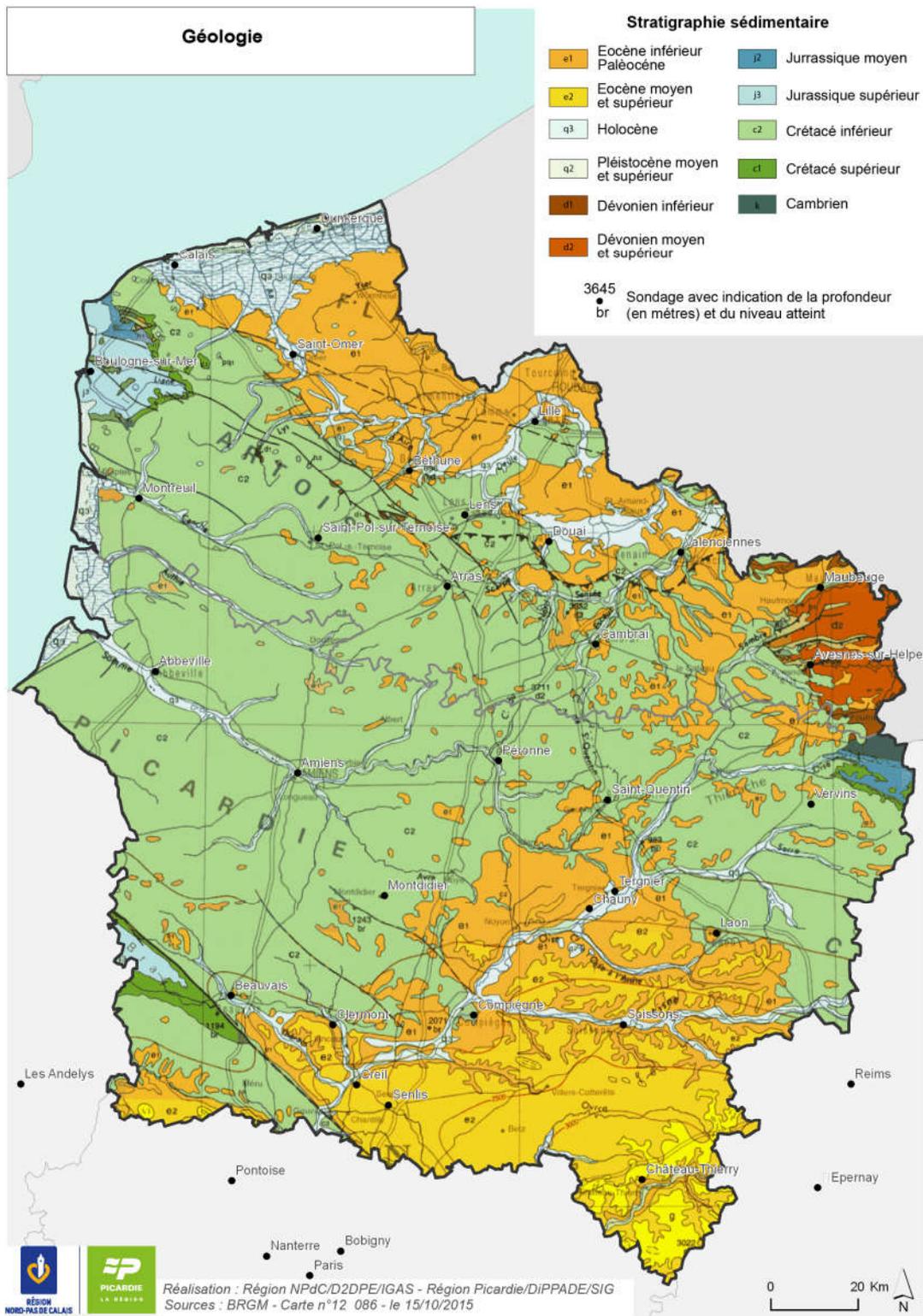
Le projet se situe sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte dans le département de l'Oise (60). L'étude du milieu consiste à établir un état des lieux du site et de son environnement. Cette étude s'effectue à plusieurs échelles décroissantes, que sont la région des Hauts-de-France, la Picardie, le département de l'Oise et la petite région agricole du Valois-Multien. Ces informations permettent de délimiter le périmètre de l'étude et constituent une base d'informations concernant les caractéristiques et les enjeux du site afin d'orienter l'analyse des impacts du projet.

III.3. HAUTS-DE-FRANCE

1.1.9. Géologie

Le territoire des Hauts-de-France dispose d'un contexte géomorphologique à la rencontre entre la plaine flamande et le plateau du bassin parisien. Les formations géologiques du territoire sont essentiellement recouvertes d'une couche superficielle limoneuse. La région est constituée comme suit :

- Le sud est marqué par les plateaux Artois et Picards, constituant le nord du bassin parisien. Ce territoire est principalement constitué de craies recouvertes de limons.
- Le nord est constitué de grandes plaines comblées par des argiles et des sables. Ces structures géologiques sont majoritairement recouvertes de limons.



Carte géologique des Hauts-de-France (source : BRGM - Région Hauts-de-France)

Le relief est peu marqué avec un point culminant de la région situé à 266 mètres. La couverture limoneuse pouvant être localement profonde est un marqueur conférant une nature des sols fertiles. Les sols de la région sont globalement meubles, épais et de bonne qualité agronomique, propice à un usage agricole. De plus, compte tenu des conditions pédoclimatiques couplées aux masses d'eau souterraine nombreuses dans la région, le territoire fait preuve d'une bonne réserve hydrique.



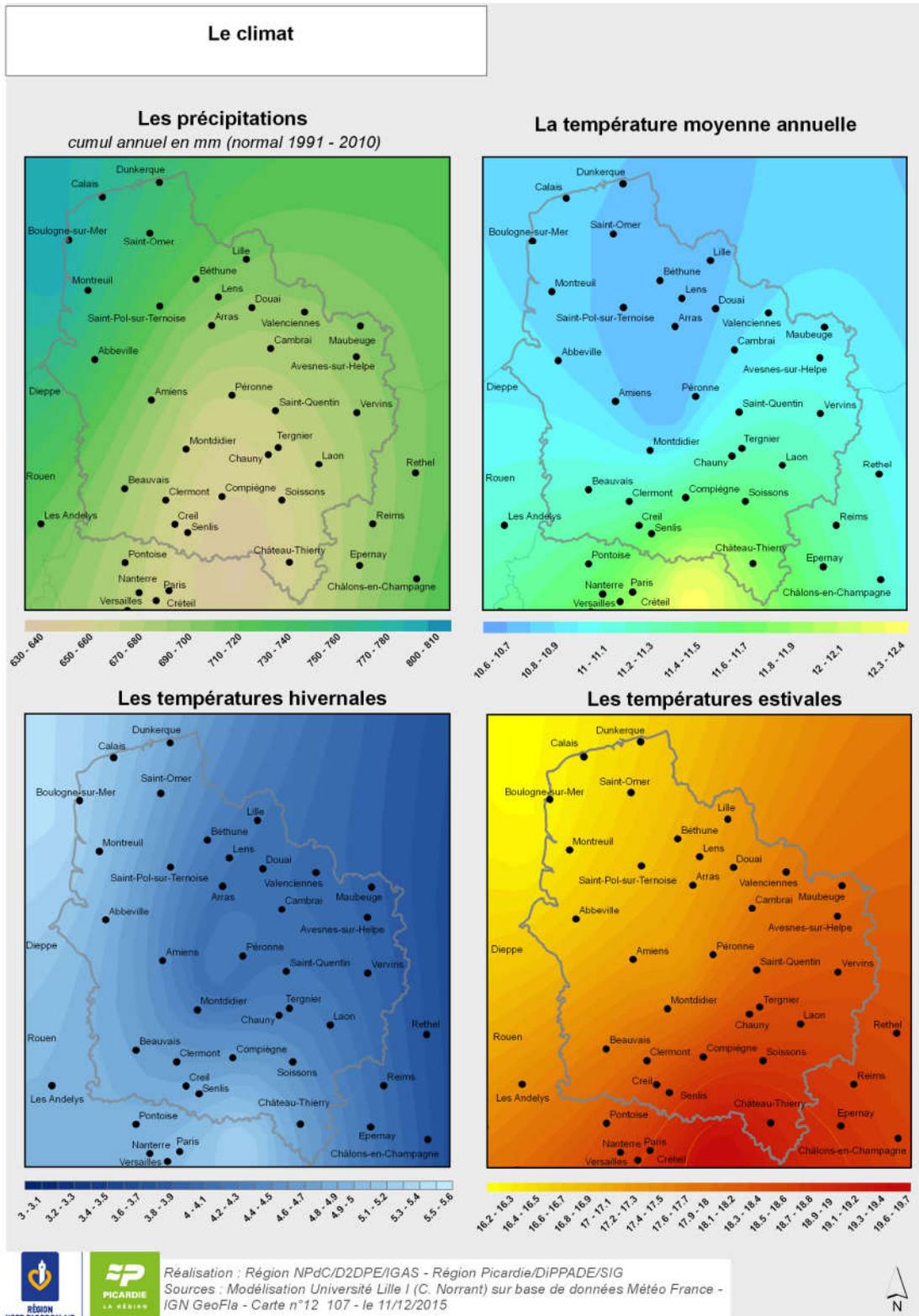
Relief et hydrographie des Hauts-de-France (source : SRTM)

Le climat de la région est contrasté entre la côte et les terres, le long d'un axe nord-est/sud-ouest. Les précipitations ainsi que les températures moyennes annuelles et hivernales augmentent selon un gradient en direction des côtes du nord de la région. A l'inverse, les températures estivales diminuent de l'intérieur des terres vers les côtes.

La partie nord-ouest des Hauts-de-France est ainsi à dominante océanique et la partie sud-est est d'influence continentale.

La moitié nord-nord-ouest des Hauts-de-France est marquée par un climat humide et tempéré. Les précipitations sont supérieures à 700 mm. La température hivernale moyenne est supérieure à 5°C et la température estivale moyenne est inférieure à 18°C.

La partie sud-sud-est de la région se caractérise par des précipitations plus faibles et par une amplitude des températures plus importante. Les précipitations sont inférieures à 700 mm. La température hivernale moyenne est inférieure à 5°C et la température estivale moyenne est supérieure à 18°C.



Précipitations et températures moyennes des Hauts-de-France de 1991 à 2010 (source : Météo France - Région Hauts-de-France)

I.1.10. Démographie

La région des Hauts-de-France est un territoire fortement urbanisé et densément peuplé. Il s'agit de la troisième région française la plus peuplée. Selon le recensement de la population 2013 de l'Insee, la population régionale s'élevait à 5 987 883 habitants, soit 9,4% de la population de la France métropolitaine.

Une forte disparité démographique est présente entre le nord et le sud de la région. La population est essentiellement concentrée au nord au sein de l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais qui recense près de 67,8% de la population régionale. La Picardie concentre seulement 32,2% de la population régionale. En 2015, le département de l'Oise représente 13,7% de la population des Hauts-de-France. L'Oise est le département le plus peuplé de l'ancienne région de la Picardie (Insee, 2016).

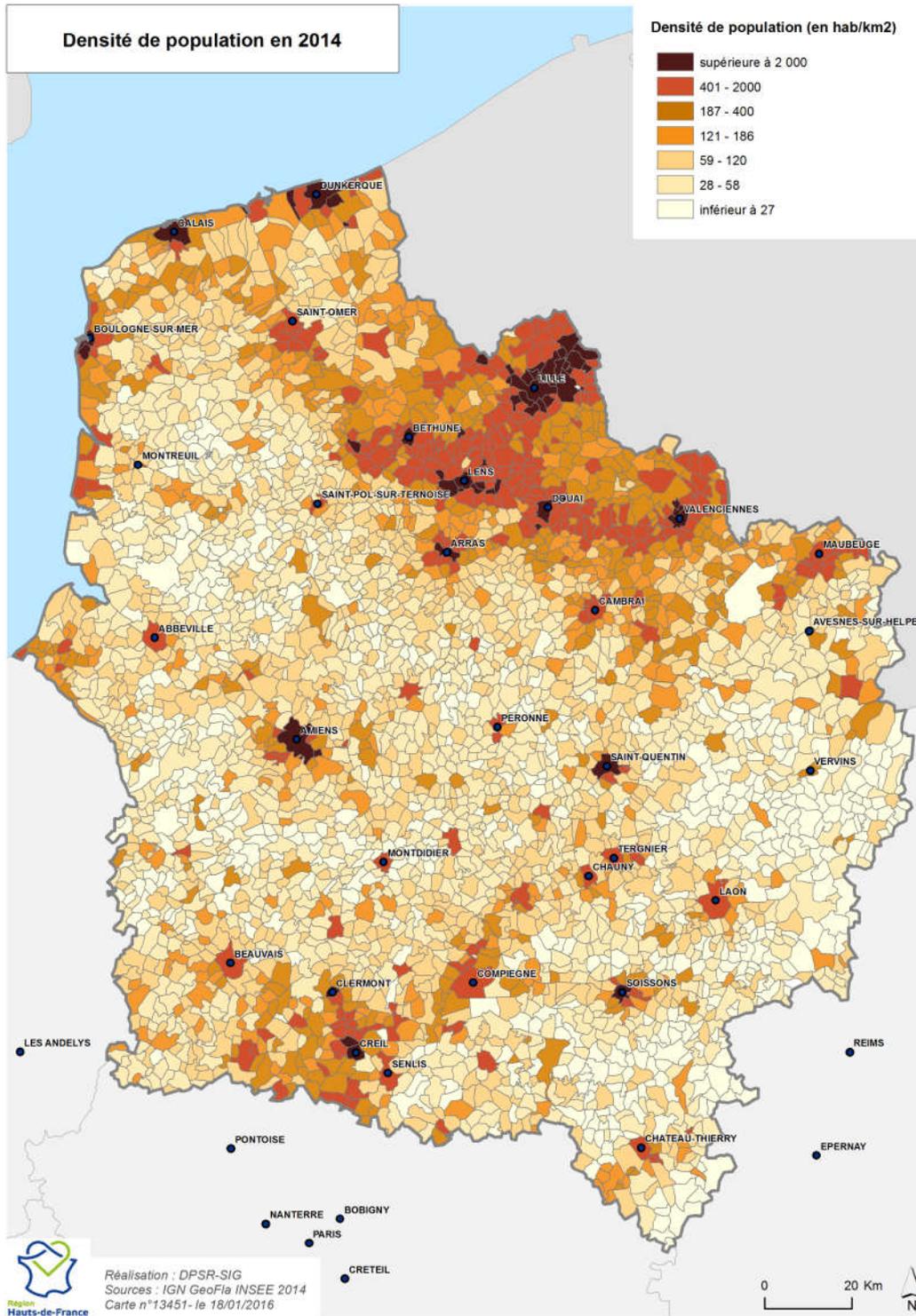
	Aisne	Nord	Oise	Pas-de-Calais	Somme	Région	France métro.
1975 ¹	533 862	2 511 478	606 320	1 402 295	538 462	5 592 417	52 655 864
1982 ¹	533 970	2 520 526	661 781	1 412 413	544 570	5 673 260	54 334 871
1990 ¹	537 259	2 531 855	725 603	1 433 203	547 825	5 775 745	56 615 155
1999 ¹	535 489	2 555 020	766 441	1 441 568	555 551	5 854 069	58 518 395
2008 ²	538 790	2 564 959	799 725	1 459 531	568 086	5 931 091	62 134 866
2013 ²	540 067	2 595 536	815 400	1 465 205	571 675	5 987 883	63 697 865
2015 (p)	538 743	2 607 174	822 858	1 466 483	571 595	6 006 853	64 277 242

Recensement la population des Hauts-de-France de 1975 à 2015 (source : Insee)

1 : Population sans double compte

2 : Population municipale

(p) Donnée provisoire issue d'estimations



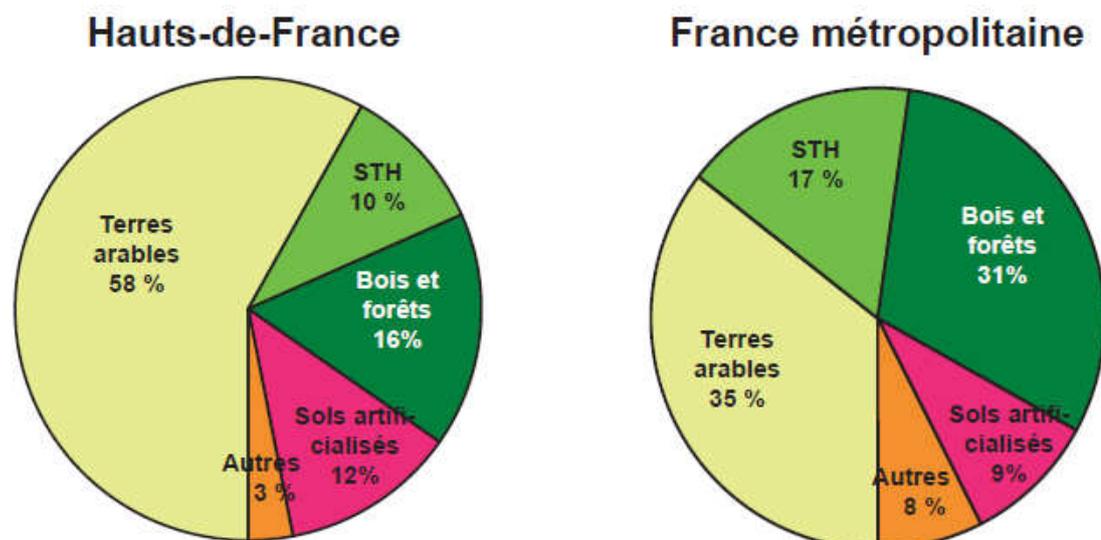
Répartition de la population des Hauts-de-France en 2014 (source : Insee)

I.1.11. Occupation des sols

La région est fortement urbanisée et peu boisée. En revanche, l'agriculture est très présente sur le territoire. Avec près de 2 183 200 ha, la SAU représente 68% de terres des Hauts-de-France (Agreste, 2015).

Utilisation des sols en Hauts-de-France (Source : Agreste - SAA 2014) :

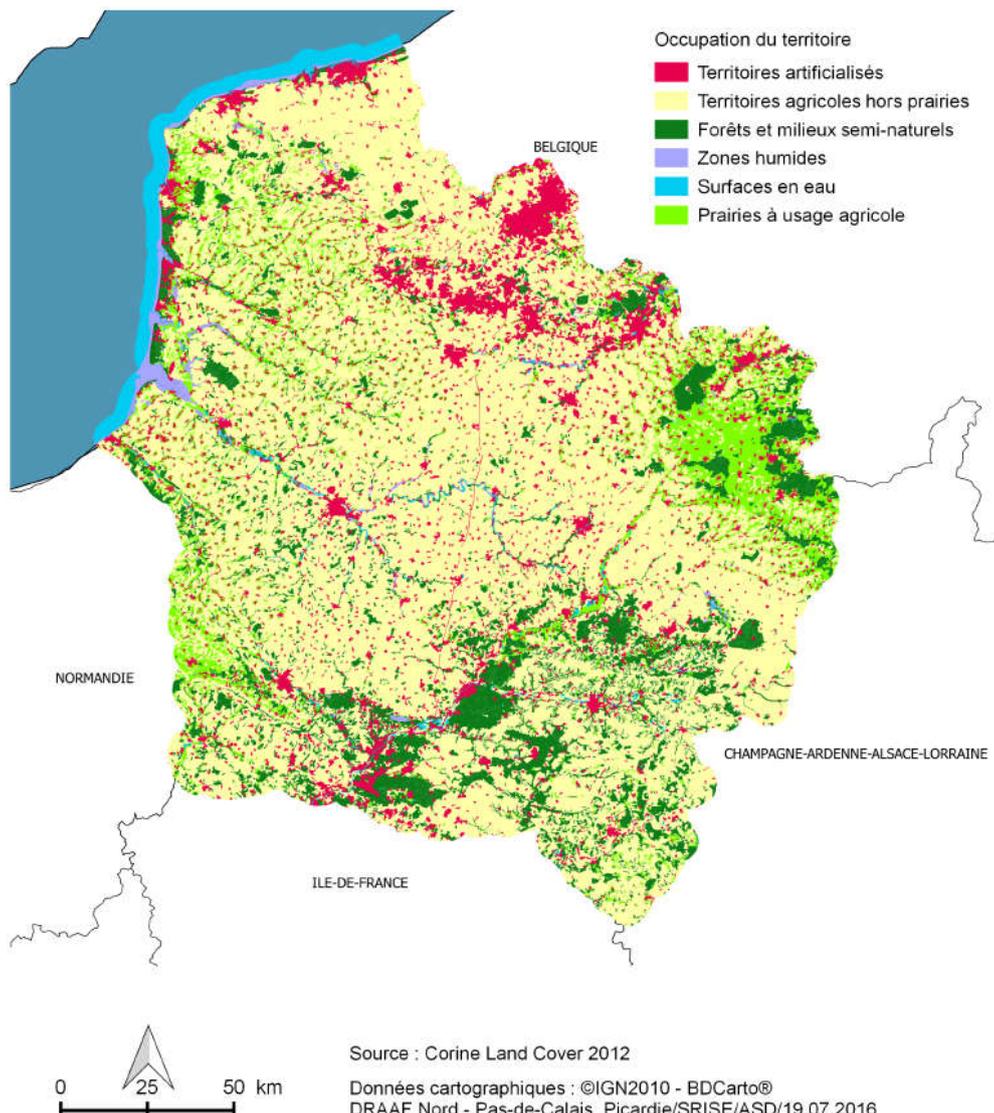
Utilisation des sols	Superficie
Superficie totale	3 196 900 ha
SAU (y compris hors exploitations agricoles)	2 183 200 ha
SAU en terres arables	1 836 900 ha
Surfaces boisées et peupleraies	525 300 ha
Autres territoires	488 400 ha



STH : Surfaces toujours en herbe

Occupation des sols des Hauts-de-France et en France métropolitaine en 2015 (source : Agreste)

Les Hauts-de-France sont très majoritairement constitués de territoires agricoles hors prairies. Le territoire est marqué par des territoires artificialisés particulièrement importants dans les régions de Lens et de Lille. L'Avesnois concentre des prairies à usage agricole et des forêts sont présentes dans le sud de la région, essentiellement dans l'Oise.



Répartition de l'occupation des sols sur le territoire des Hauts-de-France (source DRAAF Nord-Pas-de-Calais Picardie)

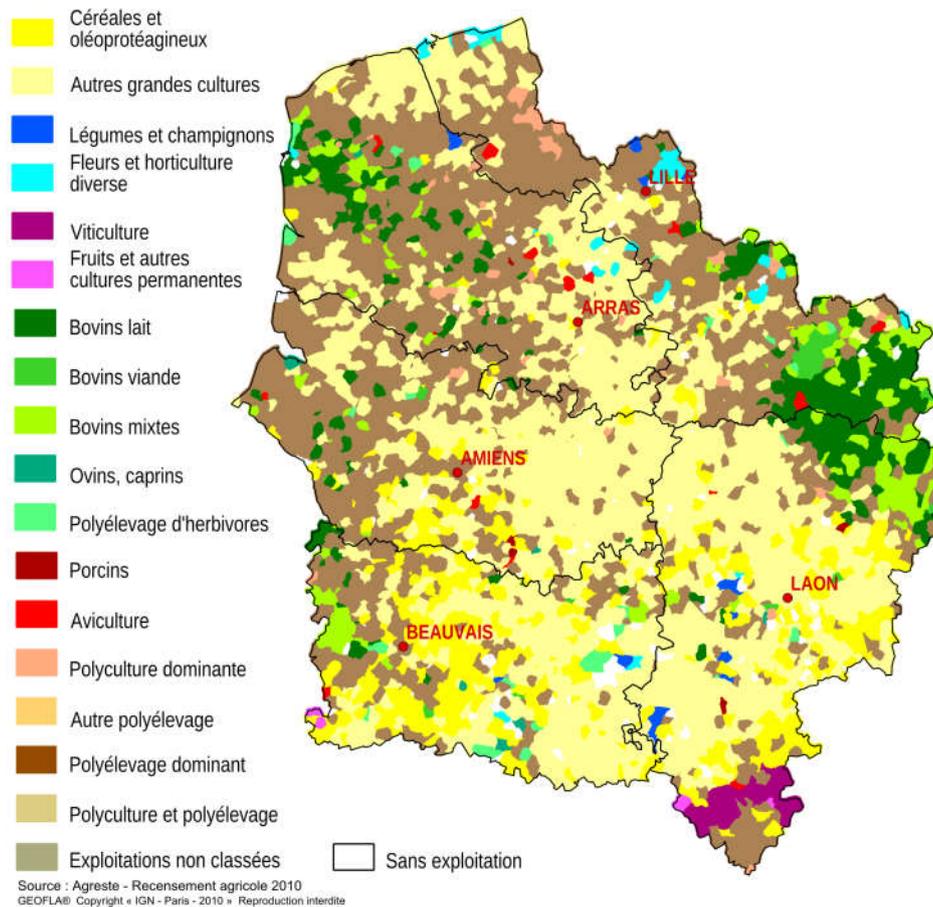
I.1.12. L'orientation agricole

La particularité de l'activité agricole des Hauts-de-France est la diversité de l'agriculture régionale, avec plus de 10% des exploitations pratiquant une activité de diversification. Les exploitations agricoles du territoire sont en effet diversifiées, compétitives et performantes. Il s'agit par ailleurs de la première région française productrice de blé tendre, de pommes de terre, de betteraves sucrières, d'endives et de légumes destinés à la transformation.

L'occupation dominante des sols est différente entre les secteurs géographiques de la région, notamment en raison des disparités pédoclimatiques des Hauts-de-France. Les exploitations agricoles sont par ailleurs majoritairement de grande taille dans le sud de la région. Bien que moins nombreuses, les formes sociétaires des exploitations occupent une plus grande surface que les exploitations individuelles de plus petite taille qui n'occupent qu'un tiers des surfaces agricoles. Les exploitations sont majoritairement spécialisées dans les grandes cultures, dont le blé, la betterave sucrière, les légumes frais pour l'industrie, les endives et les pommes de terres. L'élevage est quant à lui souvent associé à la culture avec une forte production laitière.

La valeur des productions agricoles en Hauts-de-France est estimée à 6,5 milliards d'euros en 2013. Cette production inclut 68% de productions végétales, dont les vins de Champagne, 26% de produits animaux et 6% de services (Agreste, 2014).

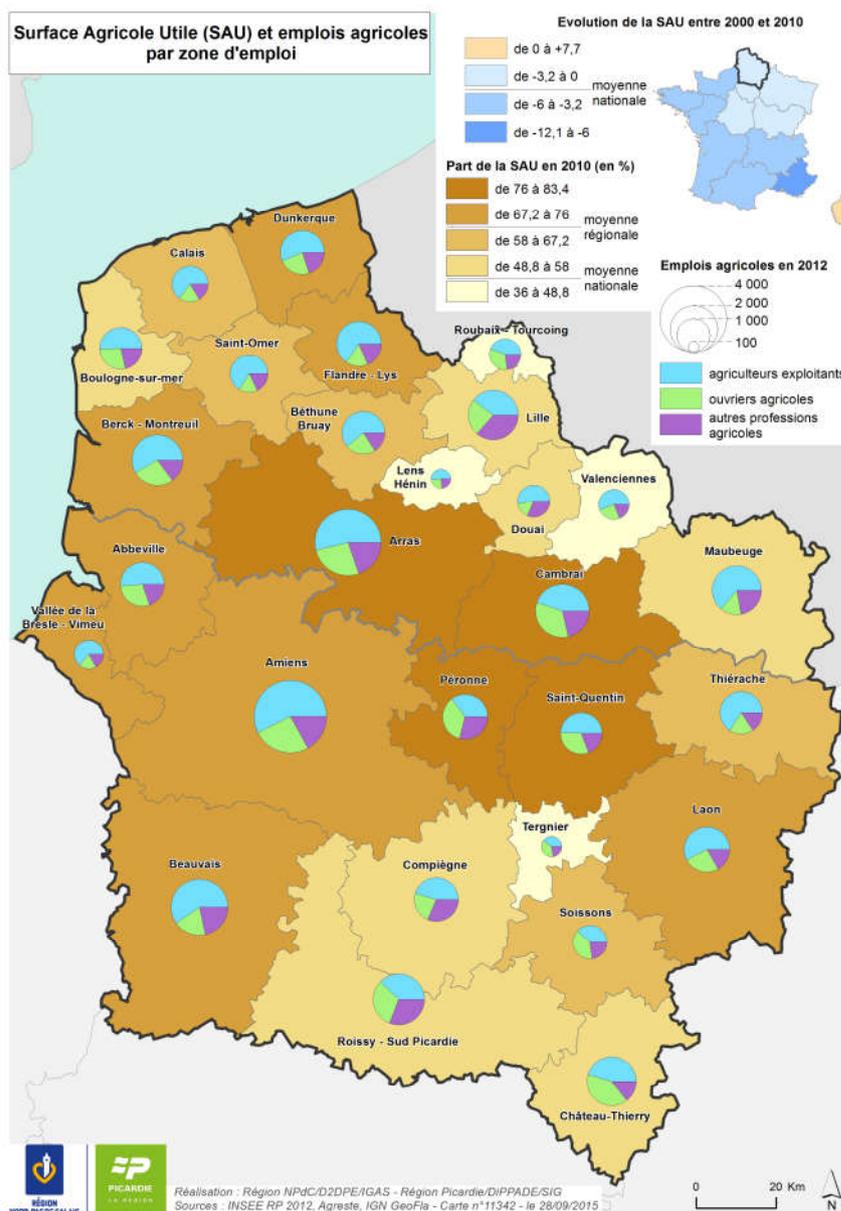
Orientation technico-économique de la commune



Répartition de l'orientation technico-économique des exploitants agricoles en Hauts-de-France

1.1.13. La production végétale

En 2010, la partie centrale de la région est marquée par une SAU pesant plus de 75% de certaines zones d'emploi. Les départements de l'Oise et du Nord ont quant à eux une part de la SAU inférieure à 58% et localement inférieure à 48,8% dans les secteurs de Roubaix-Tourcoing, Lens-Hénin, Valenciennes et Tergnier.



Répartition de la SAU et des emplois agricoles des Hauts-de-France (source : Insee)

SAU en 2014 et 2015 en Hauts-de-France (Source : Agreste - SAA 2014) :

Cultures	SAU en 2014 en hectares	SAU en 2015 en hectares	% Evolution 2014-2015
Céréales	1 074 500 ha	1 085 394 ha	1,0%
dont blé tendre	847 300 ha	853 948 ha	0,8%
dont orge et ergourgeon	150 300 ha	163 455 ha	8,1%
dont maïs grain	nc*	156 282 ha	nc
Oléagineux	171 800 ha	158 742 ha	-8,2%
dont colza	nc*	156 773 ha	nc
Protéagineux	37 640 ha	44 202 ha	15%
Cultures fourragères	119 330 ha	120 167 ha	0,9%
dont maïs fourrage	115 140 ha	114 506 ha	0,6%
Betterave industrielle	240 900 ha	185 174 ha	-30,1%
Lin textile	21 300 ha	nc*	nc*
Pommes de terre	97 066 ha	89 802 ha	-8,1%
Prairies artificielles ou temporaires	nc*	35 272 ha	nc*
Surfaces toujours en herbe	320 490 ha	318 373 ha	-0,6%
Cultures légumières	43 610 ha	47 062 ha	7,3%
Vignobles (Champagne de l'Aisne)	2 496 ha	2 489 ha	-0,3%

*nc : non communiqué

Rendements des cultures végétales des Hauts-de-France et de France métropolitaine en 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Hauts-de-France en 2015	France en 2015
Céréales	10 t/ha	8 t/ha
dont blé tendre	10 t/ha	8 t/ha
dont orge et ergourgeon	9 t/ha	7 t/ha
dont maïs grain	9 t/ha	9 t/ha
Oléagineux	4 t/ha	3 t/ha
dont colza	4 t/ha	4 t/ha
Protéagineux	4 t/ha	4 t/ha
Cultures fourragères	nc*	nc*
dont maïs fourrage	nc*	nc*
Betterave industrielle	88 t/ha	87 t/ha
Lin textile	nc*	nc*
Pommes de terre	46 t/ha	44 t/ha
Prairies artificielles/temporaires	nc*	nc*
Surfaces toujours en herbe	nc*	nc*
Cultures légumières	nc*	nc*
Vignobles (Champagne de l'Aisne)	11 t/ha	12 t/ha

*nc : non communiqué

La production végétale est calculée à partir du produit entre la SAU (en ha) et du rendement assimilé de chaque culture recensée dans la région. Les productions ainsi calculées et exprimées en tonnes sont détaillées dans le tableau suivant.

Production végétale des Hauts-de-France et de France métropolitaine en 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Production Hauts-de-France en 2015	Production France en 2015	Production % Région/France en 2015
Céréales	10 311 243 t	72 758 661 t	14,2%
dont blé tendre	8 283 296 t	40 755 413 t	20,3%
dont orge et ergourgeon	1 454 750 t	12 989 102 t	11,2%
dont maïs grain	1 375 282 t	13 474 411 t	10,2%
Oléagineux	650 842 t	6 810 825 t	9,6%
dont colza	642 769 t	5 245 226 t	12,3%
Protéagineux	163 547 t	941 486 t	17,4%
Cultures fourragères	nc*	nc*	nc*
dont maïs fourrage	nc*	nc*	nc*
Betterave industrielle	16 369 382 t	33 498 915 t	48,9%
Lin textile	nc*	nc*	nc*
Pommes de terre	4 085 991 t	6 426 904 t	63,6%
Prairies artificielles/temporaires	nc*	nc*	nc*
Surfaces toujours en herbe	nc*	nc*	nc*
Cultures légumières	915 664 t	2 287 061 t	40,0%
Vignobles (Champagne de l'Aisne)	27 628 t	391 523 t	7,1%

*nc : non communiqué

La production végétale des Hauts-de-France est particulièrement importante. La région est la première en termes de production de pommes de terre. Sur les 8 millions de tonnes de pommes de terre produites en France en 2014, 5 étaient produites en Hauts-de-France, soit 62,5% de la production nationale. En 2015, près de 64% des pommes de terres françaises étaient produites en Hauts-de-France. La production de betteraves est la seconde culture la plus productive, avec 49% de betteraves françaises produites en Hauts-de-France (Agreste, 2016).

Près de 40% de la production nationale de légumes est assurée par la région. La production de légumes pèse près de 60% de la production nationale de pois et 90% des endives françaises sont produites dans la région (Agreste, 2016).

La culture de céréales représente environ 49% de la SAU de la région des Hauts-de-France, assurant notamment environ 20% de la production nationale de blé tendre (Agreste, 2014).

I.1.14. Production animale

En Hauts-de-France, près de 12 000 exploitations réalisent de l'élevage, soit environ 44% des exploitations régionales. Avec plus de 14 000 000 d'animaux, la volaille est la filière d'élevage qui compte le plus de têtes. L'élevage bovin est bien implanté dans le territoire avec près de 1,24 millions d'animaux recensés en 2015 (Chambre d'agriculture, 2016).

Effectifs d'animaux en nombre de têtes en Hauts-de-France (source : Agreste) :

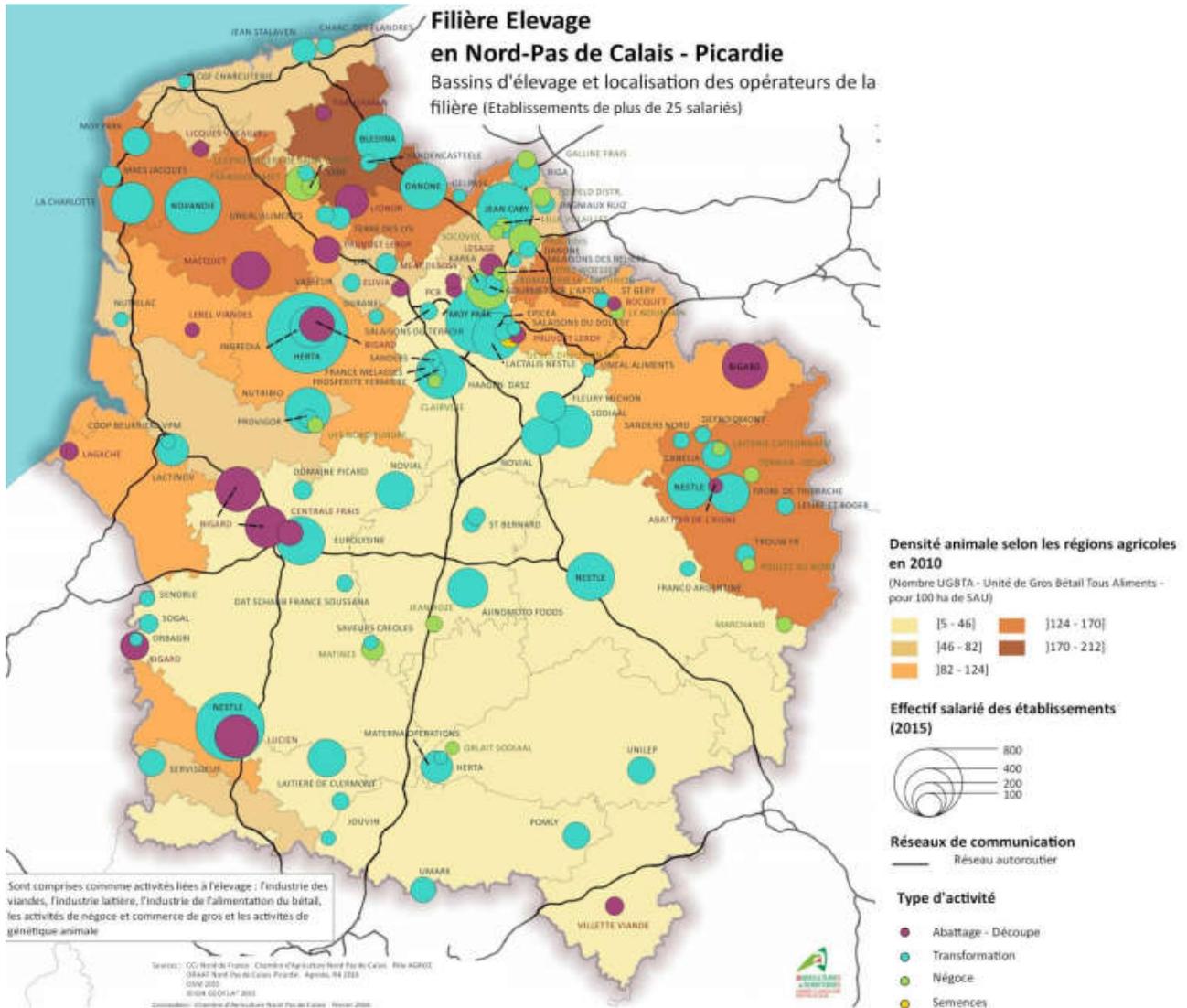
Eleveage	Effectifs en 2013	Effectifs en 2015	% 2014-2015
Bovins	1 242 350	1 240 400	-0,16%
dont vaches laitières	314 400	311 300	-0,99%
dont vaches nourrices	162 000	164 500	1,54%
Ovins	147 000	145 000	-1,36%
dont brebis mères	94 100	91 900	-2,34%
Caprins	3 800	3 700	-2,63%
dont chèvres	2 700	nc	nc
Porcins	603 380	613 800	1,73%
dont truies mères	47 000	50 000	6,38%
Volailles	14 182 000	14 435 000	1,78%
dont poules pondeuses	4 598 000	4 634 000	0,78%

La densité animale est estimée par la Chambre de l'agriculture à partir des données du recensement agricole de 2010. Ce paramètre est exprimé en nombre d'UGBTA pour 100 ha de SAU.

L'unité de gros bétail (UGB) est une unité de référence permettant de comparer entre eux les animaux d'élevage et de calculer les besoins nutritionnels et alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. L'unité de gros bétail « alimentation totale » (UGBTA) compare les animaux en fonction de leur consommation totale d'aliments.

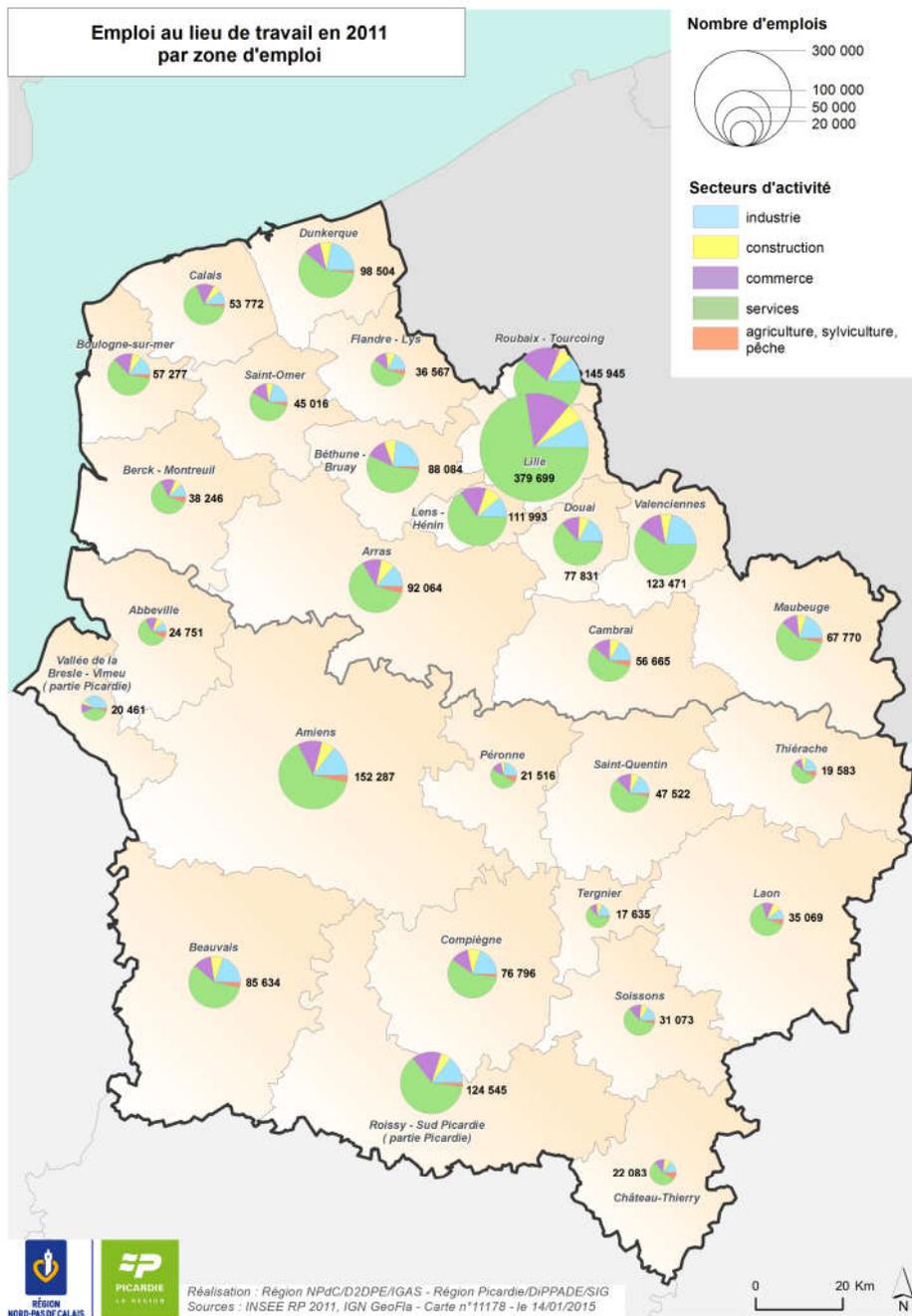
En 2010, la densité animale selon les régions agricoles est en effet particulièrement importante dans le nord de la région des Hauts-de-France où la densité est supérieure à 82 UGBTA pour 100 ha de SAU. Elle est localement très forte, particulièrement dans la petite région de la Flandre intérieure où la densité animale est supérieure à 172 UGBTA pour 100 ha de SAU. En Picardie, la densité animale est nettement moindre avec une valeur inférieure à 46 UGBTA pour 100 ha de SAU sur l'ensemble du territoire picard à l'exception de l'est des Ardennes (Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, 2016).

La filière élevage est donc répartie de façon spécifique dans la région. Un bassin d'élevage est présent dans l'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais, particulièrement important dans le nord de la région.



Densité animale (en UGBTA pour 100 ha de SAU) des régions agricoles des Hauts-de-France en 2010 (source : Chambre d'agriculture des Hauts-de-France)

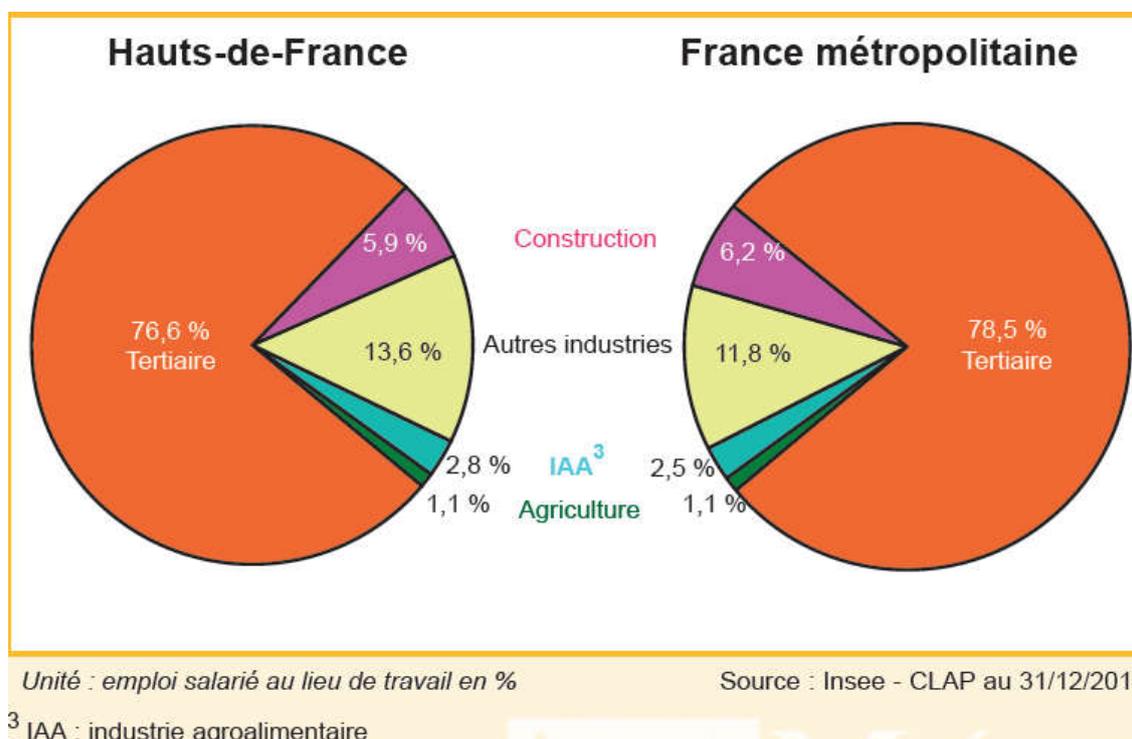
Le secteur prédominant dans la région est l'emploi tertiaire, et plus particulièrement le secteur des services.



Répartition des emplois en Hauts-de-France en 2011 selon les secteurs (source : Insee)

I.1.16. Emploi agricole

L'emploi agricole représente 1,1% des emplois salariés des Hauts-de-France en 2014 selon l'Insee. La part d'emplois agricoles est alors équivalente à la part d'emplois agricoles en France métropolitaine en 2014.



Répartition des emplois salariés au 31 décembre 2014 en Hauts-de-France et en France métropolitaine (source : Insee - CLAP)

Les actifs agricoles de la région représentent 44 292 UTA en 2013. Les actifs familiaux constituent une large majorité des UTA de la région en 2013 avec 29 305 UTA, soit 75% des actifs permanents et 66% des actifs agricoles des Hauts-de-France (Agreste, 2016).

Actifs recensés sur les exploitations des Hauts-de-France (source : Agreste - SAA 2014 - BAEA 2013) :

Actifs sur l'exploitation	Nombre de personnes	UTA
Actifs permanents	54 650	28 922 UTA
dont actifs familiaux	41 779	29 305 UTA
dont salariés permanents	12 871	9 617 UTA
Salariés saisonniers	nc	5 370 UTA
Total des actifs agricoles	nc	44 292 UTA

Selon les données du recensement agricole de 2010, les orientations techniques les plus productrices d'emplois agricoles sont dans l'ordre décroissant du nombre d'actifs : les grandes cultures, les céréales et oléoprotéagineux, la polyculture-polyélevage et les bovins.

Données de cadrage - Recensement agricole 2010

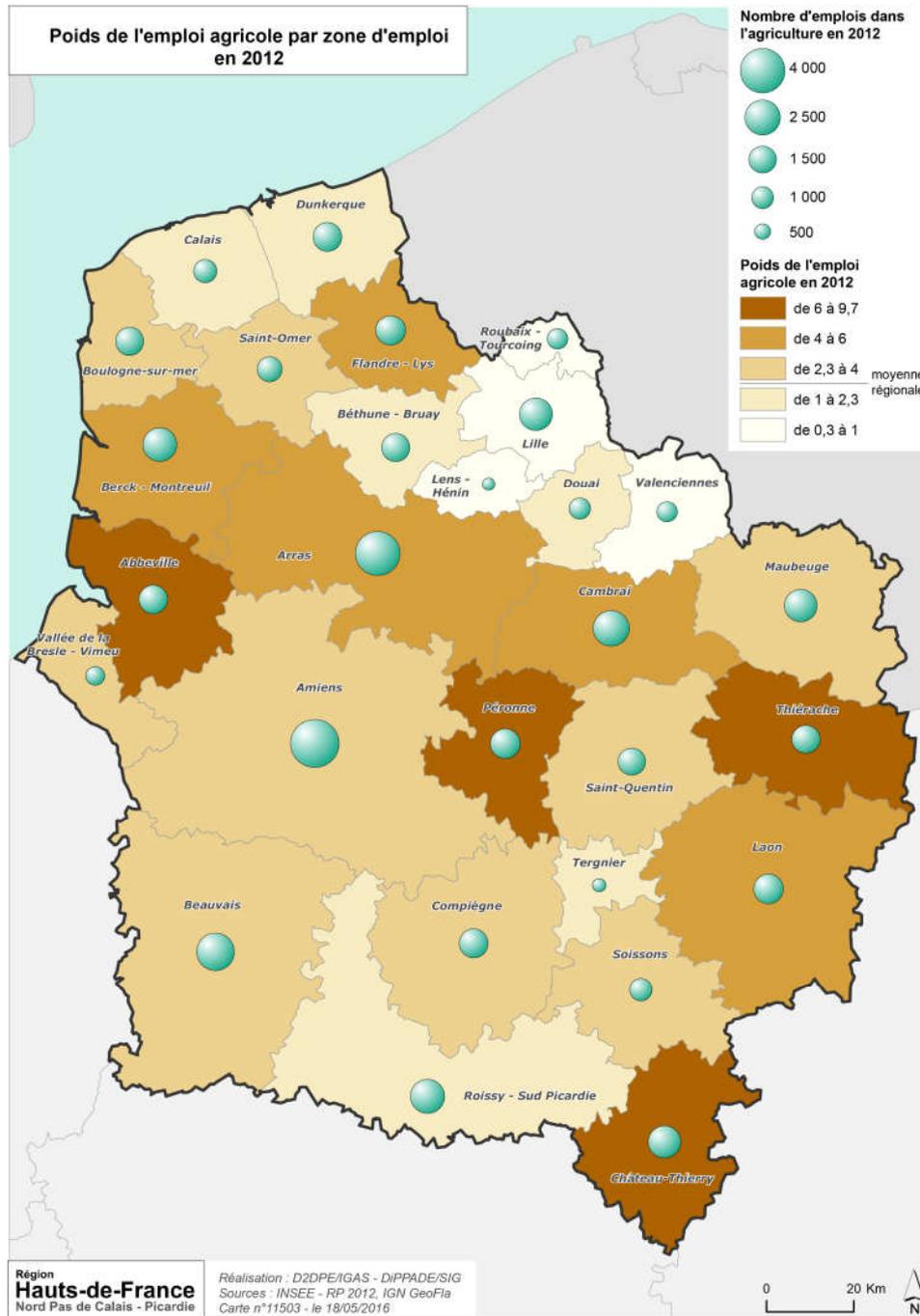
2 - Emploi agricole en UTA par Otex (RA 2010)			Exploitations	Emploi Total	dont non-salariés*	dont salariés
Total			27 312	45 845	30 928	14 917
1500	Céréales et Oléoprotéagineux	COP	5 664	5 671	4 513	1 158
1600	Autres grandes cultures	GC	8 074	15 086	8 973	6 112
2800	Maraîchage	Ma	254	1 129	323	806
2900	Fleurs, horticulture diverse	FH	464	1 534	567	968
3500	Viticulture	Vi	801	1 693	757	937
3900	Fruits et autres cultures permanentes	Fr	93	288	88	200
4500	Bovins lait	BL	3 150	6 107	5 237	870
4600	Bovins viande	BV	1 027	863	731	132
4700	Bovins mixte	BM	565	1 026	874	152
4813	Ovins et caprins	OC	555	309	286	23
4840	Autres herbivores	He	927	901	578	323
5100	Porcins	Po	237	522	294	227
5200	Volailles	Vo	449	855	464	391
5374	Autres élevages hors sol	HS	272	496	377	119
6184	Polyculture, polyélevage	PP	4 780	9 366	6 866	2 499

*y compris les chefs et coexploitants salariés

LIE

Répartition des emplois agricoles en UTA et par orientation technico-économique (Otex) en Hauts-de-France (source : Agreste - BAEA)

L'emploi agricole pèse en moyenne 2,3 emplois dans les Hauts-de-France en 2010 (Insee, 2012). Le nombre d'emplois agricoles est plus important dans les zones d'élevage et de grandes cultures. Les zones fortement urbanisées de Lens, Lille, Tourcoing-Roubaix et Valenciennes sont peu porteuses d'emploi agricole avec un poids inférieur à 1,0 en 2012. Les zones les plus porteuses d'emplois agricoles sont les régions d'Abbeville, Péronne, Thiérache et Château-Thierry.



Répartition du nombre de l'emploi agricole et du poids de l'emploi agricole en 2012 en Hauts-de-France (source : Insee)

III.3.1 Agroalimentaire

Les activités de l'industrie agroalimentaire sont très diversifiées en Hauts-de-France. Cette industrie pèse un poids économique conséquent avec près de 10,5 milliards d'euros de chiffres d'affaires dans l'industrie agroalimentaire en 2013. Cette industrie fournit environ 40 248 emplois salariés en 2014, soit 10,3% des effectifs de cette industrie en France (Agreste, 2016).

	Région		France (y c. DOM)	
	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs au 31/12	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs au 31/12
Secteur agroalimentaire (Industrie, commerce de gros)	1 869	55 952	27 785	605 895
Industries agroalimentaires	646	40 248	10 497	390 545
10 - Industries alimentaires	590	38 265	8 807	349 973
10.1 - Transformation et conservation de viande, et préparation de produits à base de viande ⁽¹⁾	102	4 663	2 032	105 168
10.2 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	47	2 238	277	12 210
10.3 - Transformation et conservation de fruits et légumes	65	4 833	574	23 275
10.4 - Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	10	539	141	2 647
10.5 - Fabrication de produits laitiers	48	4 427	1 194	56 341
10.6 - Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	33	5 270	444	14 625
10.7 - Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires ⁽²⁾	81	5 286	1 115	44 461
10.8 - Autres industries alimentaires	169	9 183	2 495	73 210
10.9 - Fabrication d'aliments pour animaux	35	1 826	535	18 036
11 - Fabrication de boissons	56	1 983	1 690	40 572
Commerce de gros de produits agroalimentaires	1 223	15 704	17 288	215 350
46.2 - Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	465	3 632	5 395	44 206
46.3 - Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons (hors tabac)	758	12 072	11 893	171 144

(1) non compris : activité de charcuterie artisanale

Source : Insee - Clap, retraitement SSP

(2) non compris : activité de boulangerie, pâtisserie et cuisson de produits de boulangerie

Nombres d'établissements employeurs et salariés de l'industrie agroalimentaire en Hauts-de-France en 2014 (source : Insee).

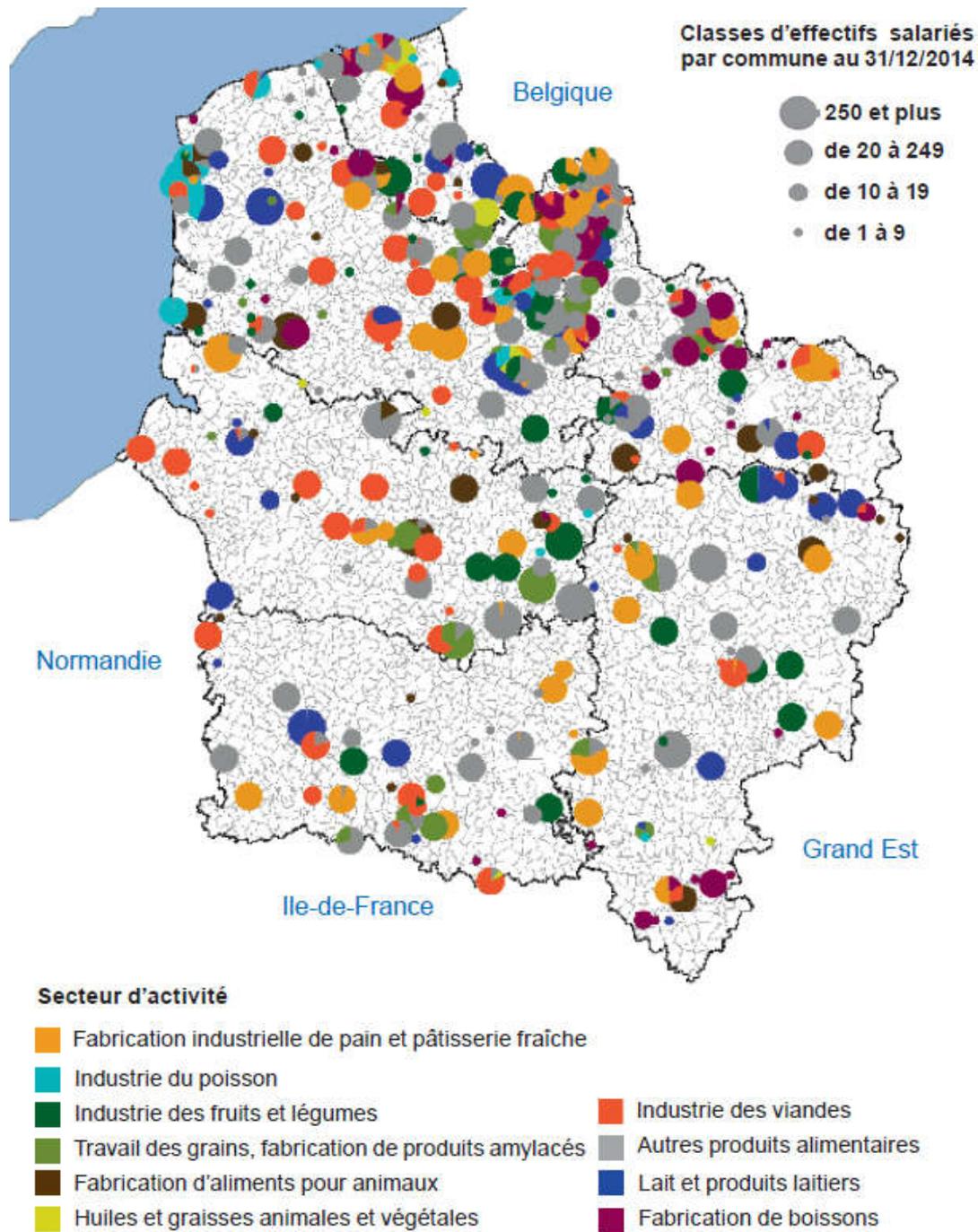
Les activités agroalimentaires sont assurées par des entreprises locales ainsi que par de grands groupes internationaux. La liste des entreprises agroalimentaires employant le plus de salariés dans la région est présentée dans le tableau suivant. Les entreprises sont rangées selon le nombre d'emplois fournis.

Les principaux établissements agroalimentaires et de commerce de gros en Hauts-de-France (source : Agreste - CLAP 2013) :

Rang	Raison sociale	Localisation	Filière
1	<i>Roquette Frères</i>	<i>Lestrem (62)</i>	<i>Travail des grains</i>
2	<i>Herta SAS</i>	<i>Saint-Pol-sur-Ternoise (59)</i>	<i>Industrie des viandes</i>
3	<i>Bonduelle Conserve</i>	<i>Estrées-Mons (80)</i>	<i>Industrie des fruits et légumes</i>
4	<i>Bonduelle Conserve</i>	<i>Renescure (59)</i>	<i>Industrie des fruits et légumes</i>
5	<i>Mac Cain alimentaire</i>	<i>Harnes (62)</i>	<i>Industrie des fruits et légumes</i>
6	<i>Bonduelle Surgelés</i>	<i>Estrées-Mons (80)</i>	<i>Industrie des fruits et légumes</i>
7	<i>Nestlé Grand Froid</i>	<i>Beauvais (60)</i>	<i>Industrie laitière</i>
8	<i>Moy Park SAS</i>	<i>Hénin-Beaumont (59)</i>	<i>Fabrication d'autres produits</i>
9	<i>Pâtisserie Pasquier</i>	<i>Vron (80)</i>	<i>Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie</i>
10	<i>SI Lesaffre</i>	<i>Marcq-en-Baroeul (59)</i>	<i>Fabrication d'autres produits</i>
11	<i>Novandie</i>	<i>Vieil-Moutier (62)</i>	<i>Industrie laitière</i>
12	<i>Haagen Dazs</i>	<i>Tilloy-lès-Mofflaines (62)</i>	<i>Fabrication de glaces et sorbets</i>
13	<i>Nestlé France</i>	<i>Boué (02)</i>	<i>Industrie laitière</i>
14	<i>Materne</i>	<i>Boué (02)</i>	<i>Industrie des fruits et légumes</i>
15	<i>Cargill Haubourdin SAS</i>	<i>Haubourdin (59)</i>	<i>Travail des grains</i>
16	<i>Tereos</i>	<i>Origny-Sainte-Benoite (02)</i>	<i>Fabrication d'autres produits</i>
17	<i>Coca cola</i>	<i>Socx (59)</i>	<i>Fabrication de boissons</i>
18	<i>Dailycer France</i>	<i>Faverolles (80)</i>	<i>Travail des grains</i>
19	<i>Blédina</i>	<i>Steenvoorde (59)</i>	<i>Aliment homogénéisé et diététique</i>
20	<i>Lutti</i>	<i>Bondues (59)</i>	<i>Cacao, chocolat et confiseries</i>

L'industrie agroalimentaire est un secteur d'activité bien implanté dans la région des Hauts-de-France. La situation géographique dans un carrefour entre la Grande-Bretagne, le Bénélux et Paris contribue au développement de cette industrie avec un rayonnement international, tourné vers l'Europe.

La répartition des emplois dans les industries agroalimentaires montre que les établissements employant plus de 20 salariés, mais aussi ceux dont les effectifs salariés sont supérieurs à 250 sont nombreux dans la région. Cependant, malgré la surreprésentation des grands établissements, les petites structures de moins de 20 salariés sont bien présentes sur le territoire.



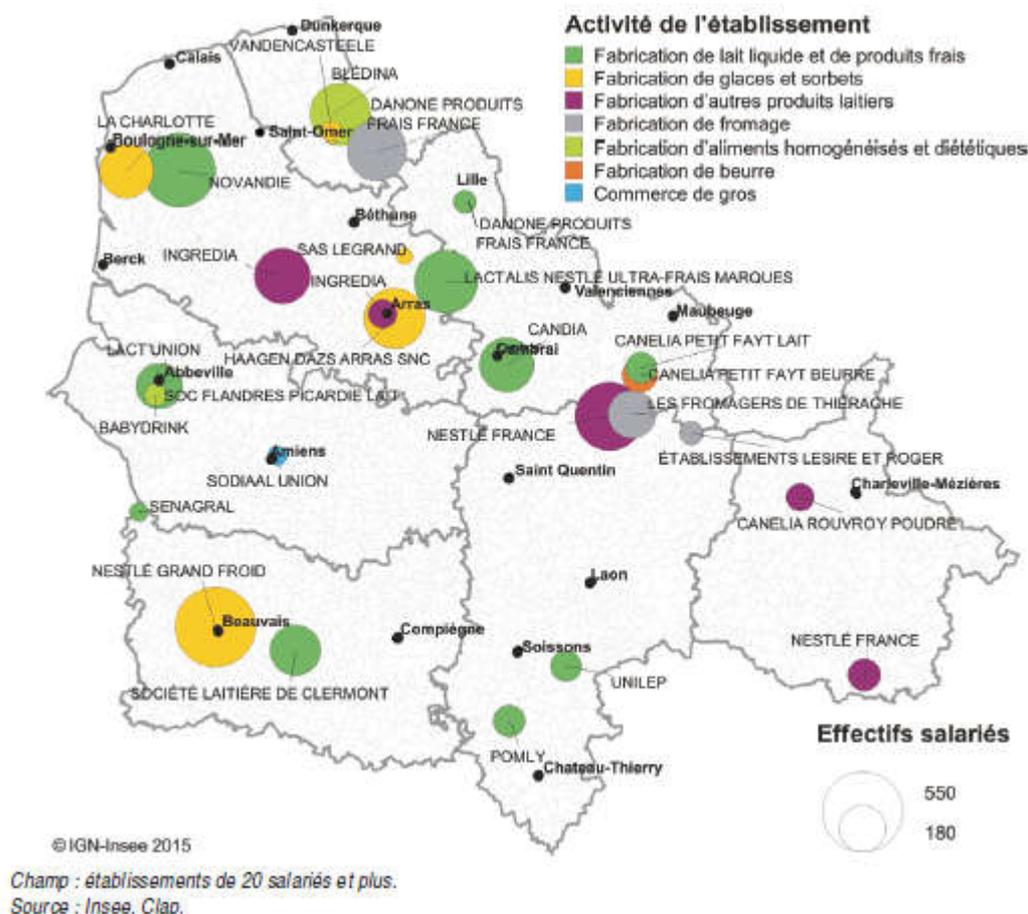
Données cartographiques : © IGN 2010 - BDCarto - Draaf Hauts-de-France - Srise

Source : Insee CLAP 2014

Répartition des emplois dans les industries agroalimentaires en 2014 en Hauts-de-France (source : Insee CLAP 2014)

Le bassin Nord-Picardie représente 10% de la production laitière nationale, avec près de 2,5 milliards de litres de lait de vache produits en 2013 (Insee, 2015).

La filière lait pèse un poids conséquent dans l'économie des industries de l'agroalimentaire des Hauts-de-France. La filière lait est très représentée par les établissements de plus de 100 salariés. Les grands groupes comme Nestlé ou Novandie sont bien implantés dans la région et les activités de négoce sont essentiellement concentrées dans la région lilloise. Les établissements de collecte et de transformation sont majoritairement organisés le long des grands axes de circulation.

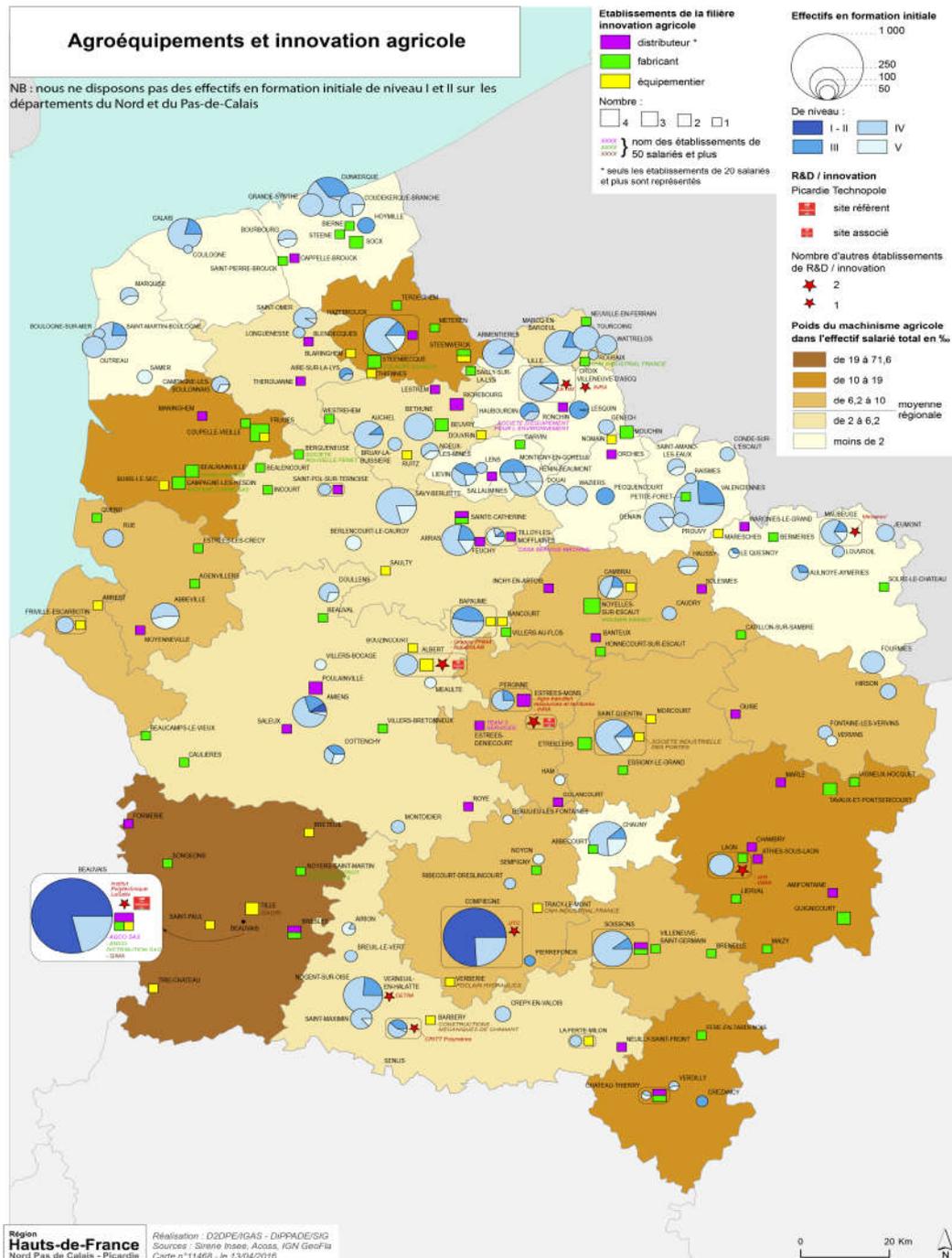


Répartition des établissements de 20 salariés et plus de la filière lait du bassin Nord-Picardie (source : Insee, CLAP)

1.1.17. Agroéquipements et agrochimie

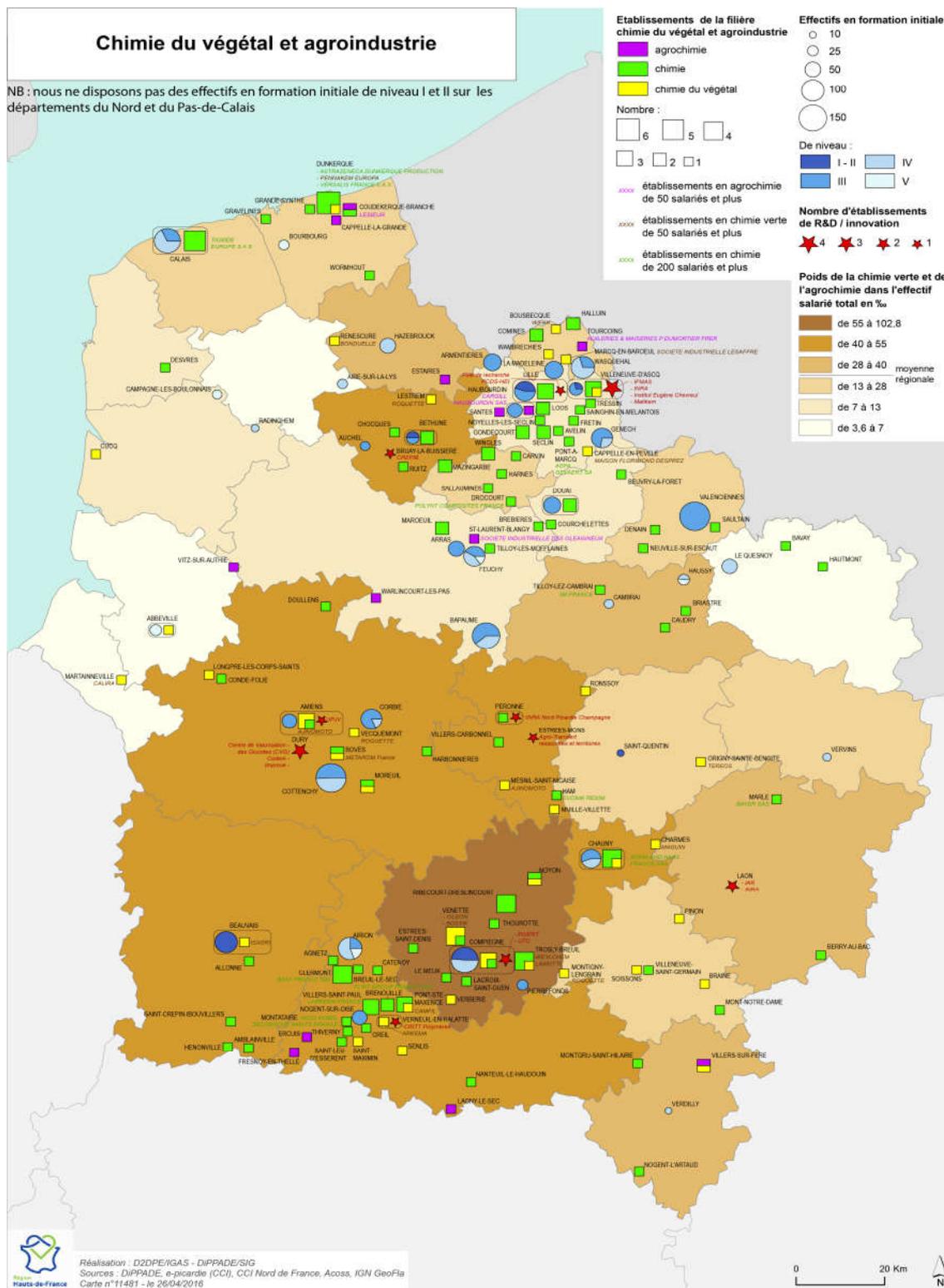
L'agroéquipement et l'agrochimie sont des secteurs d'activités de pointe dans les Hauts-de-France.

Le machinisme agricole pèse un poids plus conséquent en Picardie dans l'effectif salarié total qu'en Nord-Pas-de-Calais. La région de Beauvais dispose notamment d'un poids supérieur à 19%, contre 6,2% pour la moyenne régionale.



Agroéquipements et innovation agricole (source : Sirene Insee)

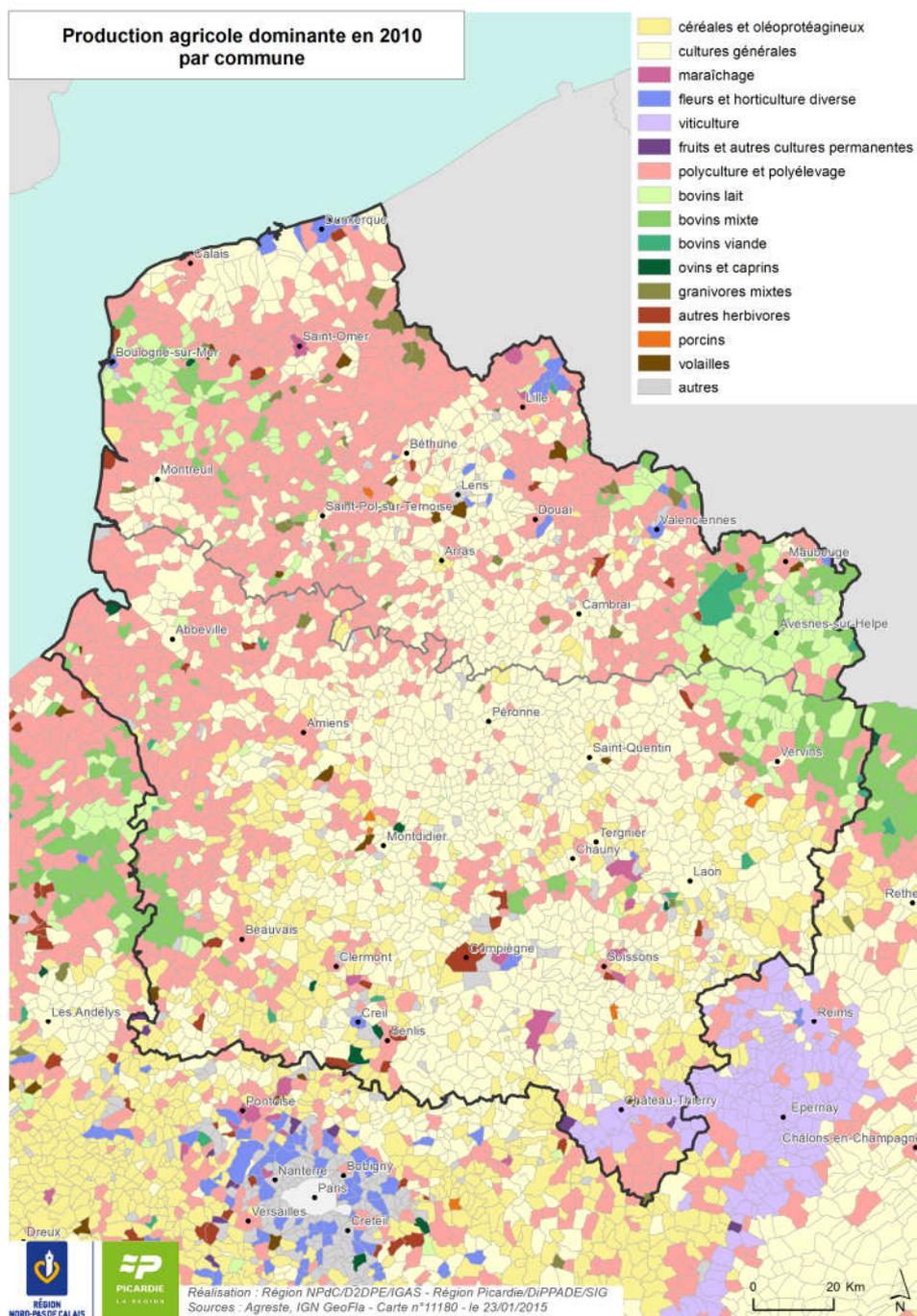
La chimie du végétal et l'agro-industrie sont aussi des secteurs très porteurs dans l'industrie des Hauts-de-France. La chimie du végétal et la chimie plus générale sont bien implantées dans les régions de Lille-Roubaix-Tourcoing, Lens et Compiègne. Ces industries sont aussi présentes à Calais et Dunkerque, en raison de l'influence de leur port et des échanges maritimes associés.



Agrochimie et agro-industrie en Hauts-de-France (source : DiPPADE, e-picardie (CCI) CCI Nord de la France, Acoess, IGN GeoFla)

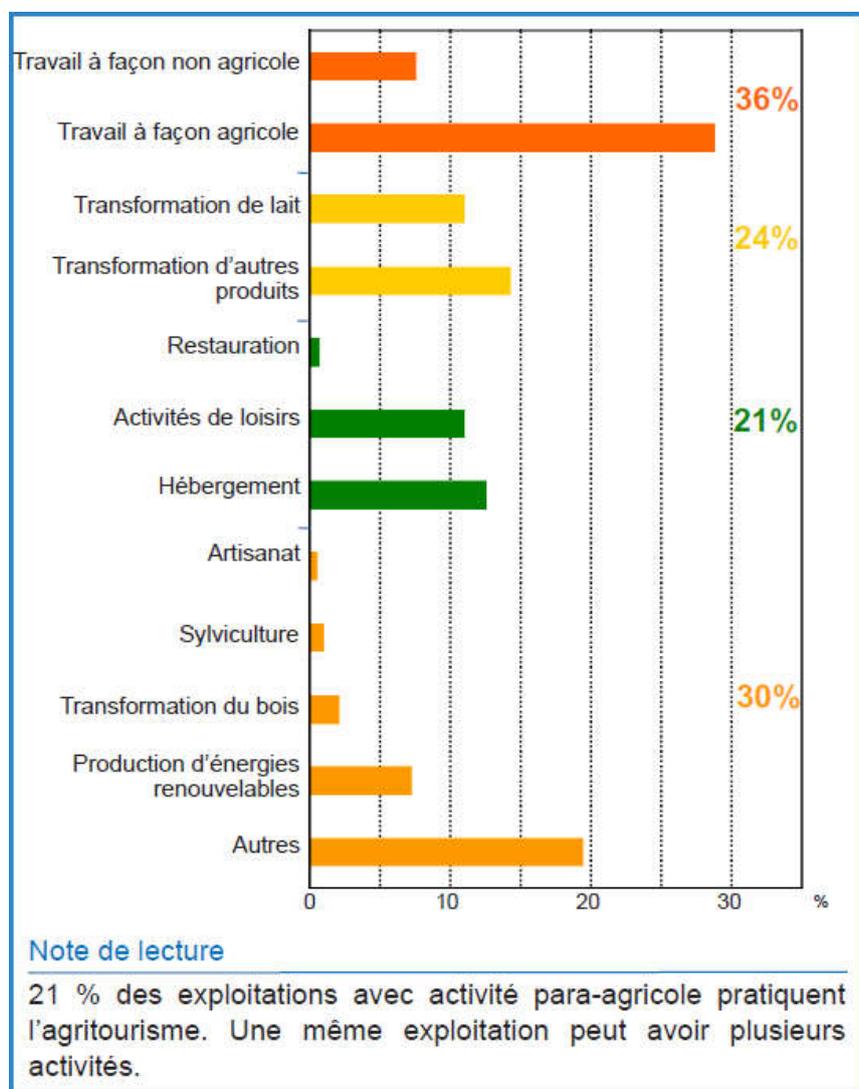
1.1.18. Économie agricole

Dans la région des Hauts-de-France, la polyculture, le polyélevage et les élevages bovins constituent les orientations dominantes des communes du Nord-Pas-de-Calais et de la partie ouest du département de la Somme. Les communes de la Picardie sont essentiellement dominées par les cultures végétales générales ainsi que les céréales et oléoprotéagineux.



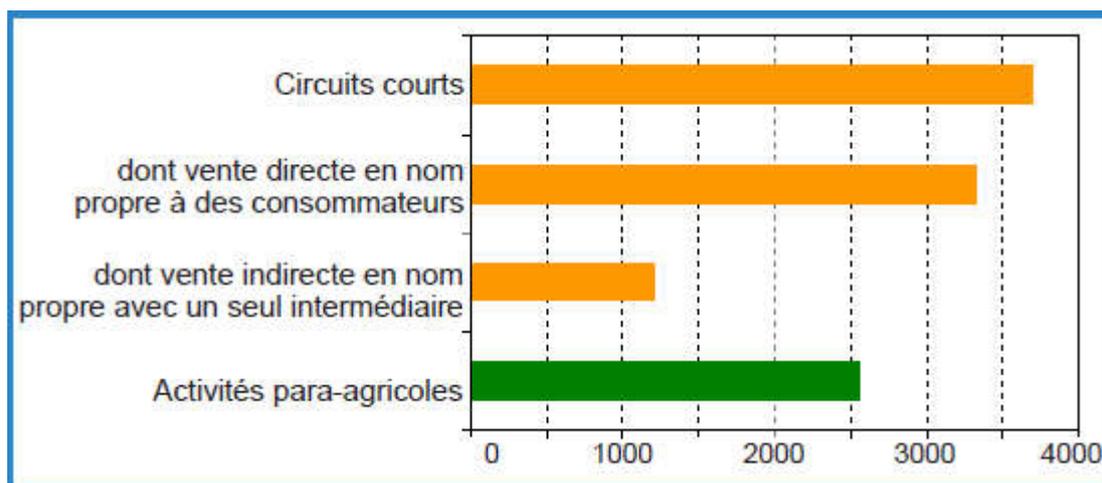
Production agricole dominante par commune en 2010 (source Agreste)

Malgré la spécialisation localisée de la production agricole, la diversification des exploitations est très marquée dans les Hauts-de-France. En 2013, 5 420 exploitations agricoles sont diversifiées, soit près de 20% des exploitations de la région. Cette diversification se caractérise par un développement d'activités non agricoles basées sur l'exploitation avec une dimension commerciale. Cette activité para-agricole représente 10% de l'ensemble des exploitations (Agreste, 2017).



Part des activités para-agricoles dans les exploitations des Hauts-de-France (source : Agreste-Enquête sur la Structure des Exploitations Agricole 2013)

La seconde dynamique de la région est le développement des ventes en circuit court. En 2013, près de 3 700 exploitants vendent leur production en circuit court, soit 14% des exploitations des Hauts-de-France (Agreste, 2017).



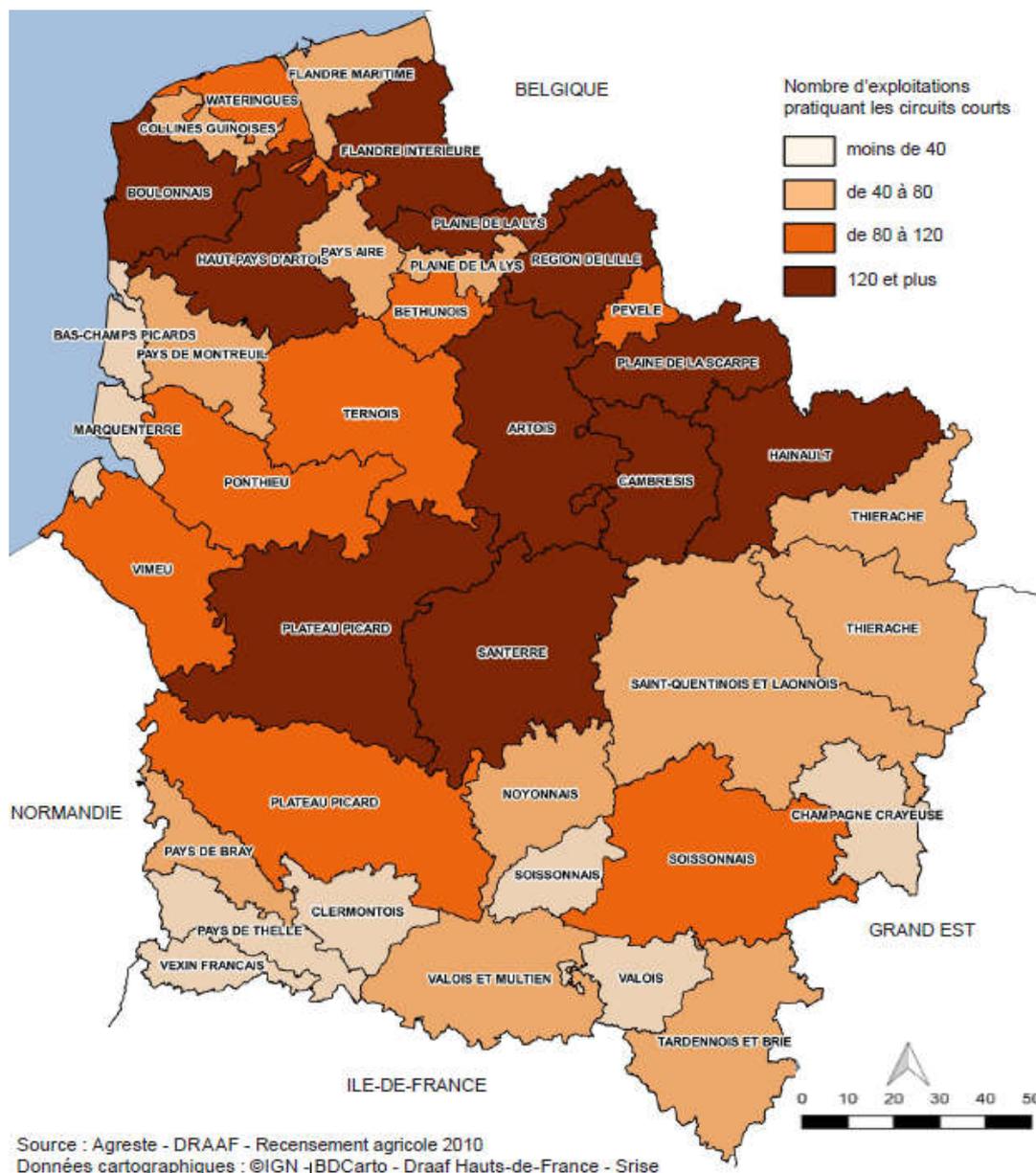
Nombre d'exploitations dans les Hauts-de-France selon l'activité de diversification (Source : Agreste - Enquête sur la Structure des Exploitations Agricole 2013)

En 2010, le Nord est le département comptant le plus de fermes pratiquant la vente directe ou commercialisant au moins une partie de leur production en circuit court, soit 1 402 exploitations ou 21% des exploitations du département. Cette part est seulement de 6,8% dans l'Aisne. Les activités para-agricoles sont équitablement réparties sur le territoire régional avec une part de fermes ayant des activités para-agricoles supérieure à 10%, à l'exception de l'Aisne dont la part est de 8,5% (Agreste, 2017).

	Avec activités para-agricoles		En circuits courts	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Aisne	431	8,5%	344	6,8%
Nord	677	10%	1402	20,8%
Oise	393	11,7%	350	10,4%
Pas de Calais	796	11,8%	1032	15,3%
Somme	569	10,5%	494	9,1%

Nombre d'exploitations diversifiées par département en 2010 (source : Agreste -Recensement agricole 2010)

Les circuits courts sont plus développés dans le Nord-Pas-de-Calais que dans les trois départements de la Picardie. Les exploitations qui pratiquent les circuits courts sont ainsi majoritairement localisées où la densité de population est la plus forte, à destination d'une population urbaine.



Répartition des exploitations pratiquant les circuits courts par Petites Régions Agricoles en Hauts-de-France (source : Agreste)

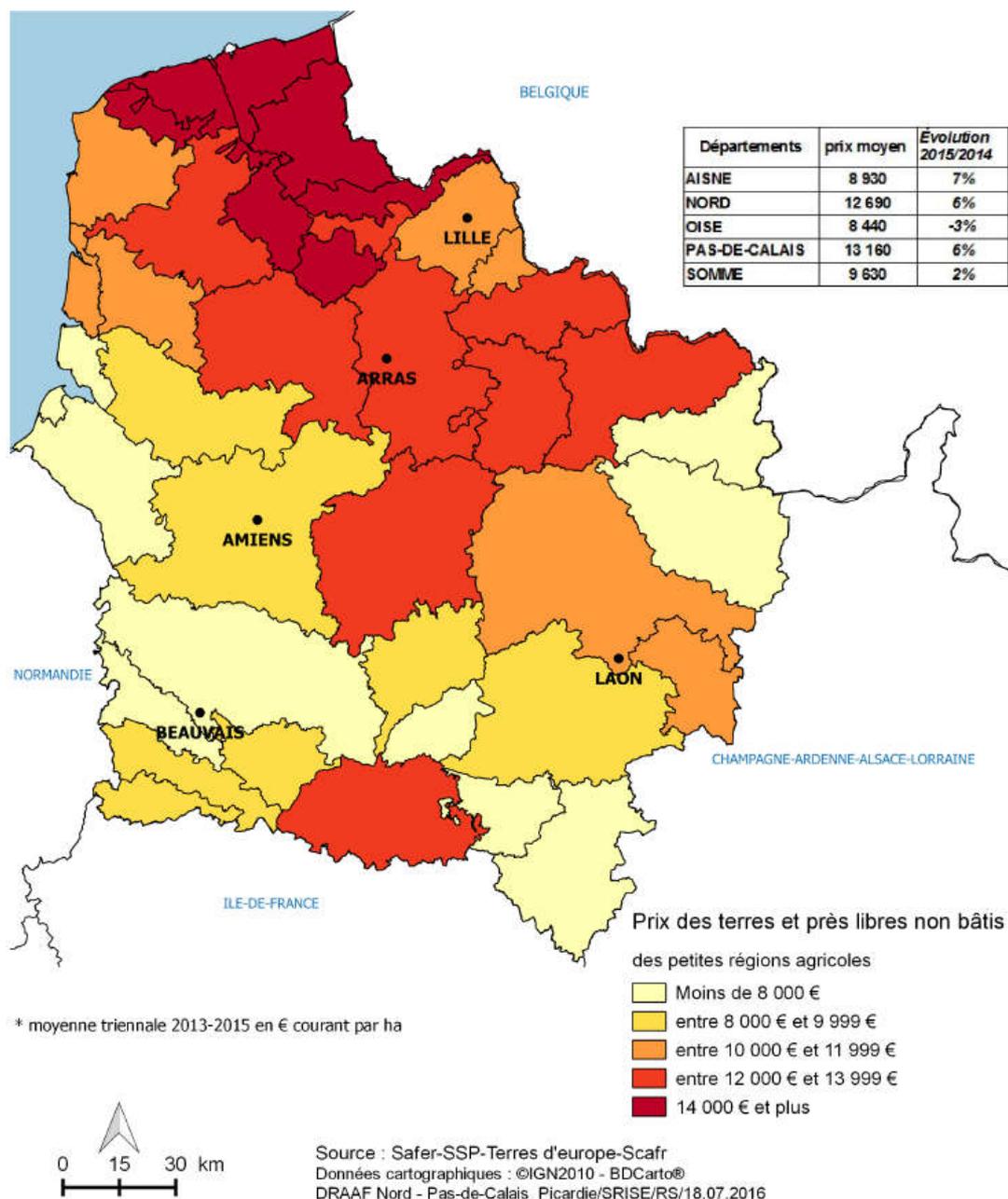
I.1.19. Production labellisée

Les agriculteurs pratiquant la diversification se distinguent aussi par un engagement dans des démarches de production de qualité ou dans l'agriculture biologique. Dans les Hauts-de-France en 2013, près 22 % des exploitants dont l'activité est diversifiée, ont au moins une production sous signe de qualité, contre seulement 17 % pour l'ensemble des exploitants. Environ six exploitations en agriculture biologique sur dix sont diversifiées.

Les productions détentrices d'un signe de qualité, telles que le Maroilles (AOP), le haricot de Soissons (IGP) ou encore les endives de pleine terre (Label Rouge) sont valorisées par les activités de diversification comme les ventes directes ou les chambres d'hôtes par exemple.

1.1.20. Foncier

La région Hauts-de-France connaît un contraste foncier entre le nord et le sud. L'ancienne région du Nord-Pas-de-Calais dispose d'un prix moyen courant de 12 925 €/ha sur la moyenne triennale 2013-2015, soit 30% plus élevée qu'en Picardie où le prix moyen courant est de 9 000 €/ha sur la même période. C'est dans les petites régions de l'extrême nord de la région que le foncier est le plus élevé (Safer, 2017).



Prix du foncier agricole des Hauts-de-France sur la moyenne triennale 2013-2015 (source : Safer)

I.1.21. Synthèse régionale

La région des Hauts-de-France s'affirme comme la première région agricole de France. Près de 10 % du lait français, 75% des pommes de terre françaises ainsi qu'environ 50% des betteraves produites en France proviennent des Hauts-de-France (Agreste, 2016). L'identité régionale est marquée par les endives et les choux de Bruxelles dont la quasi-totalité est produite en Hauts-de-France.

L'industrie agroalimentaire, avec 53 000 emplois salariés ou 10 % de l'emploi salarié agroalimentaire national (Agreste, 2016), est une force économique majeure de la région. Cette industrie régionale de pointe est fortement exportatrice et occupe la première place dans le traitement et le conditionnement des légumes de conserve.

Bien que la culture végétale soit prépondérante, l'élevage est bien implanté dans le territoire. Les Hauts-de-France sont en effet des terres d'éleveurs avec une exploitation agricole sur deux élevant des animaux. La région possède 1,6 % du cheptel bovin européen et l'élevage représente 40 % de l'emploi agricole dans les Hauts-de-France.

L'agriculture des Hauts-de-France mobilise près de 130 000 emplois directs et indirects inclus (Agreste, 2016). La région dispose aussi d'une position géographique stratégique avec une façade maritime ouverte sur deux mers, la traversée du futur canal Seine-Nord-Europe ainsi que des infrastructures de transport de qualité.

L'autre point fort régional est l'agrochimie. Sur ce secteur, les Hauts-de-France sont à la pointe de la recherche et des avancées techniques avec notamment le pôle de compétitivité Industries et agro-ressources (IAR).

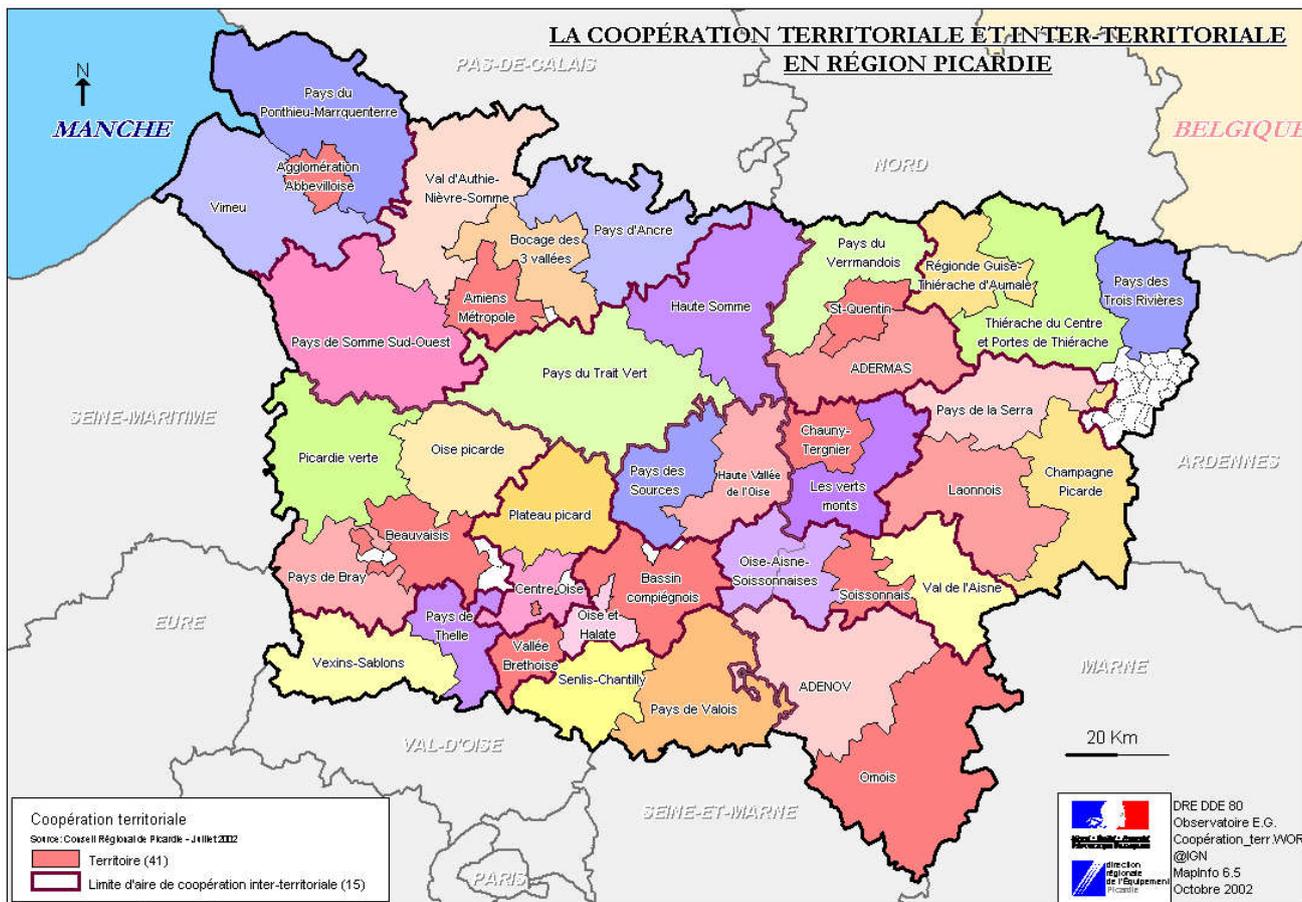
Synthèse de l'agriculture des Hauts-de-France en quelques chiffres :

- 2,1 millions d'hectares de surface agricole utile en 2015
- 27 400 exploitations agricoles
- Des exploitations agricoles de taille supérieure (78,5 ha en moyenne) à la moyenne nationale (55 ha en moyenne)
- 68 % du territoire régional valorisé par l'agriculture
- 130 000 emplois, dont 53 000 emplois salariés pour l'industrie agroalimentaire

III.4. La Picardie

I.1.22. Présentation du territoire

La région de la Picardie s'étend sur les trois départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme. Elle est découpée en plusieurs pays, ou régions naturelles, en cohérence avec l'identité naturelle et culturelle du territoire.



Répartition des pays en Picardie (source : DRE DDE 80)

Avec une population de plus de 1,9 millions d'habitants, en 2015 la région picarde pèse 32,2% de la population des Hauts-de-France et 3,03% de la population de la France métropolitaine. La Picardie est une région à dominante rurale, particulièrement dans le département de l'Aisne qui comprend seulement 9,0% de la population des Hauts-de-France et 28,0% des habitants de la Picardie. Le département de l'Oise est le plus peuplé, recensant 13,62% de la population des Hauts-de-France et 42,3% des habitants de la Picardie.

La Picardie se situe entre deux territoires à forte densité de population : le Nord-Pas-de-Calais et l'Île-de-France. L'agglomération d'Amiens est la seule grande agglomération de la région. Seule cinq autres villes dépassent les 50 000 habitants : Beauvais, Creil, Compiègne, Soissons et Saint-Quentin.

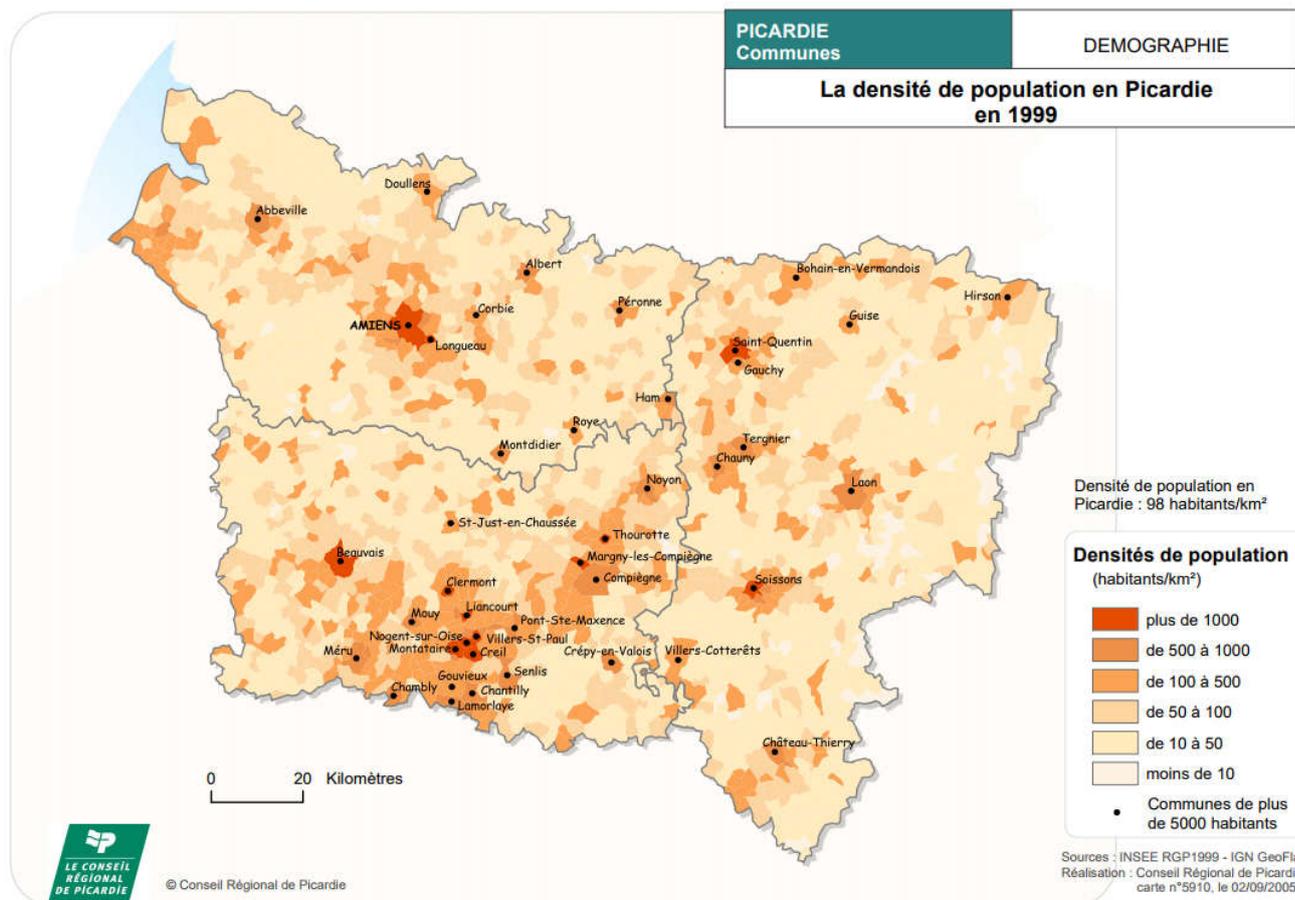
Année	Picardie	Hauts-de-France	France métropolitaine
1975	1 678 644 hab.	592 417 hab.	52 655 864 hab.
1982	1 740 321 hab.	5 673 260 hab.	54 334 871 hab.
1990	1 810 687 hab.	5 775 745 hab.	56 615 155 hab.
1999	1 857 481 hab.	5 854 069 hab.	58 518 395 hab.
2008	1 906 601 hab.	5 931 091 hab.	62 134 866 hab.
2013	1 927 142 hab.	5 987 883 hab.	63 697 865 hab.
2015	1 933 196 hab.	6 006 853 hab.	64 277 242 hab.

Recensement la population de la Picardie, des Hauts-de-France et de la France métropolitaine de 1975 à 2015 (source : Insee)

1 : Population sans double compte

2 : Population municipale

(p) Donnée provisoire issue d'estimations



Densité de la population de la Picardie en 1999 (source Insee)

La superficie de la région est de 1 955 000 ha, soit 3,5% du territoire national. En 2013, la SAU de la Picardie est de 1 352 655 ha, soit 62,0% de la SAU des Hauts-de-France et 1,70% de la SAU de la France métropolitaine (Agreste, 2016).

SAU de la Picardie en hectares en 2014 (source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive 2013) :

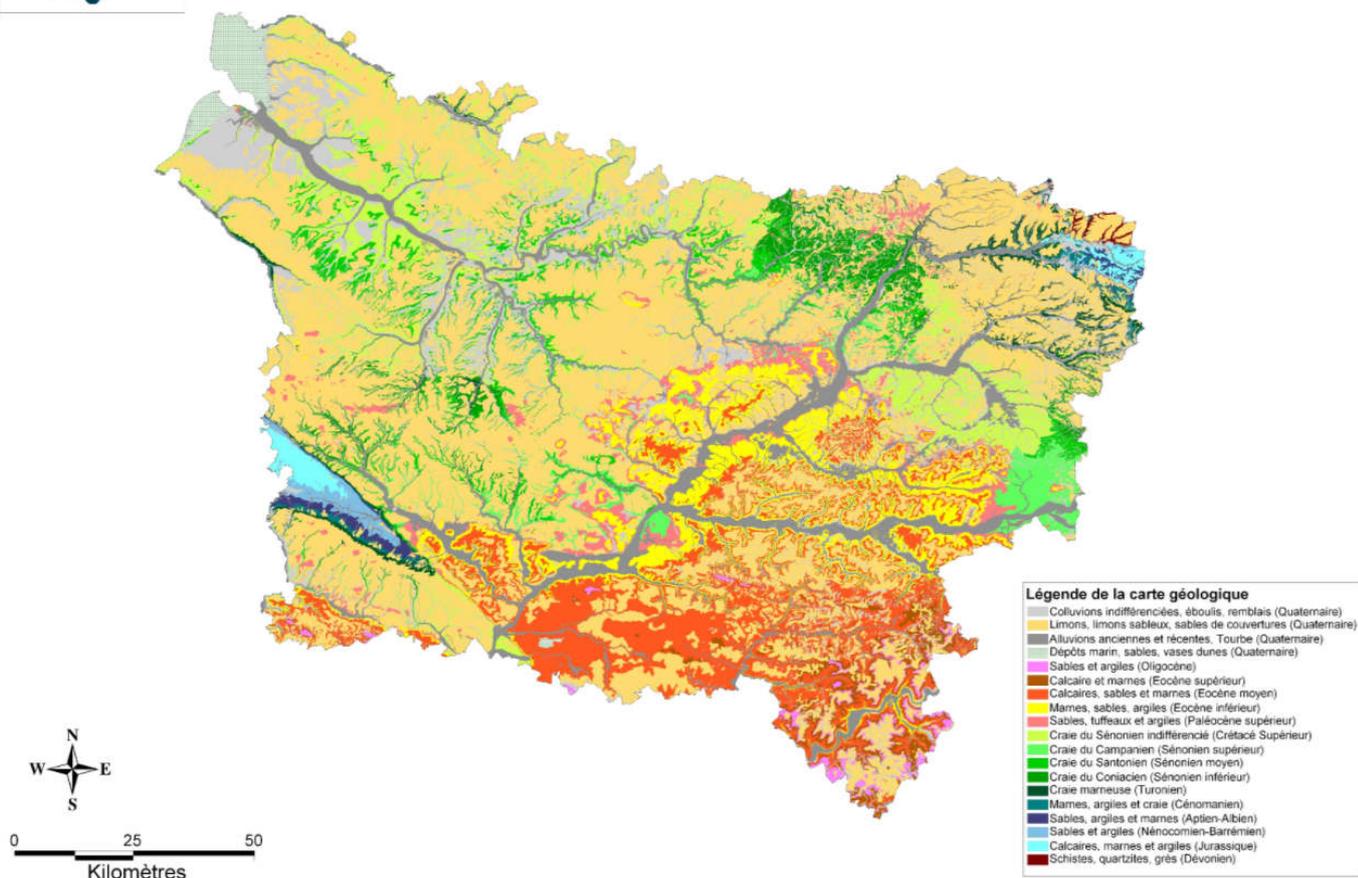
Paramètre	Picardie	France métropolitaine	% Picardie/France
SAU du territoire	1 352 655 ha	28 766 468 ha	4,70%
SAU des exploitations	1 323 491 ha	26 852 279 ha	4,93%
dont terres arables	1 179 732 ha	18 333 068 ha	6,43%
dont cultures permanentes	5 074 ha	995 173 ha	0,51%
dont vignes	2 518 ha	790 504 ha	0,32%
dont prairies	138 685 ha	7 524 038 ha	1,84%
Bois et forêts	379 422 ha	16 839 742 ha	2,25%
Sols artificialisés	164 800 ha	5 171 898 ha	3,19%
Autres territoires	54 902 ha	4 130 579 ha	1,33%
Superficie totale	1 951 779 ha	54 908 687 ha	3,55%

I.1.23. Paysages

La Picardie correspond à la partie nord du Bassin Parisien. Le territoire est constitué au nord et à l'ouest par une grande entité calcaire du Crétacé supérieur, caractérisée par de la craie. La partie sud-est est constituée de terrains du Tertiaire, avec une dominance des sables, des calcaires et des argiles.



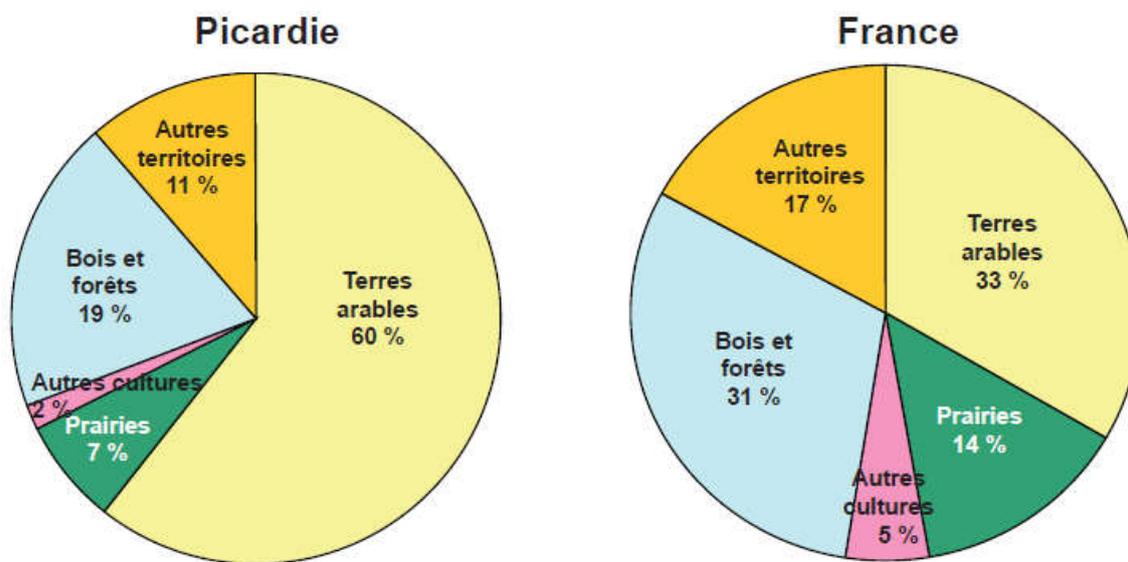
Carte géologique simplifiée de la Région Picardie



Carte géologique simplifiée de la Picardie (source : SIGES Seine-Normandie - BRGM)

I.1.24. Occupation des sols

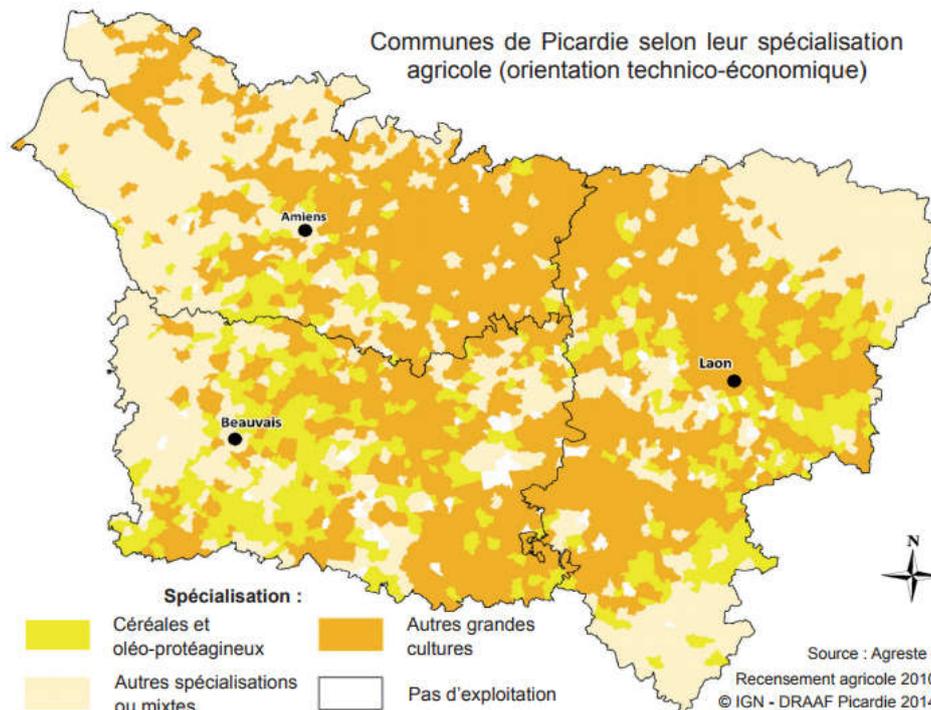
En 2013 en Picardie, les terres cultivées représentent près de 60% des sols de la région. Cette proportion est environ deux fois supérieure à la moyenne nationale qui est de 33%. Les autres types de sols sont nettement moins importants en Picardie qu'en France. La part de prairies et de zones boisées est environ deux fois moins importantes que la moyenne française. L'exploitation des terres se fait ainsi au détriment des bois et forêts ainsi que des surfaces toujours en herbe.



Répartition du territoire en 2013 (source : Agreste - Statistique agricole annuelle semi-définitive 2013)

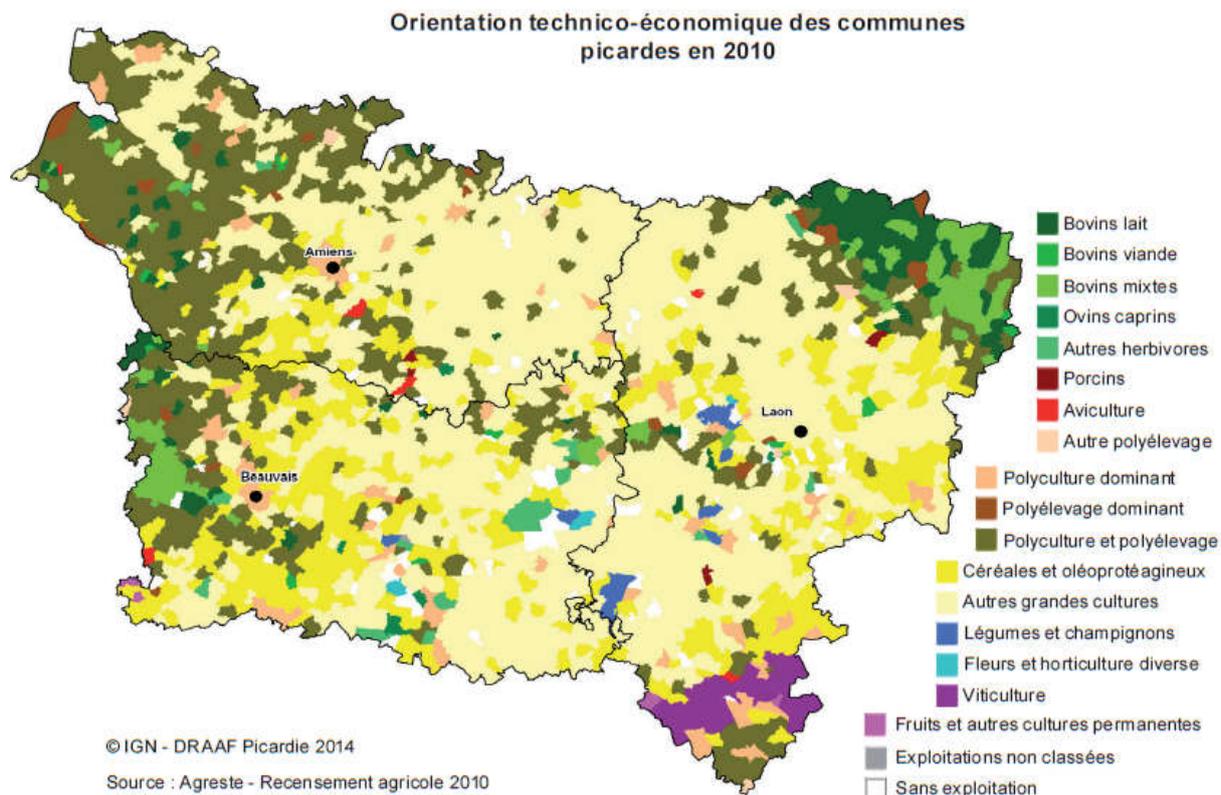
L'agriculture est dominée par des exploitations de grande taille. En 2010, 82% des exploitations picardes cultivent au moins une grande culture. Ces grandes cultures sont réparties sur 87% de la SAU de la Picardie (Agreste, 2013).

Les cultures de ces grandes exploitations sont majoritairement des céréales ou des productions à forts rendements. En 2010, 76% des agriculteurs produisent du blé tendre sur 39% de la SAU de la région. La Picardie est la première région française productrice de betteraves, cultivées sur 10% de la SAU du territoire (Agreste, 2013).



Représentation des communes de la Picardie selon leur spécialisation agricole en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

En 2010, près de 57% des exploitations picardes sur 72% de la SAU étaient occupées par des exploitations en grandes cultures. La taille moyenne de ces exploitations en grandes cultures est de 123 ha (Agreste, 2014). Les autres orientations dominantes sont l'exploitation de bovins et la polyculture et le polyélevage, surtout présents à l'ouest et au nord-est de la région. Une zone au sud du département est spécialisée dans la viticulture, où les vins du champagne sont localement produits.



Orientation technico-économique dominante des communes de la Picardie (source : Agreste RA 2010)

SAU en cultures végétales en Picardie en 2014 et 2015 (source : Agreste) :

Cultures	SAU 2014	SAU 2015	% 2014-2015
Céréales	705 500 ha	713 252 ha	1,09%
dont blé tendre	551 800 ha	554 934 ha	-0,56%
dont orge et ergourgeon	102 200 ha	112 120 ha	8,85%
dont maïs grain	43 800 ha	38 904 ha	-11,18%
Oléagineux	139 300 ha	130 481 ha	-6,33%
dont colza	138 000 ha	128 739 ha	-6,71%
Protéagineux	31 900 ha	36 714 ha	13,11%
Cultures fourragères	49 500 ha	52 797 ha	6,24%
dont maïs fourrage	47 400 ha	48 326 ha	1,92%
Betterave industrielle	140 400 ha	131 624 ha	-6,25%
Lin textile	9 400 ha	nc	nc
Pommes de terre de consommation	29 415 ha	29 459 ha	0,15%
Surfaces toujours en herbe	163 400 ha	161 355 ha	-1,25%
Cultures légumières	14 496 ha	14 978 ha	3,22%
dont épinards	890 ha	nc	nc
dont endives	2 210 ha	2 180 ha	-1,36%
dont haricots à écosser	1 240 ha	1 188 ha	-4,19%
dont haricots verts	4 025 ha	3 660 ha	-9,07%
dont petits pois	6 131 ha	7 500 ha	18,25%

nc : non communiqué

I.1.25. Production agricole

III.4.1 Production végétale

La Picardie est caractérisée par un système agricole dominé par des filières de grandes cultures aux rendements élevés. Les rendements des cultures picardes recensées en 2014 et en 2015 sont classés dans le tableau suivant.

Rendements des cultures végétales exprimés en t/ha de la Picardie en 2014 et 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Rendement en 2014	Rendement en 2015	% Evolution 2014-2015
Céréales	8,9 t/ha	9,2 t/ha	2,93%
dont blé tendre	9,1 t/ha	9,5 t/ha	5,07%
dont orge et ergourgeon	7,8 t/ha	8,7 t/ha	11,03%
dont maïs grain	10,1 t/ha	8,7 t/ha	-14,19%
Oléagineux	4,0 t/ha	4,1 t/ha	1,99%
dont colza	4,0 t/ha	4,1 t/ha	0,66%
Protéagineux	4,2 t/ha	3,7 t/ha	-14,05%
Betterave industrielle	90,3 t/ha	86,0 t/ha	-4,76%
Lin textile	7,6 t/ha	-	nc
Pommes de terre de consommation	45,4 t/ha	39,6 t/ha	-14,71%
Cultures légumières	17,7 t/ha	17,1 t/ha	-3,33%
dont épinards	19,1 t/ha	nc	nc
dont endives	56,0 t/ha	57,7 t/ha	3,00%
dont haricots à écosser	7,4 t/ha	6,1 t/ha	-17,66%
dont haricots verts	13,8 t/ha	13,3 t/ha	-3,46%
dont petits pois	8,3 t/ha	6,9 t/ha	-19,50%

nc : non communiqué

La production végétale est calculée de la même méthode qu'en région Hauts-de-France. Le calcul est effectué à partir du produit entre la SAU et du rendement assimilé de chaque culture recensée dans la région. Les productions ainsi calculées et exprimées en tonnes sont détaillées dans le tableau suivant.

Production végétale en tonnes de la Picardie en 2014 et 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Production 2014	Production 2015	% Evolution 2014-2015
Céréales	6 278 950 t	6 561 918 t	4,31%
dont blé tendre	5 021 380 t	5 271 873 t	4,75%
dont orge et ergourgeon	797 160 t	975 444 t	18,28%
dont maïs grain	442 380 t	338 465 t	-23,49%
Oléagineux	557 200 t	534 972 t	-3,99%
dont colza	552 000 t	527 830 t	-4,38%
Protéagineux	133 980 t	135 842 t	1,37%
Betterave industrielle	12 678 120 t	11 319 664 t	-10,71%
Lin textile	715 340 t	nc	nc
Pommes de terre de consommation	1 335 441 t	1 166 576 t	-14,48%
Cultures légumières	256 056 t	241 643 t	-5,96%
dont épinards	16 984 t	nc	nc
dont endives	123 750 t	125 737 t	1,61%
dont haricots à écosser	9 157 t	7 224 t	-21,11%
dont haricots verts	55 522 t	48 742 t	-12,21%
dont petits pois	50 643 t	51 840 t	2,31%

nc : non communiqué

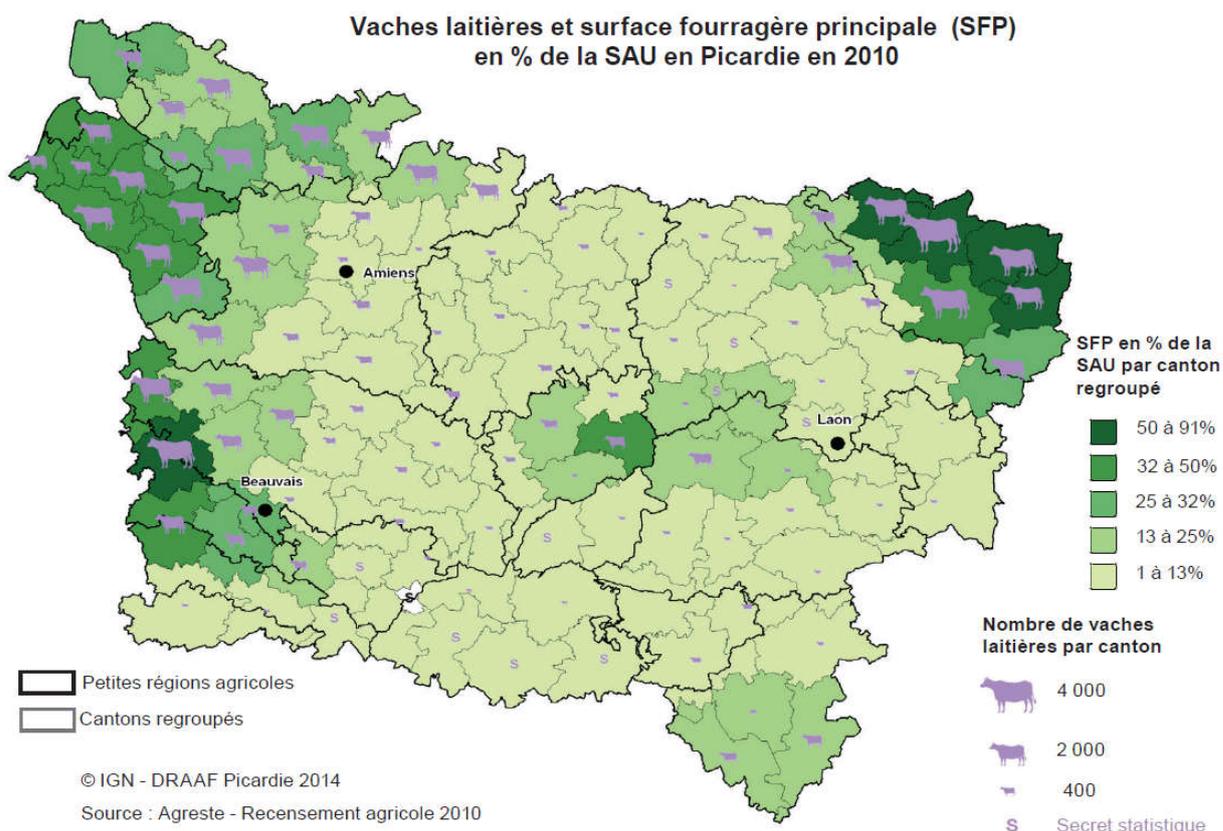
La Picardie est une région dans laquelle les grandes cultures sont très largement produites. En 2015, les cultures de céréales picardes représentent plus de 63% des céréales produites dans les Hauts-de-France. Les oléoprotéagineux représentent près de 82% et les betteraves industrielles pèsent environ 69% de la production de ces types de culture dans les Hauts-de-France.

Part de la production de la Picardie dans les Hauts-de-France en 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Production en Hauts-de-France	Production en Picardie	% part Picardie /Hauts-de-France
Céréales	<i>10 311 243 t</i>	<i>6 561 918 t</i>	<i>63,6%</i>
dont blé tendre	<i>8 283 296 t</i>	<i>5 271 873 t</i>	<i>63,6%</i>
dont orge et ergourgeon	<i>1 454 750 t</i>	<i>975 444 t</i>	<i>67,1%</i>
dont maïs grain	<i>495 282 t</i>	<i>338 465 t</i>	<i>68,3%</i>
Oléagineux	<i>650 842 t</i>	<i>534 972 t</i>	<i>82,2%</i>
dont colza	<i>642 769 t</i>	<i>527 830 t</i>	<i>82,1%</i>
Protéagineux	<i>163 547 t</i>	<i>135 842 t</i>	<i>83,1%</i>
Betterave industrielle	<i>16 369 382 t</i>	<i>11 319 664 t</i>	<i>69,2%</i>
Pommes de terre	<i>3 411 832 t</i>	<i>1 166 576 t</i>	<i>34,2%</i>
Cultures légumières	<i>915 629 t</i>	<i>241 643 t</i>	<i>26,4%</i>

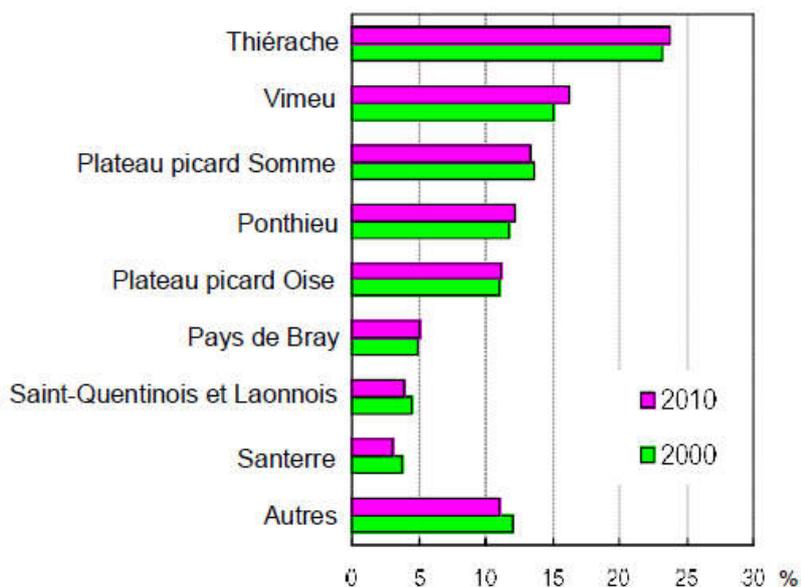
III.4.2 Production animale

La production animale est représentée à l'ouest de la Picardie (Marquenterre, Ponthieu, Vimeu et à l'ouest du Plateau Picard, du Pays de Bray et du Pays de Thelle) et dans le nord-est de la région (Thierache). Dans ces zones, la surface fourragère de la SAU par canton est supérieure à 32%, mais elle est inférieure à 13% dans presque tout le reste du territoire dont une vaste matrice est occupée par les grandes cultures picardes (Agreste, 2013).



Répartition des vaches laitières et des surfaces fourragères principales de la Picardie en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

Ainsi, près de 89% des vaches laitières sont concentrées dans huit des 19 régions agricoles picardes. En 2010, les régions agricoles du Thiérache et du Vimeu regroupent à eux seuls près de 40% des vaches laitières de Picardie (Agreste, 2013).



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Répartition des vaches laitières de Picardie selon les principales régions agricoles en termes d'élevage laitier (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

La Picardie est essentiellement un territoire de grandes cultures végétales à hauts rendements agricoles. Néanmoins, la part d'élevage n'est pas négligeable et pèse 2,7% du cheptel français de bovins et 0,9% du cheptel français de porcins.

Effectifs du cheptel bovin et porcin de la Picardie et de la France en 2015 (source : Agreste) :

Elevage	Effectif en Picardie	Effectif en France	% Picardie / France
Bovins	529 700	19 280 500	2,7%
dont vaches laitières	121 500	3 657 500	3,3%
dont vaches nourrices	78 900	4 169 900	1,9%
Porcins	118 100	13 065 300	0,9%

L'élevage picard est certes plus faible en termes de SAU ou de production que les grandes cultures végétales. Toutefois, la filière de l'élevage laitier est très productrice d'emplois. En 2012, l'industrie laitière représente 1 985 emplois salariés en Picardie et en 2010 le nombre total d'UTA moyen par exploitation laitière picarde est de 2,1 (Agreste 2013).

Emplois salariés de l'industrie laitière et poids dans les IAA par département en 2012 (source : Insee, Clap) :

Département	Effectifs salariés de l'industrie laitière (en nombre)	Part dans les effectifs salariés de l'industrielaitière du bassin laitier	Part des effectifs salariés de l'industrie laitière dans les IAA du Bassin laitier Nord-Picardie
Aisne	896	17,5%	18,5%
Oise	796	15,6%	29,6%
Somme	293	5,7%	5,1%
Picardie	1 985	38,8%	53,2%
Bassin laitier Nord-Picardie	5 109	100,0%	12,5%

I.1.26. Signes de qualité

III.4.3 Agriculture biologique

En 2010, 1% des agriculteurs détiennent une certification en agriculture biologique pour au moins un des produits de leur exploitation (Agreste, 2011). En 2015, près de 2% des agriculteurs picards ont une certification en agriculture biologique (Agreste, 2016). En termes de SAU, ce sont les cultures de céréales et les surfaces toujours en herbe qui représentent l'essentielle de la SAU de l'agriculture biologique. En revanche, ce sont les légumes et les surfaces toujours en herbes qui ont une part de SAU en culture biologique la plus élevée en comparaison avec le conventionnel. Ainsi, plus de 3% de SAU de ces deux orientations culturales est cultivée en agriculture biologique.

Répartition de l'agriculture biologique en Picardie en 2015 (source : Agence bio 2015) :

Orientation	Agriculture bio en Picardie (en 2015)	Ensemble de l'agriculture en Picardie(en 2015)	% Part de l'agriculture bio en Picardie (en 2015)
Exploitations agricoles (nombre)	273	12915	2,11%
SAU	11 442 ha	1 324 204 ha	0,71%
dont certifiées bio	9 362 ha	-	-
dont surfaces en conversion	2 080 ha	-	0,16%
Céréales	4 115 ha	713 252 ha	0,58%
Oleoprotéagineux	496 ha	112 120 ha	0,44%
Légumes	585 ha	17 523 ha	3,34%
STH et cultures fourragères	5 572 ha	161 355 ha	3,45%
Vaches laitières (nombre de têtes)	1 884	121500	1,55%

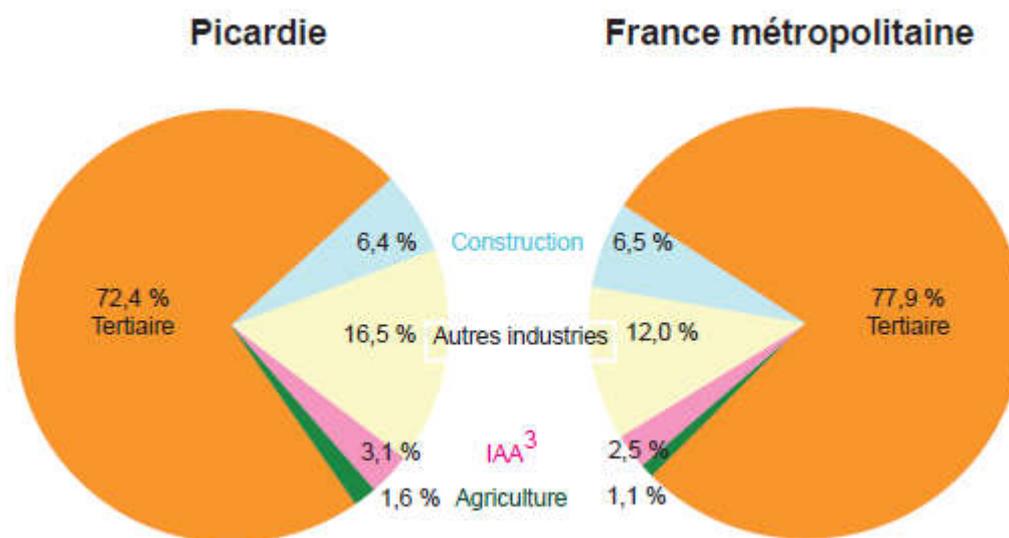
III.4.4 Labels

La qualité et l'origine des produits picards sont garanties par des appellations d'origine contrôlée (AOC). Les produits picards concernés par cette appellation sont les suivants :

- AOC Maroilles (Aisnes)
- AOC Neufchâtel (Oise : commune de Quincampoix-Flouzy)
- AOC Calvados (Oise)
- AOC Champagne (Aisnes)
- AOC Prés salés de la Baie de Somme (Somme)
- AOC Pommeau de Normandie (Oise)

I.1.27. L'emploi

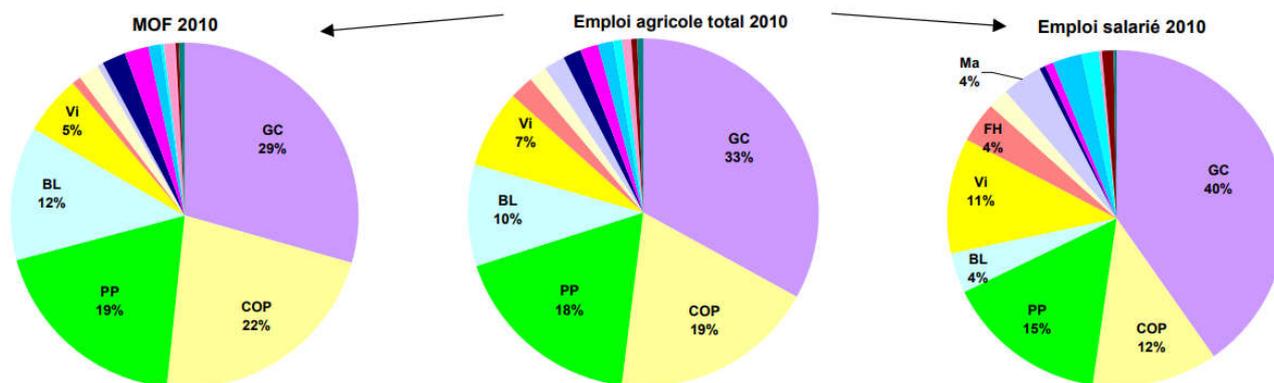
En 2013, la Picardie l'agriculture assure près de 3,3% des emplois totaux et 1,6% des emplois salariés de la région (Agreste, 2015).



Répartition des emplois salariés en Picardie et en France au 31/12/2013 (source : Insee - Clap au 31/12/2013)

Selon les données du recensement agricole de 2010, ce sont les grandes cultures qui sont les plus productrices d'emploi agricole, soit 33% des emplois de la Picardie. Les céréales et oléoprotéagineux (18,9%), la polyculture-polyélevage (17,9%) et l'élevage de bovins laitiers (9,5%) sont les autres exploitations les plus productrices d'emploi en Picardie (Agreste, 2012).

2 - Emploi agricole en UTA par Otex (RA 2010)			Exploitations	Emploi Total	dont MOF	dont salariés
Total			13 857	22 967	15 261	7 706
1500	Céréales et Oléoprotéagineux	COP	3 921	4 341	3 417	924
1600	Autres grandes cultures	GC	3 921	7 587	4 480	3 108
2800	Maraîchage	Ma	81	401	100	301
2900	Fleurs, horticulture diverse	FH	133	477	160	317
3500	Viticulture	Vi	798	1 686	838	848
3900	Fruits et autres cultures permanentes	Fr	57	186	52	134
4500	Bovins lait	BL	1 111	2 184	1 885	299
4600	Bovins viande	BV	491	385	336	49
4700	Bovins mixte	BM	218	377	324	53
4813	Ovins et caprins	OC	345	179	166	13
4840	Autres herbivores	He	431	422	276	145
5100	Porcins	Po	52	145	64	82
5200	Volailles	Vo	154	372	160	212
5374	Autres élevages hors sol	HS	63	104	73	31
6184	Polyculture, polyélevage	PP	2 081	4 120	2 929	1 191



Répartition des emplois agricoles en UTA et par orientation technico-économique (Otex) en Picardie en 2010 (source : Agreste - BAEA)

Les actifs familiaux assurent près de deux tiers des emplois agricoles de Picardie. Les actifs agricoles salariés représentent un tiers des emplois des exploitations agricoles picardes (Agreste, 2016).

Le travail dans les exploitations en grandes cultures est surtout réalisé par la famille. Les chefs et coexploitants représentent près de 75% des actifs familiaux sur la période comprise entre 2011 et 2013 (Agreste, 2016). En 2010, près de 58% des chefs et coexploitants sont occupés à temps complet (source : Agreste, 2014).

Ensemble des actifs agricoles en Picardie en 2011, 2012 et 2013 (source : Agreste) :

	2011		2012		2013 est.*	
	Pers. ¹	UTA ²	Pers. ¹	UTA ²	Pers. ¹	UTA ²
Actifs familiaux (1)	22 728	15 011	22 265	14 736	21 860	14 490
Actifs agricoles salariés	nr	7 728	nr	7 505	nr	7 480
Salariés permanents (2)	6 356	5 212	6 428	5 084	6 510	5 040
Saisonniers occasionnels ETA	nr	2 517	nr	2 421	nr	2 440
Cuma						
Actifs permanents (3) = (1) + (2)	29 084	20 223	28 693	19 820	28 370	19 530
Total actifs agricoles	nr	22 740	nr	22 241	nr	21 970

*estimation

nr : non renseigné

1 : personne

2 : UTA : Unité de Travail Annuel

Le nombre total d'actifs familiaux tend à diminuer (-3,8% entre 2011 et 2013), mais la part d'actifs familiaux dans les actifs totaux tend à se stabiliser autour de 66% entre 2011 et 2013 (Agreste, 2016).

Actifs familiaux agricoles en Picardie en 2011, 2012 et 2013 (source : Agreste) :

	2011		2012		2013 est.*	
	Pers. ¹	UTA ²	Pers. ¹	UTA ²	Pers. ¹	UTA ²
Chefs d'exploitation et coexploitants	17 236	12 900	17 046	12 773	16 900	12 660
sur petites exploitations	3 039	1 025	2 977	1 004	2 940	990
sur moyennes et grandes exploitations	14 197	11 875	14 069	11 768	13 960	11 670
Conjoints non coexploitants actifs	3 788	1 445	3 616	1 342	3 450	1 250
Autres actifs familiaux	1 703	666	1 603	621	1 510	580
Total actifs familiaux	22 728	15 011	22 265	14 736	21 860	14 490

*estimation

Les moyennes et grandes exploitations sont largement dominantes en Picardie, représentant près de 78 % des exploitations agricoles de la Picardie (Agreste 2015). Ces moyennes et grandes exploitations sont très largement orientées vers des grandes cultures de céréales, d'oléoprotéagineux et de betteraves.

Nombre d'exploitations agricoles en Picardie en 2011, 2012 et 2013 (source : Agreste) :

	2010	2011	2 012	2013 est.*
Nombre d'exploitations agricoles	13 857	13 711	13 524	13 360
dont petites exploitations	2 997	2 981	2 920	2 880
dont moyennes et grandes exploitations	10 860	10 731	10 605	10 480
Total actifs agricoles (UTA)	22 967	22 740	22 241	21 970
Nombre d'exploitations en GAEC ou société	5 945	6 044	6 168	6 220
Nombre d'exploitations ayant des salariés permanents	3 498	3 491	3 584	3 630

*estimation

nr : non renseigné

1 : personne

2 : UTA : Unité de Travail Annuel

En Picardie, chaque tranche d'âge est assez bien répartie dans la part de nouvelles installations agricoles en 2013. Entre 2012 et 2013, la tendance est à la hausse, quel que soit l'âge de l'exploitant. En effet, les moins de 30 ans représentent 34%, les 30 à 41 ans représentent 29% et les plus de 41 ans représentent 36% du nombre d'installations en Picardie. C'est dans l'Aisne que la part des moins de 30 ans nouvellement installés connaît la plus forte augmentation, avec 34 nouveaux exploitants de moins de 30 ans installés entre 2012 et 2013, soit une hausse de 62% sur cette période. (Agreste, 2014).

Nombre d'installations totales en Picardie par tranche d'âge en 2013 (source : Agreste) :

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
30 ans et moins	55	33	49	137
évo.2013/2012	62%	-11%	2%	15%
31 - 40 ans	30	35	51	116
évo.2013/2012	-23%	-5%	38%	3%
41 et plus	46	42	57	145
évo.2013/2012	18%	45%	43%	34%

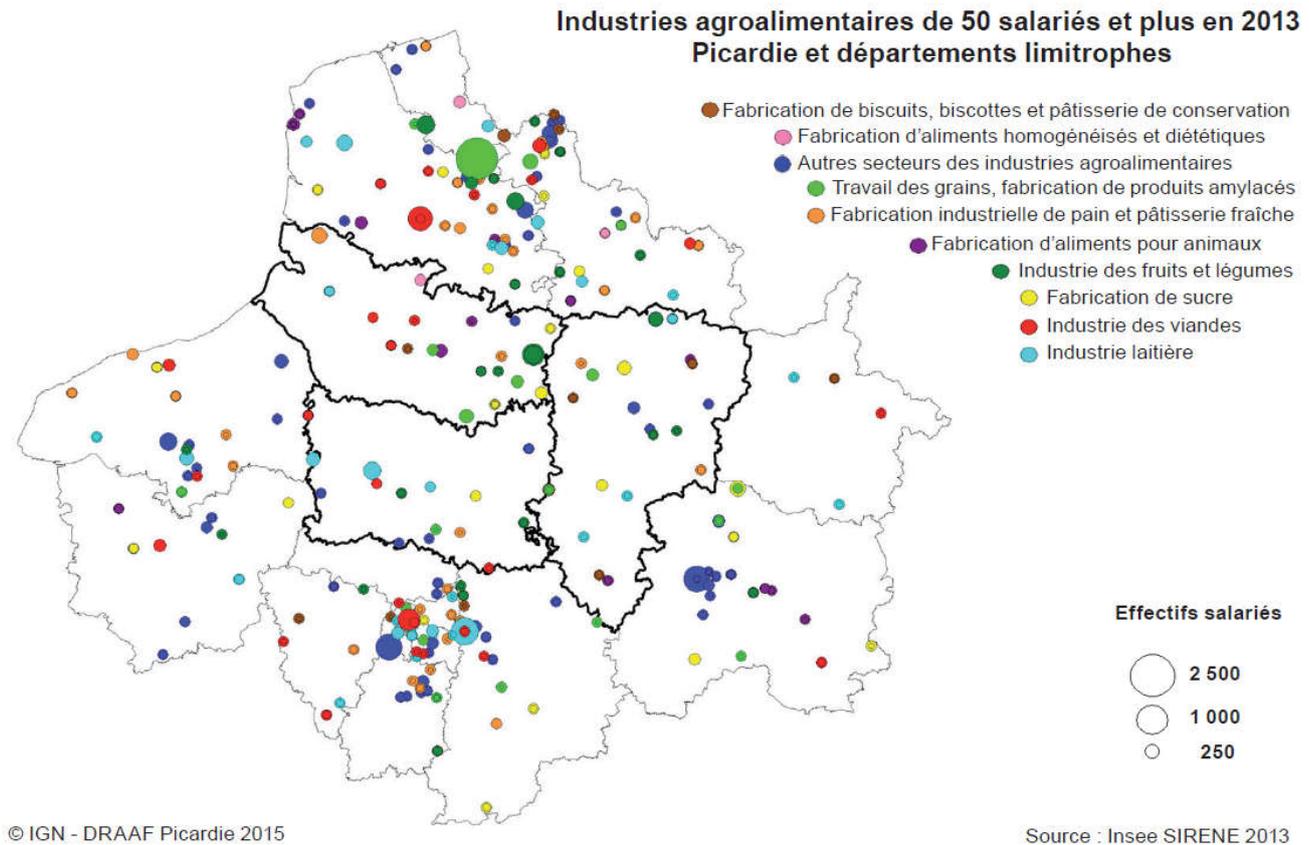
En Picardie, une certaine parité entre les sexes est présente dans le nombre d'installations en 2013. Les femmes représentent 46% et les hommes 54% des installations en Picardie en 2013 (Agreste, 2014).

Nombre d'installations totales en Picardie par sexe en 2013 (source : Agreste) :

	Aisne	Oise	Somme	Picardie
Homme	73	50	93	216
évo.2013/2012	11%	-22%	19%	4%
Femme	58	60	64	182
évo.2013/2012	26%	54%	36%	38%
Ensemble	131	110	157	398
évo.2013/2012	17%	7%	26%	17%

I.1.28. L'industrie agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire picarde est l'une des plus diversifiées du territoire français. Les salariés de l'agroalimentaire se concentrent dans les industries agroalimentaires au sein de grands établissements bien implantés dans la région. La situation géographique au carrefour de l'Europe du nord est un atout stratégique pour les grands groupes industriels de l'industrie agroalimentaire.



Répartition des industries agroalimentaires en Picardie (source : DRAAF Picardie)

En Picardie en 2011, 18 007 emplois salariés sont recensés et répartis au sein de 1 244 établissements de l'agroalimentaire.

Répartition des établissements et des salariés dans l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires en 2011 en Picardie (source : Insee - Clap 2011) :

	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements employeurs	Effectifs salariés (ETP*)	Effectifs salariés au 31 décembre
Industries agroalimentaires	345	214	12 323	13 260
Commerce de gros de produits agroalimentaires	899	426	4 443	4 747
<i>Ensemble des établissements agroalimentaires</i>	<i>1 244</i>	<i>640</i>	<i>16 766</i>	<i>18 007</i>

(*) ETP : équivalent temps plein
Source : Insee, Clap 2011

La Picardie est la première région en termes d'effectifs d'emplois dans la filière des sucreries. Près d'un quart des salariés de l'industrie agroalimentaire picarde se trouve dans l'industrie des légumes ou du sucre (Agreste, 2011). La transformation et la conservation de légumes représentent le premier secteur d'activité en termes d'effectifs des emplois de l'agroalimentaire. L'abattage de bétail et la collecte de lait de vache constituent deux autres orientations productrices d'emplois de l'agroalimentaire.

Production des industries agroalimentaires (source : Agreste) :

	Picardie		France	
	2012	2013	2012	2013
Abattage de bétail	38*	31*	3524*	3436*
<i>Total de gros bovins</i>	<i>23*</i>	<i>20*</i>	<i>1258*</i>	<i>1192*</i>
<i>Porcins</i>	<i>nc</i>	<i>9*</i>	<i>1957*</i>	<i>1937*</i>
Collecte de lait de vache	901**	888**	23578**	23257**
Pulpe de betterave déshydratée	346*	316*	1285*	1216*

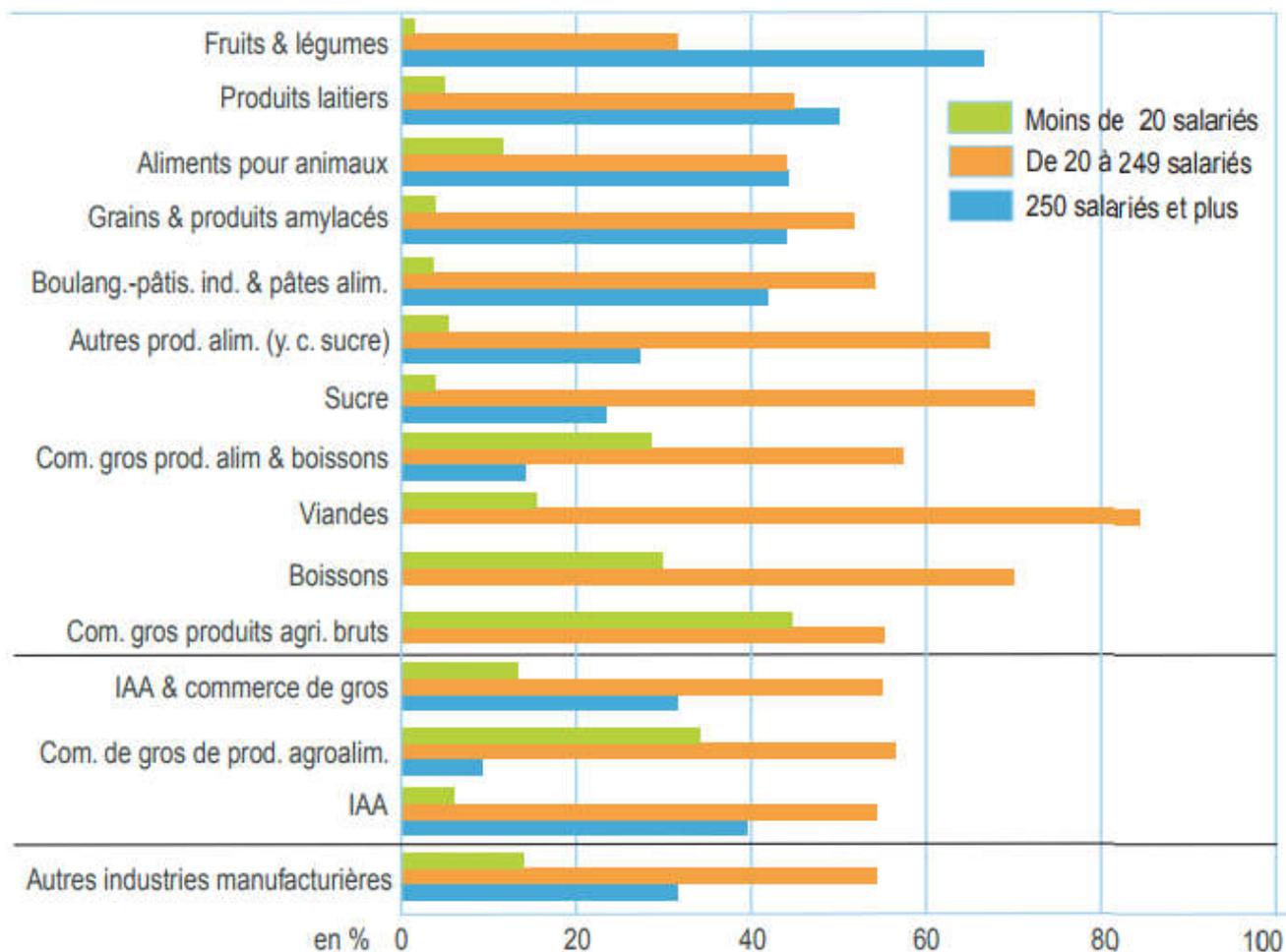
* en millier de tonnes

** en million de litres

Secteurs employeurs des industries agroalimentaires en Picardie en 2011 par ordre décroissant de l'effectif employé (source : Insee - Clap 2011) :

Secteur d'activité (Naf détaillée)	Effectif (ETP)	% de l'effectif régional	% cumulé
Transformation et conservation de légumes (10.39A)	1 586	12,9	12,9
Fabrication de sucre (10.81Z)	1 320	10,7	23,6
Viande de boucherie (10.11Z)	1 014	8,2	31,8
Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation (10.72Z)	808	6,6	38,4
Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a. (10.89Z)	722	5,9	44,2
Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (10.71A)	694	5,6	49,9
Autres activités du travail des grains (10.61B)	651	5,3	55,1

Source : Insee, Clap 2011



Répartition des salariés selon la taille des établissements par secteur d'activité en 2011 (source : Insee - Clap 2011)

I.1.29. Économie agricole

III.4.5 Les exploitations agricoles

En Picardie, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de près de 51% entre 1979 et 2010. En 2010, les exploitations picardes représentent 2,8% du nombre d'exploitations de France métropolitaine.

Évolution du nombre d'exploitations en Picardie de 1979 à 2010 (source : Agreste - Recensements agricoles) :

(exploitations)	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France ²
1979	9 326	6 766	12 045	28 139	1 263
1988	8 285	5 902	9 867	24 054	1 017
2000	6 067	4 051	6 744	16 862	664
2010	5 062	3 359	5 436	13 857	490
Evolution annuelle moyenne (2010/2000)	-1,8%	-1,9%	-2,1%	-1,9%	-3,0%

² France métropolitaine en millier

Les cultures de céréales dominent les exploitations picardes, avec 10 875 exploitations ayant au moins une culture de céréales en 2010, soit 78% des exploitations picardes.

Nombre d'exploitations par type de culture en Picardie en 2010 (source : Agreste - Recensement Agricole 2010) :

(nombre d'exploitations)	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France ²
Des céréales	3 375	2 832	4 668	10 875	270
<i>du blé tendre</i>	3 252	2 733	4 511	10 496	200
<i>des orges</i>	2 161	1 845	2 958	6 964	128
Des oléagineux	2 231	1 912	2 237	6 380	107
<i>du colza</i>	2 141	1 876	2 205	6 222	73
<i>du lin oléagineux</i>	42	125	15	182	2
Des protéagineux	1 850	1 561	2 129	5 540	37
<i>du pois protéagineux</i>	644	1 069	1 611	3 324	25
<i>de la féverole</i>	1 435	803	810	3 048	15
De la betterave à sucre	2 098	1 714	2 897	6 709	24
De la racine d'endive	35	21	172	228	1
Du maïs fourrage	753	699	1 723	3 175	93
De la STH³	2 731	2 069	3 543	8 343	287
Des légumes⁴	315	227	712	1 254	490
Des pommes de terre	360	292	1 354	2 006	21
<i>de fécule</i>	153	112	564	829	1
<i>de consommation</i>	243	208	895	1 346	19
De la vigne	823	-	-	823	87
Des cultures permanentes	122	92	114	328	42

2 : France métropolitaine en millier

3 : Surface toujours en herbe

4 : Légumes secs, frais, fraises et melons

En Picardie en 2010, près de 36% des exploitations ont au moins une activité d'élevage de bovins. L'élevage porcin est bien moins représenté avec seulement 1,6% des exploitations ayant une activité d'élevage porcin (Agreste, 2015).

Nombre d'exploitations ayant une activité d'élevage par type de filière en Picardie en 2010 (source : Agreste - Recensement Agricole 2010) :

(nombre d'exploitations)	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France ²
Des bovins	1 678	1 143	2 123	4 944	193
<i>des vaches laitières</i>	782	579	1 267	2 628	82
<i>des vaches allaitantes</i>	1 040	662	1 017	2 719	121
Des porcins	77	22	122	221	22
<i>des truies mères</i>	24	8	57	89	8
Des ovins	386	287	401	1 074	56
Des caprins	36	38	53	127	15
Des poulets de chair, coqs	152	95	274	521	38

1 Les résultats du recensement agricole 2010 ne tiennent pas compte des pâturages collectifs

2 France métropolitaine en millier

III.4.6 Diversification et circuit court

La commercialisation des produits agricoles en circuit court se pratique essentiellement dans les zones à forte densité de population. C'est dans l'Oise que le nombre d'exploitations pratiquant le circuit court est le plus élevé, soit 10% des exploitations du département (Agreste, 2012). Parmi les 1 321 agriculteurs picards pratiquant une activité de diversification sur leur exploitation, 319 cumulent avec la vente en circuit court, soit 24% d'entre eux.

Nombre d'exploitations pratiquant une activité de diversification et le commerce en circuit court en Picardie en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010) :

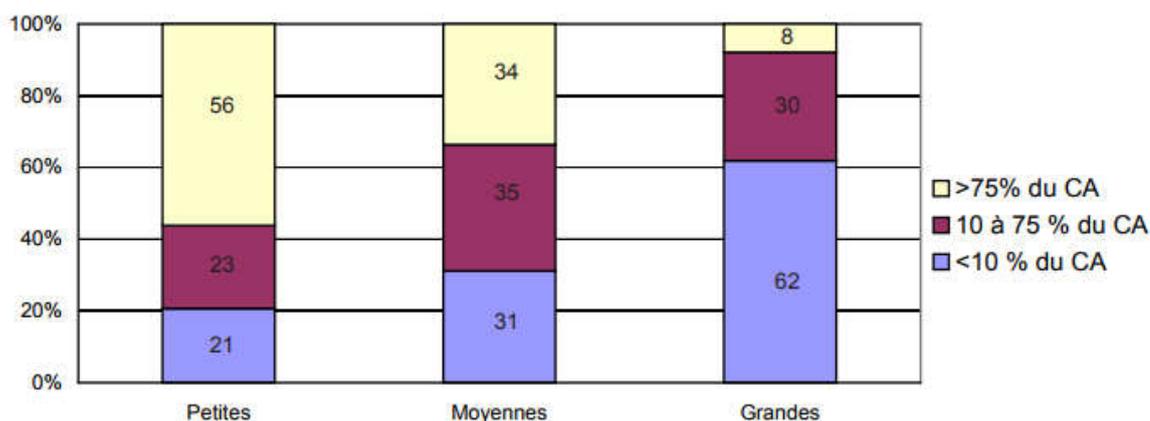
(nombre d'exploitations)	Aisne	Oise	Somme	Picardie	France ²
Une activité de diversification	431	393	569	1 393	57
<i>transformation du lait</i>	13	12	8	33	6
<i>travail à façon</i>	186	211	313	710	16
<i>hébergement</i>	49	37	96	182	10
<i>restauration</i>					
Une commercialisation via des circuits courts ³	336	350	494	1 180	68

1 : Les résultats du recensement agricole 2010 ne tiennent pas compte des pâturages collectifs

2 : France métropolitaine en millier

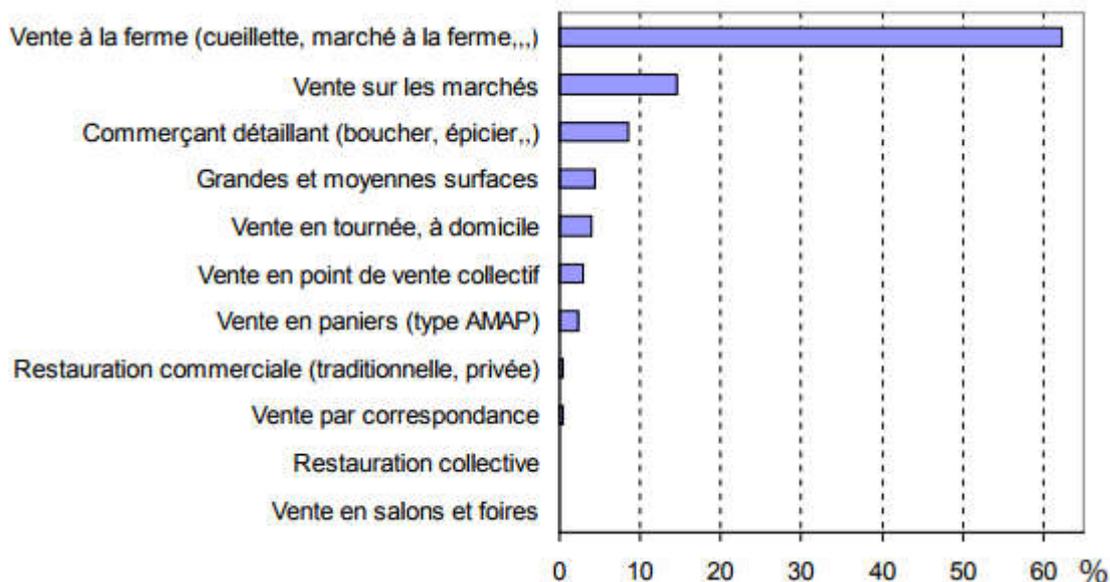
3 : non compris les viticulteurs

En 2010, le circuit court représente plus de 75% du chiffre d'affaires pour environ 56% des petites exploitations picardes pratiquant ce type de commerce, contre seulement 8% des grandes exploitations (source : Agreste, 2012).



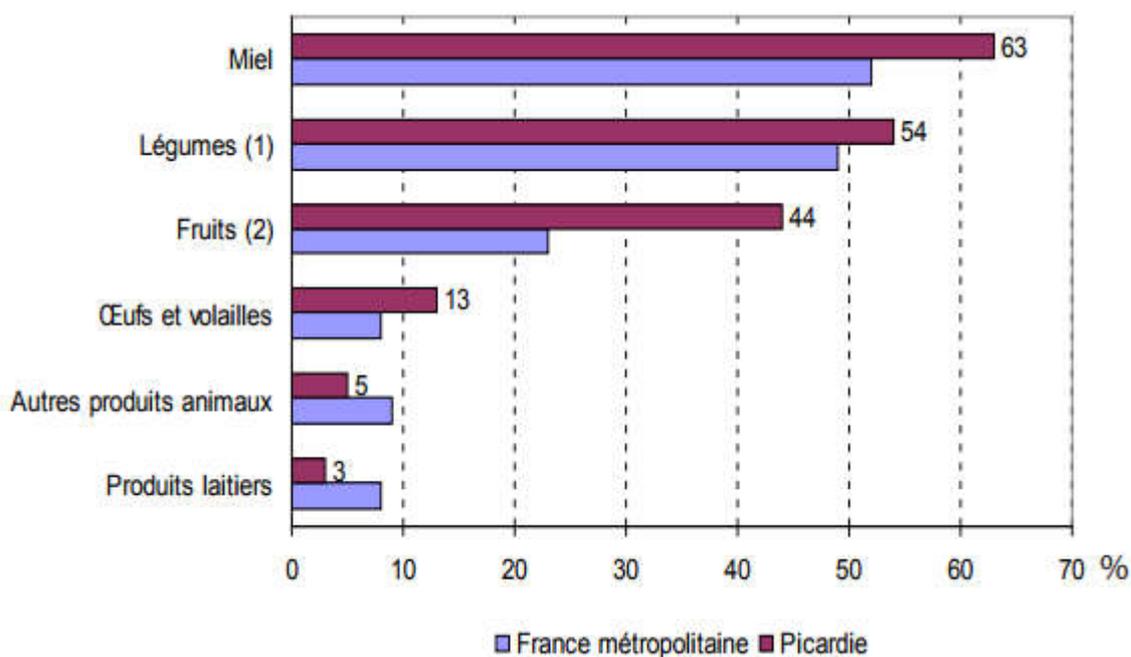
Part du circuit court dans le chiffre d'affaires total des exploitations picardes en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

En 2010, 1 180 exploitations picardes commercialisent en circuit court. Ce sont les productions de miel, de légumes et de fruits (hors production industrielle) qui sont majoritairement commercialisées en circuit court. Plus de la moitié des producteurs de légumes commercialisent leur produit en circuit court (Agreste, 2012).



Répartition des ventes en circuit court selon le mode de commercialisation en Picardie en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

En Picardie en 2010, près de 63 % des exploitations ayant des ruches commercialisent tout ou partie de leur miel via un circuit court (Agreste, 2011). Le miel, les légumes et les fruits constituent l'essentiel des produits agricoles commercialisés en circuit court en Picardie.



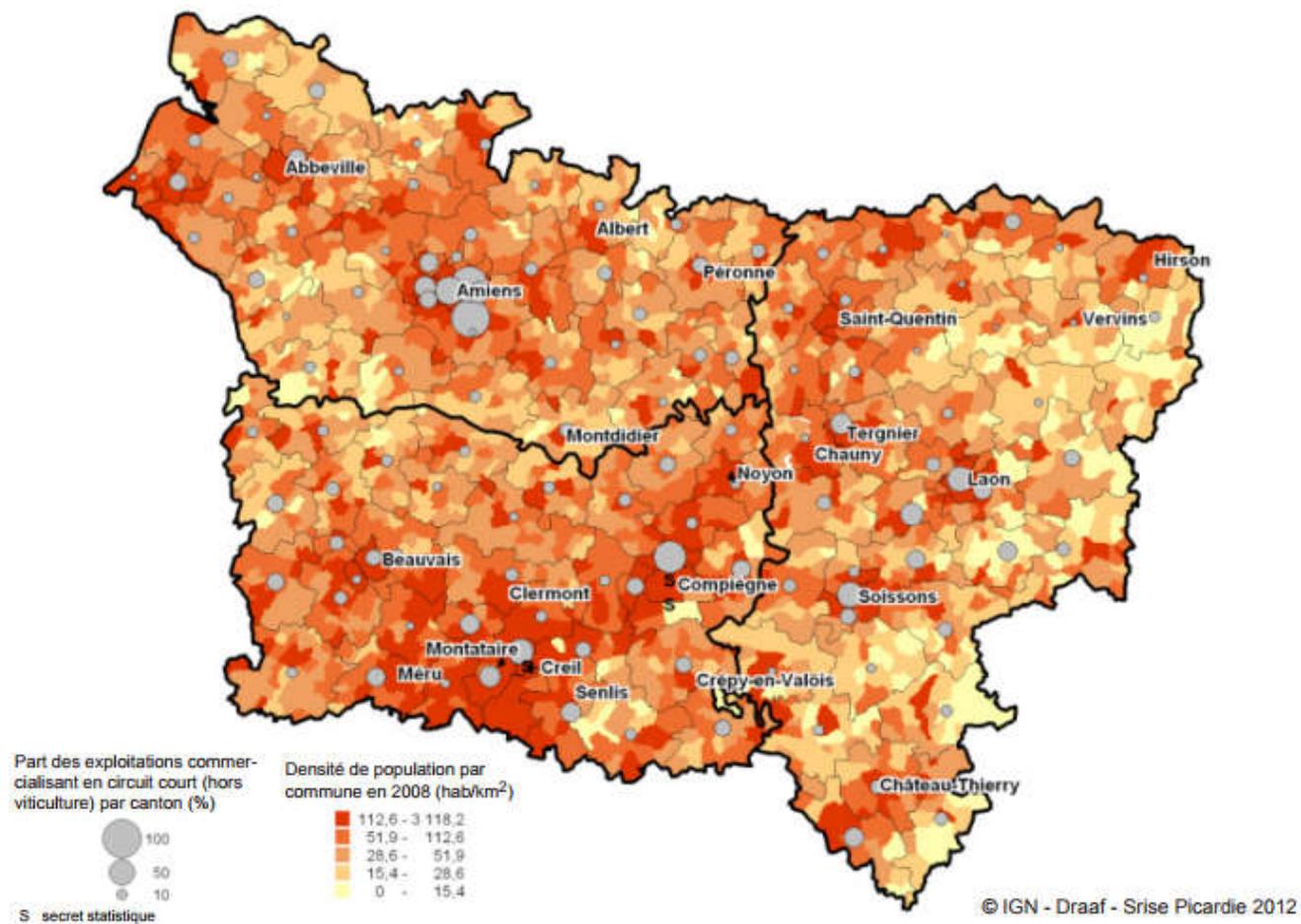
Champ : exploitations hors viticulteurs

(1) Légumes non compris ceux pour l'industrie

(2) Fruits non compris raisin de table

Pourcentage des producteurs commercialisant leur produit en circuit court en 2010 (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

La commercialisation des produits agricoles en circuit court est très nettement localisée dans les zones à forte densité de population. Les ventes de produits agricoles en circuit court sont majoritairement effectuées auprès des populations urbaines.



Répartition des exploitations commercialisant en circuit court en Picardie (source : Agreste - Recensement agricole 2010)

III.4.7 Exportations et Importations

La Picardie importe plus qu'elle n'exporte de produits agricoles et issus de l'industrie agroalimentaire. La région importe environ 3,2%, et exporte environ 3,4% des produits agricoles et de l'industrie agroalimentaire de France en 2013 et en 2014 (Agreste, 2015).

Importations et exportations en Picardie en 2013 et 2014 (source : Agreste - Douanes) :

(en million d'euros)	Picardie		France	
	2013	2014	2013	2014
Importations	16 309	15 903	506 033	498 053
de produits agricoles	200	206	10 538	10 314
de produits des IAA	936	921	36 755	36 808
autres	15 173	14 776	458 740	450 931
Exportations	14 773	14 554	427 869	427 292
de produits agricoles	644	503	15 513	13 784
de produits des IAA	1 505	1 368	43 730	43 247
autres	12 623	12 683	368 625	370 262
Exportations-importations	-1 537	-1 349	-78 164	-70 761

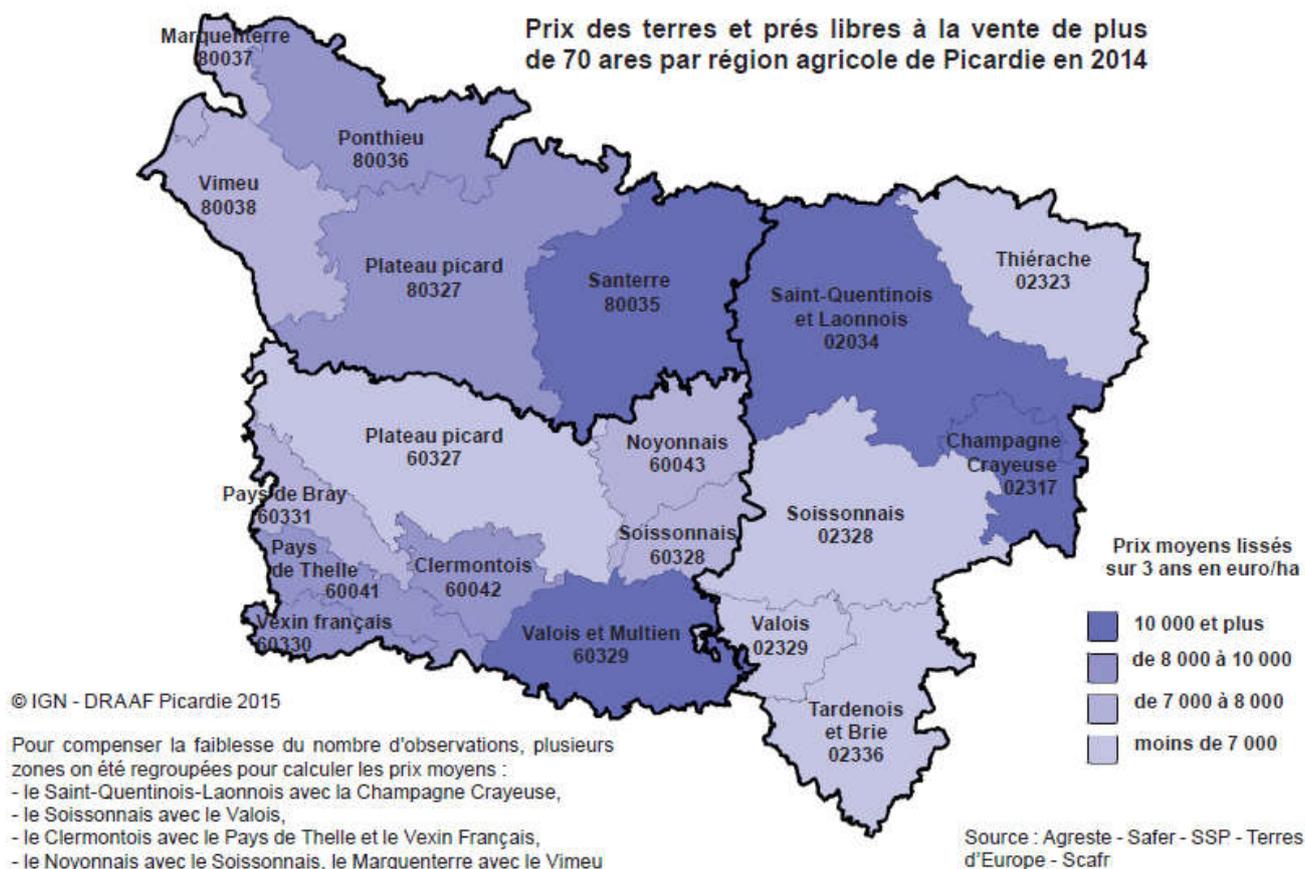
En 2013 la Picardie exporte près de 4,2% (3,6% en 2014) de produits agricoles français, très majoritairement des céréales, légumineuses et oléoprotéagineux. La région exporte près de 3,3% des produits issus de l'industrie agroalimentaire, essentiellement des légumes, des produits du travail des grains et amylacés ainsi que des produits alimentaires (Agreste, 2015).

Exportations des produits agricoles et des produits de l'industrie agroalimentaire en Picardie en 2013 et 2014 (source : Agreste - Douanes) :

(en million d'euros)	Picardie		France	
	2013	2014	2013	2014
Exportations de produits agricoles	644	503	15 513	13 784
céréales, légumineuses et oléagineux	445	350	9 373	7 827
légumes, racines et tubercules	142	105	2 042	1 785
équidés vivants	28	24	126	163
volailles vivantes et œufs	18	15	329	350
Exportations de produits I.A.A.	1 505	1 368	43 730	43 247
viandes	33	29	4 841	4 547
poissons	1	1	839	770
fruits et légumes	135	143	1 964	2 010
huiles, graisses végétales et	9	9	1 230	1 109
produits laitiers et glaces	49	55	6 595	7 027
produits du travail des grains et amylacés	449	359	2 814	2 675
boulangerie, pâtisseries, pâtes alimentaires	94	88	1 606	1 609
produits alimentaires divers	618	552	7 596	7 697
aliments pour animaux	79	97	1 921	2 034
boissons	39	34	13 731	13 472
tabacs manufacturés	0	0	463	296
Exportations de produits agricoles et IAA	2 149	1 871	59 243	57 031

I.1.30. Foncier

Le foncier agricole est assez hétérogène en Picardie. Les petites régions agricoles du Santerre, de Saint-Quentin et du Laonnois, de la Champagne crayeuse ainsi que le Valois et Multien ont un prix moyen supérieur à 10 000 €/ha en 2015. A l'inverse, le Plateau picard, le Thiérache, le Soissonnais, le Valois et le Tardenois et Brie disposent de terres agricoles inférieures à 7 000 €/ha.



Répartition du prix des terres et prés libres à la vente de plus de 70 ares par région agricole de Picardie en 2014 (source : Agreste - Safer)

III.5. Oise

I.1.31. Identification du territoire

L'Oise est le premier département le plus peuplé de la Picardie et le troisième des Hauts-de-France, représentant en 2013 13,6% de la population de la région. Le département de l'Oise est le plus urbanisé et développé des trois départements de la Picardie. Ce territoire subit l'influence des flux générés par la région parisienne et par l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. La population est dense au niveau des zones urbanisées de l'ouest et du sud du département.



Évolution de la population des communes du département de l'Oise entre 2008 et 2013 (source : Insee)

Évolution de la population du département de l'Oise, des Hauts-de-France et de la France métropolitaine de 1975 à 2013 (source : Insee) :

Population	Oise	Hauts-de-France	France
1975	606 320 hab.	5 592 417 hab.	52 655 864 hab.
1982	661 781 hab.	5 673 260 hab.	54 334 871 hab.
1990	725 603 hab.	5 775 745 hab.	56 615 155 hab.
1999	766 441 hab.	5 854 069 hab.	58 518 395 hab.
2008	799 725 hab.	5 931 091 hab.	62 134 866 hab.
2013	815 400 hab.	5 987 883 hab.	63 697 865 hab.

L'Oise est marquée par un territoire assez diversifié avec une surface boisée représentant plus d'un quart de la superficie totale du département. Le territoire est aussi constitué d'une agriculture très implantée dans le paysage.

Superficies de l'occupation du territoire dans l'Oise et en Hauts-de-France en 2015 (source : Agreste) :

SAU	Oise	Hauts-de-France	% Rapport Oise/Hauts-de-France
Superficie totale	589 020 ha	3 196 863 ha	18,4%
SAU du territoire	376 403 ha	2 180 763 ha	17,3%
SAU des exploitations	368 530 ha	2 134 936 ha	17,3%
dont terres arables	335 780 ha	1 834 743 ha	18,3%
dont surfaces toujours en herbe	31 800 ha	293 743 ha	10,8%
dont cultures permanentes	295 ha	6 450 ha	4,6%
Bois et forêts	141 372 ha	523 965 ha	27,0%
Sols artificialisés	61 650 ha	394 741 ha	15,6%
Autres territoires	9 595 ha	97 394 ha	9,9%

I.1.32. Occupation des sols

Les terres arables du Nord-Pas-de-Calais sont largement représentées par les grandes cultures, notamment céréalières, qui occupent près de la moitié de la SAU du territoire. La culture de betteraves industrielles, de légumes et de protéagineux occupe une place plus faible dans la SAU du territoire.

Répartition de la SAU des terres arables dans le département de l'Oise et son évolution en 2014 et en 2015 (source : Agreste) :

Cultures	SAU 2014	SAU 2015	% 2014-2015
Céréales	206 400 ha	208 245 ha	0,89%
dont blé tendre	163 800 ha	164 440 ha	0,39%
dont orge et ergourgeon	27 100 ha	29 600 ha	8,45%
dont maïs grain	13 150 ha	12 120 ha	-7,83%
Oléagineux	46 300 ha	44 794 ha	-3,25%
dont colza	45 700 ha	43 960 ha	-3,81%
Protéagineux	11 980 ha	12 850 ha	6,77%
Betterave industrielle	37 700 ha	35 600 ha	-5,90%
Lin textile	1 520 ha	nc	nc
Pommes de terre	5 062 ha	4 969 ha	-1,84%
Cultures légumières	nc	nc	nc
dont choux-fleurs	nc	nc	nc
dont endives racines	130 ha	128 ha	-1,54%
dont petits pois	1 050 ha	nc	nc
dont haricots verts	465 ha	nc	nc
dont haricots à écosser	170 ha	155 ha	-8,82%

nc : non communiqué

I.1.33. Activité agricole

III.5.1 Exploitations

Nombre d'exploitations agricoles selon leur taille (Agreste, 2010) :

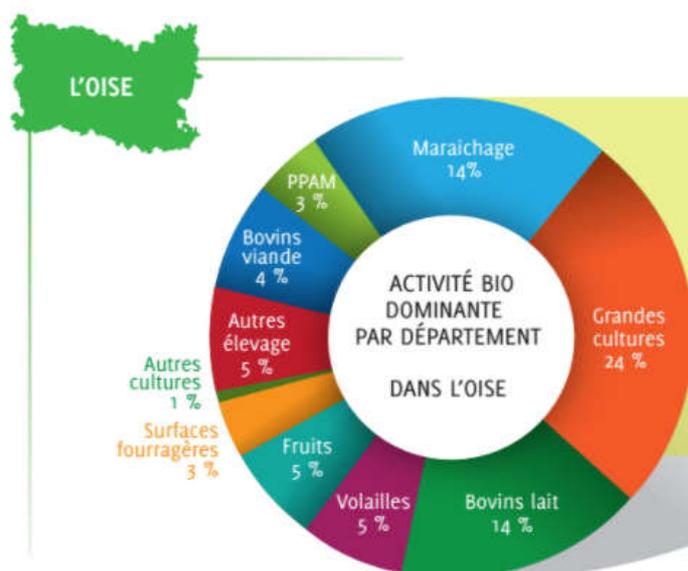
	Oise			
	2000	2010		
Exploitations agricoles	4 500	3 400		
dont grandes	3 200	2 900		
dont moyennes	1 600	1 200		

En 2010, le nombre d'exploitations de l'Oise est de 3 400 et représente 24,4% des exploitations du territoire picard et 0,7% des exploitations françaises. La baisse du nombre d'exploitations est forte, soit 24% entre 2000 et 2010. Cette diminution est moins importante en Picardie (18%) et à l'échelle nationale (17%) sur la même période.

La part de grandes exploitations de l'Oise est de 85% en 2010 contre 71% en 2000. L'augmentation de la part des grandes exploitations en 2010 est essentiellement due au développement des grandes cultures céréalières. Les grandes exploitations sont une spécificité du département. En 2010, la part de grandes exploitations présentes sur le territoire picard est de 57% et en France métropolitaine est seulement de 33%.

I.1.34. Les labels

En 2014, 83 exploitations de l'Oise ont une activité Bio réparties sur une SAU de 4 524 ha. La SAU de l'agriculture Bio de l'Oise est en moyenne de 62 ha. La part de la SAU Bio de l'Oise en 2014 est de 1,4% de la SAU totale du département. Les activités Bio dominantes du département sont le maraîchage, les grandes cultures et la filière bovine laitière (Agence Bio, 2015).



Source : ORAB ABP et Agence Bio 2015.
Panel : 100% des producteurs en 2014.

Répartition de l'activité Bio du département de l'Oise en 2014 (Agence Bio, 2015)

I.1.35. Production végétale

Le département de l'Oise est caractérisé par des grandes cultures et par des cultures industrielles à fort rendement. Les rendements agricoles de l'Oise sont présentés dans le tableau suivant.

Rendement du département de l'Oise en 2014 et 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Rendements 2014	Rendement 2015
Céréales	9,0 t/ha	9,0 t/ha
dont blé tendre	9,0 t/ha	9,0 t/ha
dont orge et ergourgeon	8,0 t/ha	9,0 t/ha
dont maïs grain	10,0 t/ha	8,0 t/ha
Oléagineux	4,0 t/ha	4,0 t/ha
dont colza	4,0 t/ha	4,0 t/ha
Protéagineux	4,0 t/ha	4,0 t/ha
Betterave industrielle	91,0 t/ha	80,0 t/ha
Lin textile	nc	nc
Pommes de terre	33,0 t/ha	38,0 t/ha
Cultures légumières	nc	nc
dont choux-fleurs	nc	nc
dont endives racines	nc	nc
dont petits pois	nc	nc
dont haricots verts	nc	nc
dont haricots à écosser	nc	nc

*nc : non communiqué

La production agricole végétale exprimée en tonnes est calculée par le produit entre la SAU (en ha) et les rendements (en t/ha). La production agricole ainsi estimée est représentée dans le tableau suivant.

Production végétale du département de l'Oise en 2014 et 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Production 2014	Production 2015	% 2014-2015
Céréales	1 775 040 t	1 874 205 t	5,29%
dont blé tendre	1 425 060 t	1 512 848 t	5,80%
dont orge et ergourgeon	214 090 t	254 560 t	15,90%
dont maïs grain	128 870 t	100 596 t	-21,94%
Oléagineux	185 200 t	179 176 t	-3,25%
dont colza	182 800 t	171 444 t	-6,21%
Protéagineux	51 514 t	19 328 t	-62,48%
Betterave industrielle	3 430 700 t	2 830 200 t	-17,50%
Lin textile	nc	nc	nc
Pommes de terre	168 058 t	189 319 t	11,23%
Cultures légumières	nc	nc	nc
dont choux-fleurs	nc	nc	nc
dont endives racines	nc	nc	nc
dont petits pois	nc	nc	nc
dont haricots verts	nc	nc	nc

*nc : non communiqué

La production végétale de l'Oise est nettement dominée par les betteraves industrielles qui représentent 56% de la production végétale hors fourrages et légumes (Agreste, 2016). Malgré une baisse de production de 17,5% entre 2014 et 2015, cette filière reste la production dominante du territoire.

La culture du blé prédomine dans l'Oise qui demeure en tête de cette filière de la région des Hauts-de-France. L'Oise produit environ 17,3% de la production de betteraves industrielles des Hauts-de-France et occupe la troisième place de la région (Agreste, 2015).

Tableau synthétique de la production végétale en 2015 (source : Agreste) :

Cultures	Production de l'Oise en 2015	Part de la production 2015 Oise/Hauts-de-France (%)
Céréales	1 874 205 t	18,2%
dont blé tendre	1 512 848 t	18,3%
dont orge et ergourgeon	54 560 t	3,8%
dont maïs grain	100 596 t	7,3%
Oléagineux	179 176 t	27,5%
dont colza	171 444 t	26,7%
Protéagineux	19 328 t	11,8%
Betterave industrielle	2 830 200 t	17,3%
Pommes de terre	189 319 t	4,6%
Cultures légumières	nc	nc

*nc : non communiqué

1.1.36. Production animale

Le principal cheptel du département de l'Oise est représenté par l'élevage de bovins. La filière bovine de l'Oise représente près de 75% du cheptel hors équins et volailles du département et environ 9% du cheptel bovin des Hauts-de-France. Malgré de faibles effectifs, les caprins et ovins de l'Oise représentent environ 19% des caprins et ovins de la région administrative des Hauts-de-France (Agreste, 2016).

Production animale en nombre de têtes du département de l'Oise en 2014 et 2015 (Source : Agreste) :

Elevage	Effectifs de l'Oise en 2015	% Part Elevage Oise/Hauts-de-France
Bovins	114 600	9,2%
<i>dont vaches laitières</i>	25 600	8,2%
<i>dont vaches nourrices</i>	16 900	10,3%
Porcins	10 600	1,7%
Caprins	700	18,9%
Ovins	27 800	19,2%

I.1.37. Emploi agricole

Près de la moitié des exploitations agricoles de l'Oise sont de forme individuelle. L'Oise recense aussi près d'un tiers d'exploitations enregistrées en EARL. Les autres formes d'exploitations sont minoritaires dans l'effectif des exploitations agricoles du département (Agreste, 2016).

Répartition du nombre des exploitations agricoles en 2010 dans l'Oise (source : Agreste - Recensement agricole 2010) :

Type d'exploitation	Oise	Hauts-de-France	% Oise/Région
Forme individuelle	1 575	16 699	9,4%
GAEC (y compris partiel)	175	2 137	8,2%
EARL	1 222	6 158	19,8%
Autre forme sociétaire	387	2 318	16,7%
Exploitations agricoles	3 359	27 312	12,3%

La part des chefs d'exploitation et des coexploitants est de 59% de l'ensemble des actifs agricoles de l'Oise en 2010. Les salariés permanents représentent 29% des actifs agricoles de l'Oise contre 28,8% dans les Hauts-de-France. La part des actifs familiaux représente seulement 9,8% de l'ensemble des actifs de l'Oise contre 11,8% dans des Hauts-de-France (Agreste, 2016).

Répartition des actifs agricoles en UTA en 2010 dans l'Oise (source : Agreste - Recensement agricole 2010) :

Type d'emploi	Oise	Hauts-de-France	% Oise/Région
Chefs d'exploitations et coexploitants	3 286 UTA	26 574 UTA	12,4%
Autres actifs familiaux	546 UTA	5 412 UTA	10,1%
Salariés permanents et saisonniers	1 630 UTA	13 216 UTA	12,3%
ETA et CUMA	98 UTA	643 UTA	15,2%
Ensemble	5 560 UTA	45 945 UTA	12,1%

En 2010, le département de l'Oise recense près de 24% des chefs et de coexploitants de la Picardie et 0,7% de la France métropolitaine. Parmi les exploitants de l'Oise, près de la moitié ont entre 40 et 59 ans. Il est cependant utile de préciser qu'un vieillissement notable des exploitants agricoles s'opère entre 2000 et 2010. En effet, le nombre d'exploitants agricoles de l'Oise a chuté de 42% sur cette même période, tandis que la baisse des exploitants ayant entre 40 et 59 ans est seulement de 3% et celle des plus de 60 ans est de 8% entre 2000 et 2010 (Agreste- Recensement agricole 2010).

Nombre de chefs d'exploitation et coexploitants, actifs sur l'exploitation, par âge à la date du recensement agricole de 2000 et de 2010 (source Agreste - Recensement Agricole 2010) :

Total des chefs et coexploitants		
Chefs et coexploitants de moins de 4		
Chefs et coexploitants de 40 ans à 59		

I.1.38. Foncier

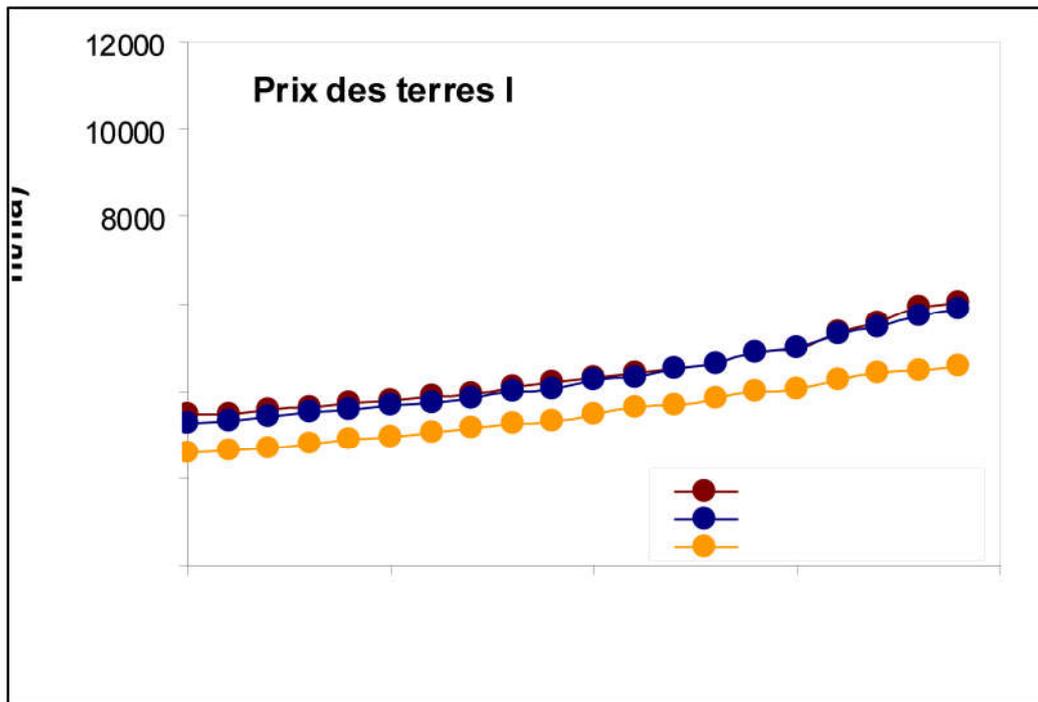
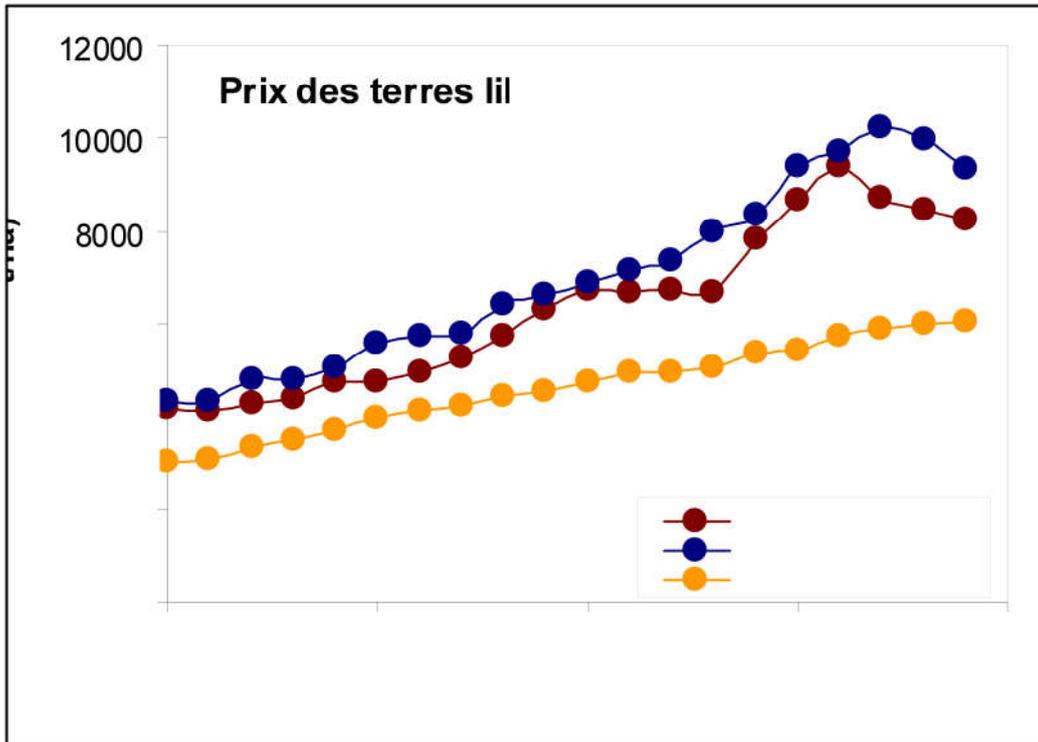
Le prix des terres agricoles a connu une augmentation de près de 51% pour les terres libres et 57% pour les terres louées entre 1997 et 2016 (Safer, 2017).

Prix des terres et prés libres et loués du département de l'Oise en € courant/ha (source : Safer) :

Années	Prix des terres libres en € courant/ha	Prix des terres louées en € courant/ha
2016	8 230 €	6 040 €
2015	8 450 €	5 900 €
2014	8 710 €	5 560 €
2013	9 390 €	5 320 €
2012	8 650 €	4 970 €
2011	7 840 €	4 870 €
2010	6 670 €	4 600 €
2009	6 750 €	4 520 €
2008	6 660 €	4 380 €
2007	6 710 €	4 320 €
2006	6 330 €	4 210 €
2005	5 760 €	4 100 €
2004	5 260 €	3 930 €
2003	4 940 €	3 890 €
2002	4 750 €	3 770 €
2001	4 740 €	3 710 €
2000	4 390 €	3 590 €
1999	4 300 €	3 540 €
1998	4 110 €	3 440 €
1997	4 200 €	3 450 €

Sur la période de 1997 à 2016, le prix des terres agricoles est supérieur à la moyenne nationale dans l'Oise, soit +36,3% pour les terres libres et +27,0% pour les terres louées. Le prix des terres libres est moins élevé dans l'Oise que dans la région des Hauts-de-France (-8,8%), tandis que les terres louées sont plus chères en moyenne de 2,6% dans l'Oise

par rapport à la moyenne des Hauts-de-France (Safer, 2017).



III.6. Petite région agricole du Valois-Multien

I.1.39. Présentation

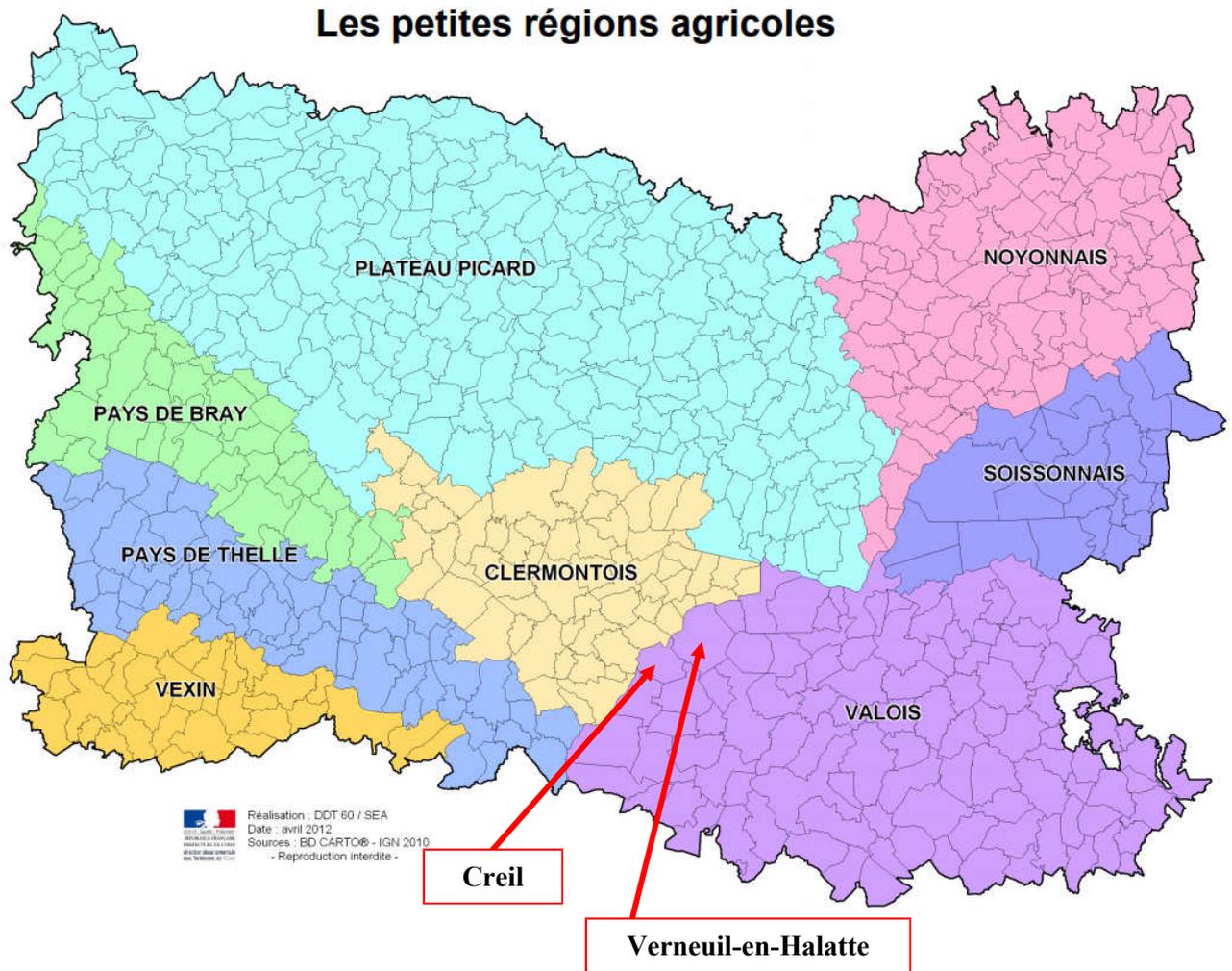
La petite région agricole du Valois-Multien se situe au sud des Hauts-de-France et plus précisément au sud-est du département de l’Oise. Ce territoire est limitrophe avec l’Ile-de-France



© IGN - DRAAF Nord - Pas-de-Calais Picardie 2016

Les petites régions agricoles des Hauts-de-France (source : DRAAF Hauts-de-France)

Les communes de Creil et Verneuil-en-Halatte se trouvent à l'ouest de la petite région agricole du Valois-Multien, au sein de la vallée de l'Oise.

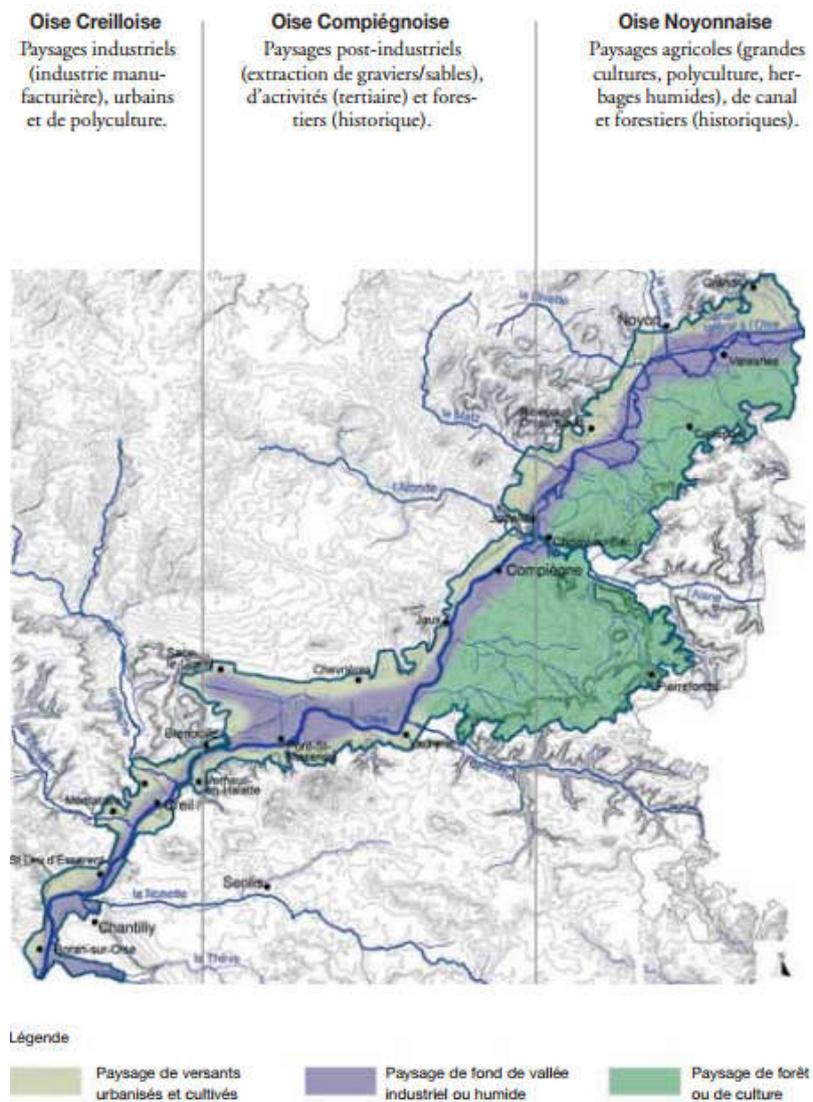


Les petites régions agricoles de l'Oise (source : DDT 60)

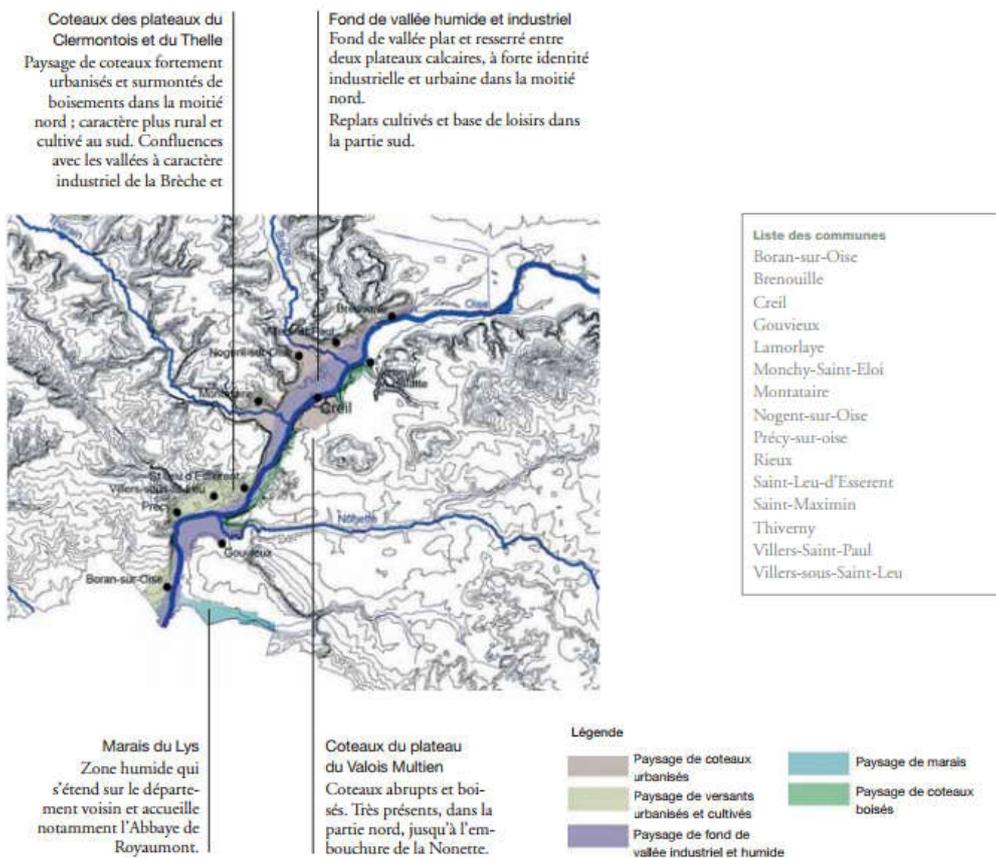
I.1.40. Paysage et milieu

Le Valois-Multien est un vaste plateau formant l'entité du sud-est du département de l'Oise entre la vallée de l'Oise à l'ouest et la vallée de l'Ourcq à l'est. La partie orientale est constituée du plateau agricole peu densément peuplé et la partie ouest est occupée par le plateau forestier. Le paysage du plateau forestier est marqué par des forêts et des polycultures ainsi que par une urbanisation relativement dense.

Les communes de Creil et Verneuil-en-Halatte se situent dans la vallée de l'Oise, à l'ouest de la petite région agricole du Valois-Multien. La vallée de l'Oise est vallée alluviale à fond plat qui traverse le département de l'Oise selon un axe sud-ouest/nord-est. Le paysage est marqué par une forte identité industrielle, notamment dans la partie sud au sein de l'Oise creilloise.



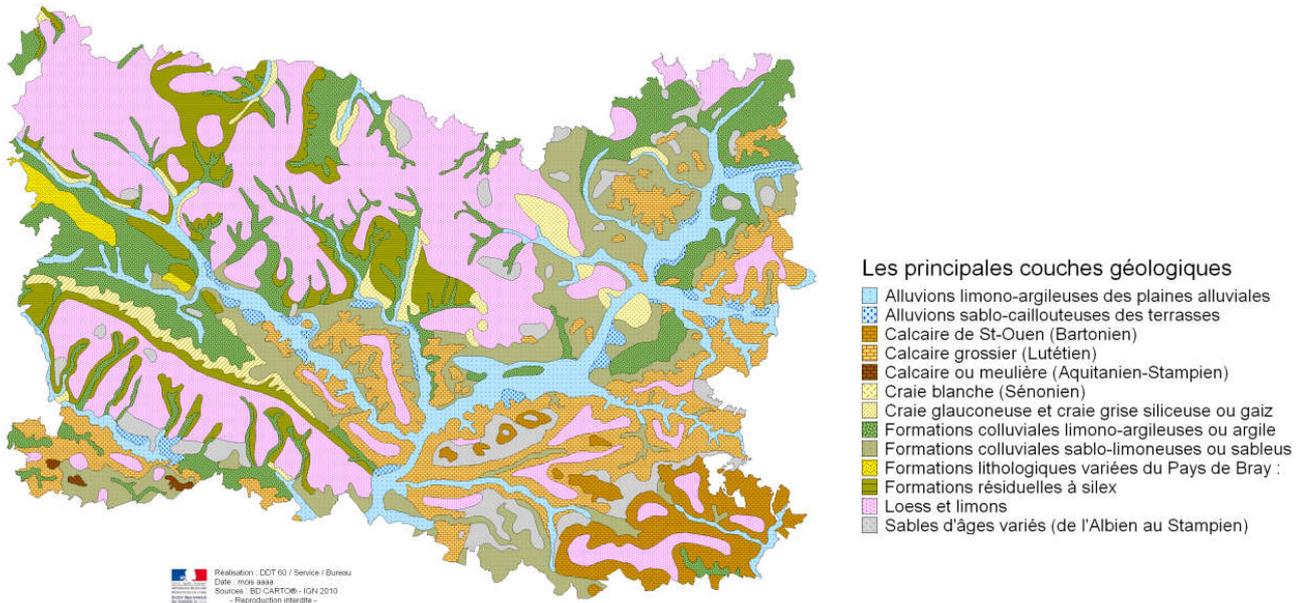
Vallée de l'Oise (source : DIREN Picardie)



Composante sud de la vallée de l'Oise (source : DIREN Picardie)

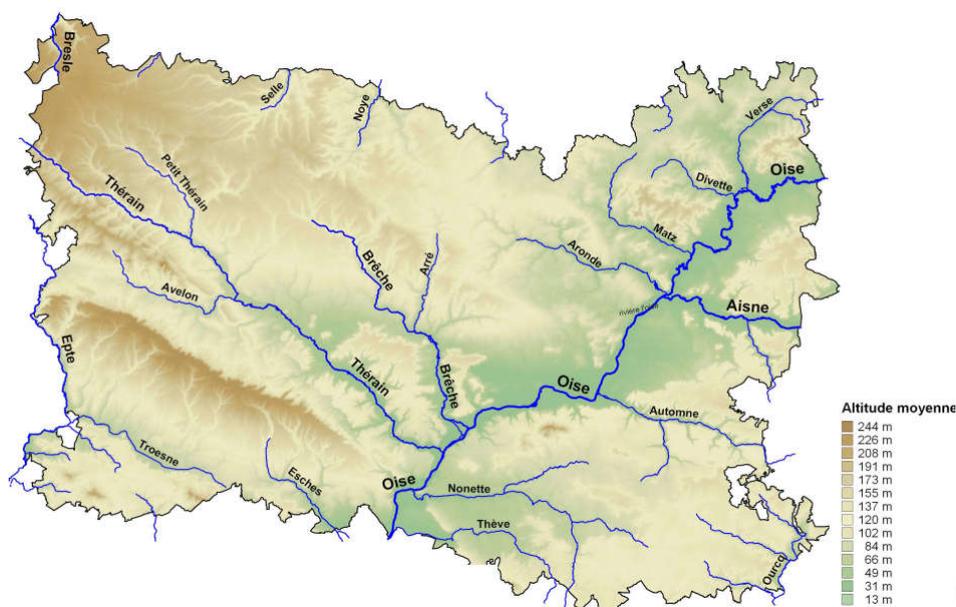
I.1.41. Géologie et géomorphologie

La conurbation de Creil se situe dans les alluvions limono-argileuses des plaines alluviales de l'Oise. La petite région agricole du Valois et Multien est dominée par un substrat calcaire partiellement recouvert de limons, de sables et de formations colluviales limono-argileuses.



Carte géologique du département de l'Oise (source : DDT 60)

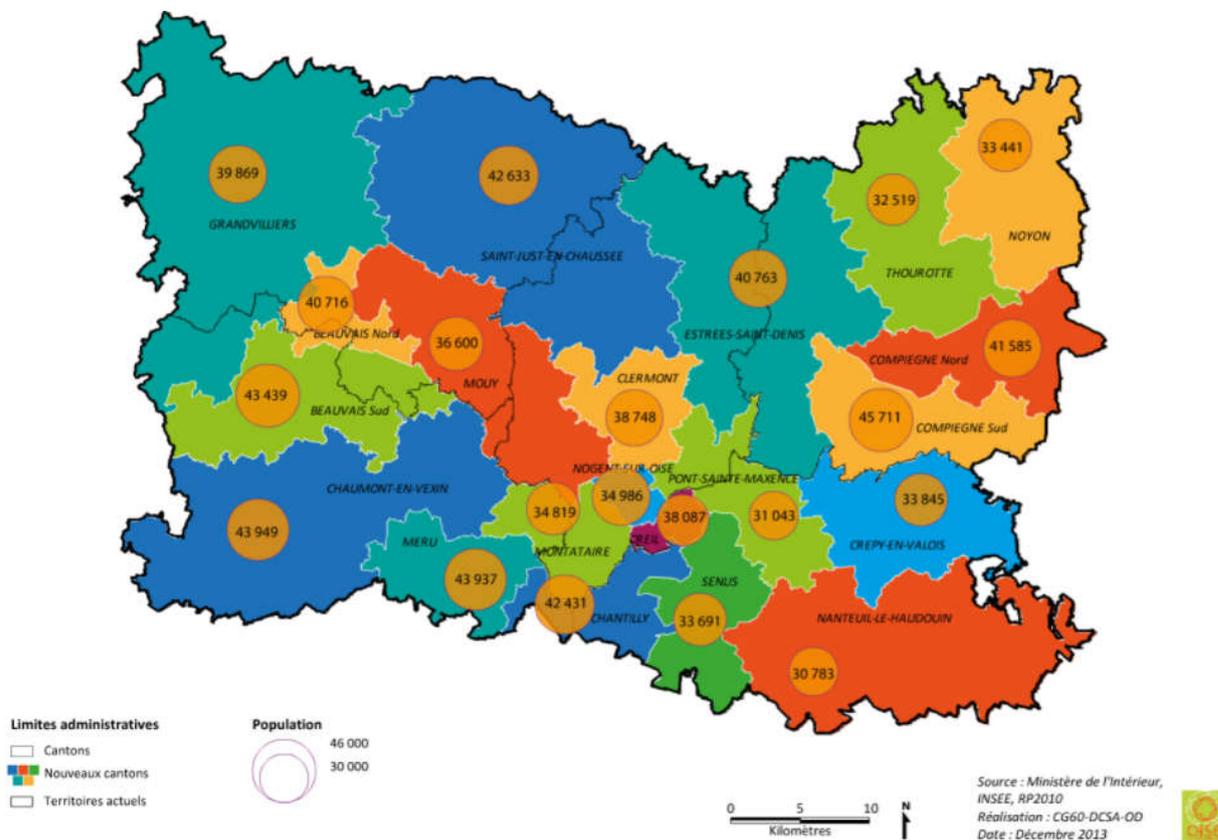
Le territoire du Valois et Multien est caractérisé par un plateau calcaire grossier avec une légère pente orientée vers la vallée de l'Oise à l'ouest. L'ouest du territoire est découpé par des vallées alluviales.



Carte du relief et du réseau hydrographique du département de l'Oise (source : DDT 60)

I.1.42. La population

La population présente sur le territoire du Valois-Multien est d'environ 209 880 en 2010, soit 25,7% de la population de l'Oise (Observatoire départemental de l'Oise, 2013).



Population des nouveaux cantons de l'Oise en 2010 (source : Observatoire départemental de l'Oise - Insee)

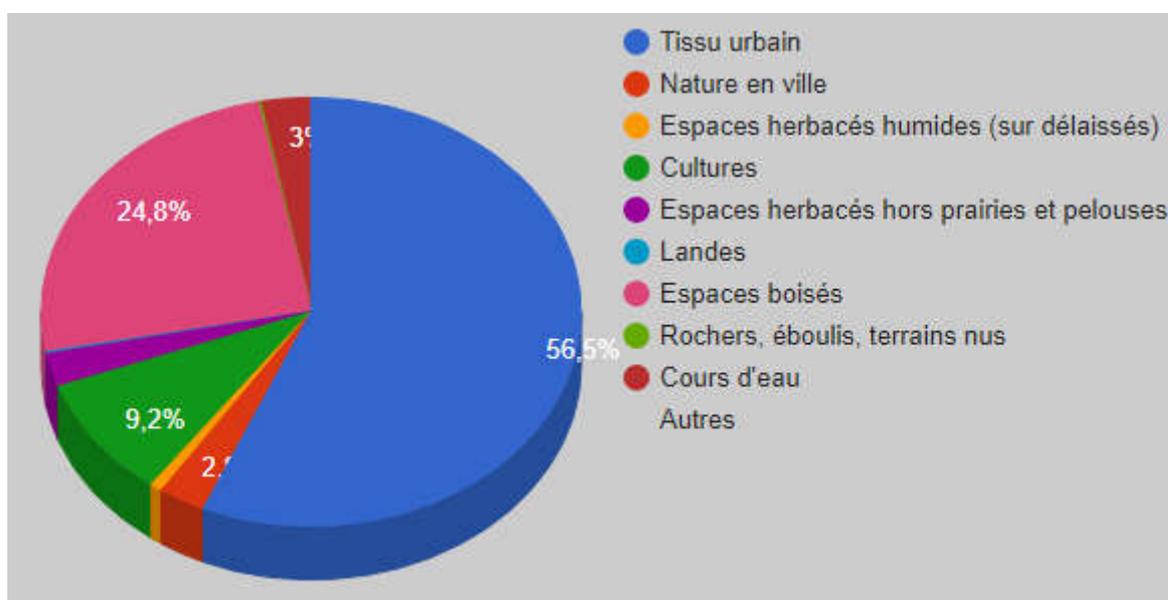
La région du pays de Valois a la particularité d'être vieillissante depuis 1999, avec un déficit de jeunes actifs particulièrement important depuis 2007. Le phénomène de gérontocroissance, avec une augmentation du nombre de personnes âgées, accentue ce phénomène.

I.1.43. Contexte agricole localisée à CREIL et VERNEUIL-EN-HALATTE

III.6.1 Occupation des sols

Le Valois-Multien est dominé par un plateau agricole à l'est et par des forêts à l'ouest. La partie occidentale où se situent les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte disposent d'une SAU de terres arables de 460 ha exploitée par sept exploitations. Les cultures sont dominées par des exploitations céréalières.

En 2010, l'occupation des sols de la commune de Creil est répartie comme suit (DREAL - GéoPicardie, 2017).

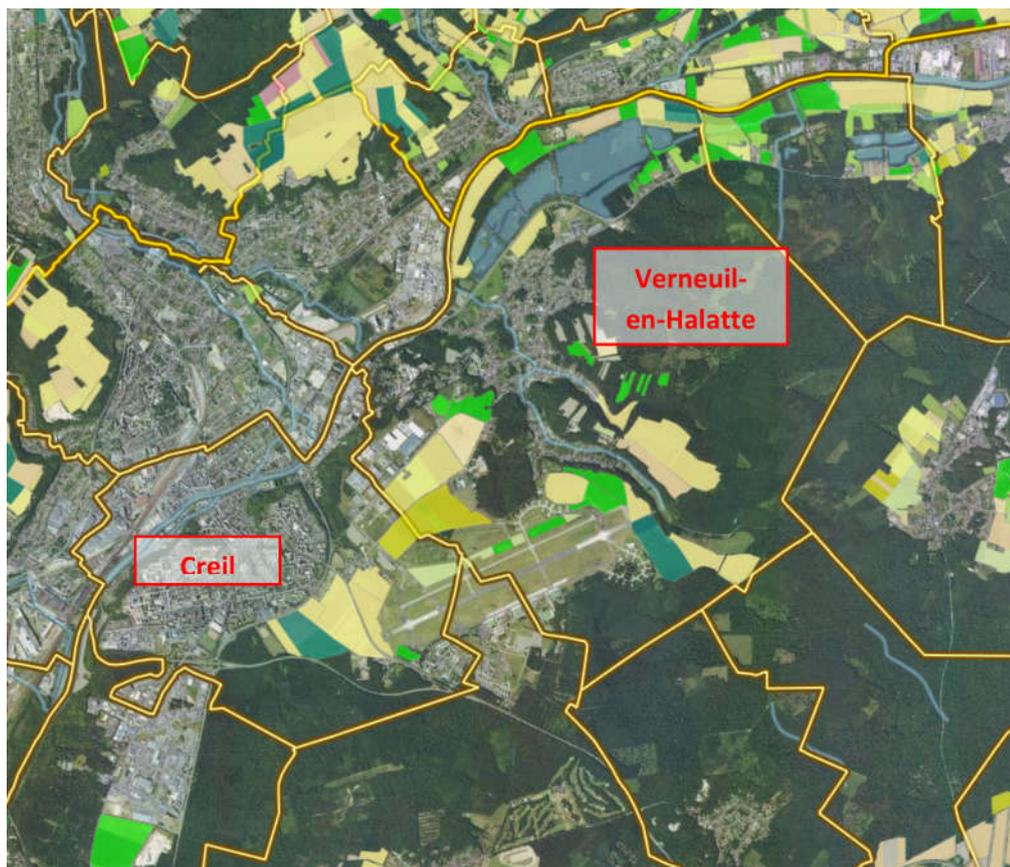


Occupation des sols de la commune de Creil en 2010 (source : DREAL Hauts-de-France - GéoPicardie, 2010)

Dans la commune de Creil, l'occupation des sols est nettement dominée par le tissu urbain, représentant 56,5% de la superficie de la commune.

L'occupation des terres agricoles de Creil et des communes voisines est estimée à partir de la base de données du registre parcellaire graphique (RPG). Ces données sont produites par l'agence de services et de paiement (ASP) et constituent les données de référence des îlots (unité foncière de base de la déclaration des agriculteurs) munis de leur culture principale.

La vue aérienne des communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte rend compte de la forte urbanisation et de l'espace boisé très bien implanté dans la région. L'espace agricole est beaucoup moins présent dans ces deux communes.



Légende RPG 2013

<ul style="list-style-type: none"> Blé tendre Mais grain et ensilage Orge Autres céréales Colza Tournesol Autre oléagineux Protéagineux Plantes à fibres Semences 	<ul style="list-style-type: none"> Gel (Surfaces gelées sans production) Gel industriel Autres gels Riz Légumineuses à grains Fourrage Estives landes Prairies permanentes Prairies temporaires Vergers 	<ul style="list-style-type: none"> Vignes Fruit à coque Oliviers Autres cultures industrielles Légumes-fleurs Canne à sucre Arboriculture Divers Non disponible
---	---	--

Occupation des terres agricoles en 2013 à Creil et dans les communes voisines (source : Géoportail)

III.6.2 Rendements

Compte tenu de l'absence de données concernant les rendements de la petite région agricole du Valois-Multien, les rendements du département de l'Oise sont utilisés pour estimer la production agricole végétale.

Rendements des cultures en 2015 dans l'Oise (source : Agreste) :

Cultures	Rendements 2010
Céréales	8 t/ha
dont blé tendre	7 t/ha
dont orge et ergourgeon	6 t/ha
dont maïs grain	10 t/ha
Oléagineux	4 t/ha
dont colza	4 t/ha
Protéagineux	4 t/ha
Lin textile	nc
Pommes de terre	47 t/ha
Cultures légumières	nc
dont choux-fleurs	nc
dont endives racines	nc
dont petits pois	nc
dont haricots verts	nc
dont haricots à écosser	nc

*nc : non communiqué

III.6.3 Production

À partir des rendements et des SAU, la production des exploitants du secteur géographique étudié est calculée selon la méthode suivante.

$$\text{Production (en tonnes)} = \text{Rendements (tonnes/ha)} \times \text{SAU (en ha)}$$

La production ainsi estimée est référencée dans le tableau suivant, classé par type de culture et par commune.

Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Production agricole du Valois-Multien en 2010 (Agreste, Recensement agricole 2010) :

Cultures	Production en 2010
Céréales	239 632 t
dont blé tendre	178 717 t
dont orge et ergourgeon	20 352 t
dont maïs grain	22 420 t
Oléagineux	29 480 t
dont colza	nc
Protéagineux	16 006 t
Betterave industrielle	872 872 t
Lin textile	nc
Pommes de terre	35 513 t
Cultures légumières	nc
dont choux-fleurs	nc
dont endives racines	nc
dont petits pois	nc
dont haricots verts	nc
dont haricots à écosser	nc

*nc : non communiqué

Les betteraves industrielles constituent le plus gros volume de production agricole du Valois-Multien avec près de 5,3% de la production de betteraves industrielles des Hauts-de-France. Le second plus gros volume de production est constitué par les céréales avec près de 3,2% du volume de production des Hauts-de-France en 2010 (Agreste, 2010).

I.1.45. L'élevage

L'élevage est principalement constitué de volailles et de bovins. L'élevage de volailles est le plus important en termes de nombre de têtes. Les bovins constituent le second élevage le plus important avec 3 217 bovins présents sur le territoire en 2010 (Agreste, 2010). Les élevages sont essentiellement concentrés dans la partie est et sud-est du Valois-Multien.

Cheptel du Valois-Multien en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement agricole) :

	Expl			
Cheptel	(nc)			
Total bovins				
dont total vaches				
dont vaches laitières				
dont vaches nourrices				
Total ovins				
dont brebis mères				

I.1.46. Emplois

Sur le plan économique, le Valois-Multien comptabilise près de 15% des actifs de l'Oise en 2006. Les emplois agricoles du Valois représentent environ 5% des emplois de la petite région agricole (SCoT Valois-Senlis-Chantilly, 2006).

En 2015, l'industrie liée à l'élevage dans l'emploi industriel et agroalimentaire régional pèse près de 3% de l'emploi industriel et 29% de l'emploi agroalimentaire dans la petite région agricole du Valois et Multien (Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, 2016)

I.1.47. Exploitations agricoles

Le territoire est dominé par les moyennes et grandes exploitations, représentant près de 90% des exploitations agricoles. Ce fort taux de grandes exploitations peut être expliqué par la nette dominance des grandes exploitations céréalières.

Taille des exploitations du Valois-Multien en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement agricole) :

Taille des exploitations	Exp			
Exploitations moyennes et grandes				
Petites exploitations				
Toutes exploitations				
Exploitations de 100 ha et plus				

Le territoire est marqué par un vieillissement de la population qui se retrouve dans les exploitations agricoles. Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitants de moins de 40 ans a baissé d'environ 25%. La part d'exploitants de moins de 40 ans était de 24% contre 18% en 2010 (Agreste, 2010).

Age des exploitants du Valois-Multien en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement agricole) :

Age des chefs d'exploitation et des coexploitants	N _t	
moins de 40 ans		
40 à moins de 55 ans		
55 ans et plus		
Total		

La population active familiale est dominante dans la région du Valois-Multien. La part des salariés agricoles familiaux dans les UTA totales est de 47% en 2000 contre 54% en 2010. Il est notable de constater une baisse d'UTA de près de 16,5% entre 2000 et 2010 (Agreste, 2010).

Main-d'oeuvre agricole du Valois-Multien en effectif, en 2000 et en 2010 (Agreste, Recensement agricole) :

Population - Main d'œuvre		
Chefs et coexploitants à temps complet		
Population familiale active sur les exploitati		
UTA familiales		
UTA salariés		
UTA totales (y compris ETA-CUMA)		
Salariés permanents		

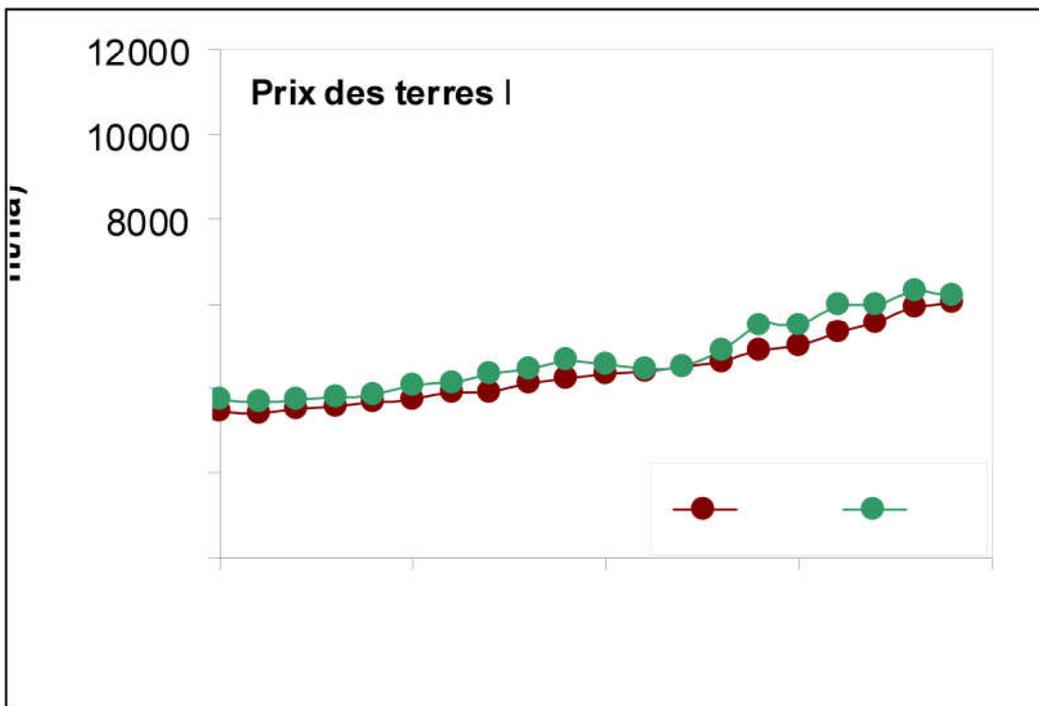
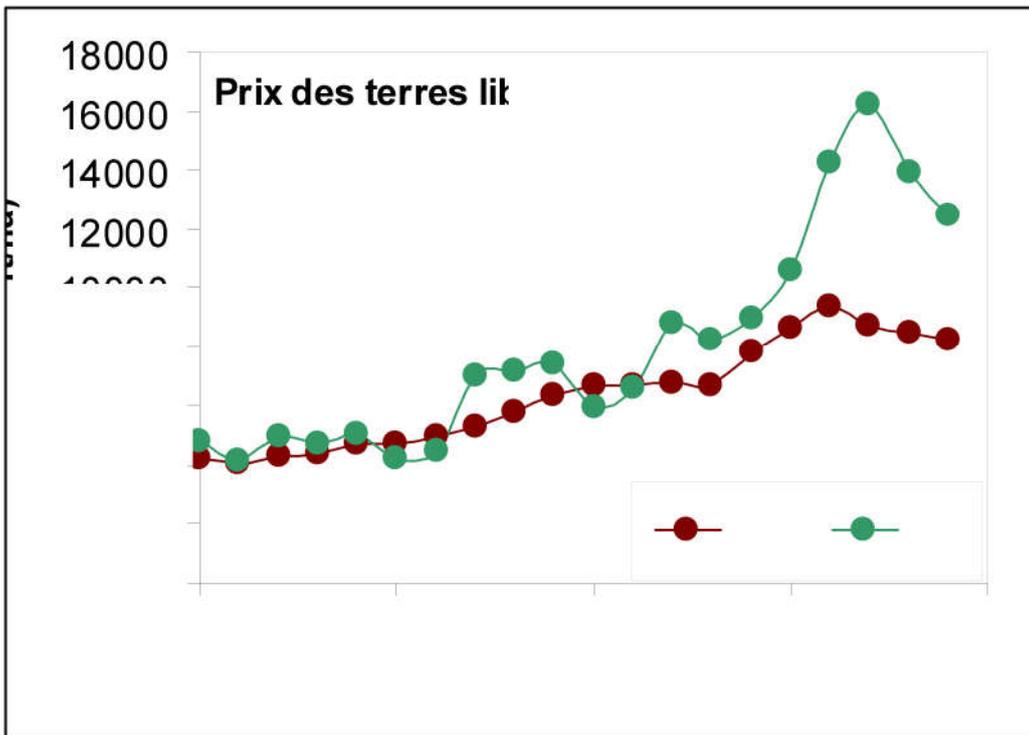
I.1.48. Le foncier

Le prix du foncier a subi une forte inflation entre 1997 et 2016. Cette inflation est de l'ordre de 63% pour les terres agricoles libres et de 41% pour les terres agricoles louées du territoire de Creil (Safer, 2017).

Prix moyen des terres et prés libres et loués de la région de Creil en € courant/ha (source : Safer) :

Années	Prix moyen des terres libres (en € courant/ha)	Pri: loué
2 016	12 460 €	
2 015	13 900 €	
2 014	16 240 €	
2 013	14 230 €	
2 012	10 590 €	

Le prix des terres libres du territoire de Creil est nettement supérieur à celui du département de l'Oise. Il est supérieur de 34% en 2016 à Creil par rapport à l'Oise (Safer, 2017). Bien que légèrement plus élevé à Creil que dans l'Oise, le prix des terres louées connaît une hausse similaire dans les deux territoires.



IV. DETERMINATION DU PERIMETRE DE L'ETUDE

Le périmètre pertinent de l'étude d'impact est dépendant des paramètres économiques et sociaux du territoire. La délimitation du périmètre de l'étude d'impact sera dimensionnée en fonction des activités économiques et du contexte agricole local. Le périmètre est établi en cohérence avec le contexte économique local et des indicateurs statistiques recueillis lors de l'état des lieux.

IV.1. Contexte agricole

La région des Hauts-de-France est marquée par une forte activité agricole. Le nord de la région est marqué par des cultures légumières, de pommes de terre et de betteraves industrielles. La partie sud, constituée des trois départements picards est caractérisée par un substrat calcaire et un paysage agricole dominé par de grandes cultures, essentiellement céréalières.

L'élevage bovin constitue une des grandes filières de la région. Bien que la polyculture et le polyélevage soient bien implantés dans la région, ces orientations sont essentiellement localisées dans le Nord-Pas-de-Calais. Les grandes cultures dominent le paysage agricole picard.

L'agriculture des Hauts-de-France mobilise près de 130 000 emplois directs et indirects inclus (Agreste, 2016). L'élevage et les grandes cultures comptent parmi les orientations agricoles les plus productrices d'emplois agricoles.

La situation géographique de la région avec une façade maritime ouverte sur deux mers et une situation frontalière au sein de grands axes d'échanges européens. La région jouit aussi de la présence de grands groupes industriels producteurs d'emplois dans le secteur agroalimentaire.

IV.2. Analyse de l'agriculture

La petite région agricole du Valois-Multien est dominée par les paysages forestiers à l'ouest et par de grandes cultures sur le plateau calcaire à l'est. Le type de culture exploité dans la région est nettement dominé par les grandes cultures céréalières.

Les cultures actuellement exploitées sur le site d'implantation du projet d'extension de la conurbation de Creil sont essentiellement en grandes cultures et notamment céréalières. Il s'agit du système de culture dominant dans le territoire du Valois-Multien. La petite région agricole du Valois-Multien est représentative des filières agricoles impactées par l'extension de la zone urbaine de Creil et de Verneuil-en-Halatte.

IV.3. Analyse de l'emploi

La région picarde fournit des emplois agricoles assez inégalement répartis. Les emplois agricoles sont majoritairement concentrés dans les zones de polyculture et de polyélevage, ainsi que dans les grandes cultures très présentes en Picardie. Les emplois sont essentiellement des emplois d'actifs agricoles familiaux.

L'industrie agroalimentaire est bien moins présente en Picardie que dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette industrie est structurée selon un système de filières longues et organisées, en cohérence avec les productions primaires locales. L'industrie agroalimentaire est ainsi essentiellement centrée sur la transformation du lait, de la viande, des céréales et des légumes produits dans la région.

La petite région agricole du Valois-Multien est largement spécialisée dans la polyculture. L'élevage est assez peu présent à l'exception de la partie ouest et nord-est du territoire. L'emploi agricole est dominé sur l'ensemble du territoire par des exploitations de grande taille.

IV.4. Synthèse régionale

La région des Hauts-de-France est marquée par un contraste entre la partie nord et la partie sud. Ce contraste se retrouve sur la géomorphologie, la démographie, les activités agricoles et l'économie du territoire.

La partie sud occupée par la Picardie est constituée d'un sol calcaire correspondant au nord du bassin parisien. La partie septentrionale des Hauts-de-France se trouve au niveau des parties nord du bassin de Paris et sud du bassin de Bruxelles. Le paysage est dominé par le bas pays constitué de grandes plaines et par le haut pays caractérisé par des collines. De grandes cultures de céréales et industrielles ainsi que la polyculture, le polyélevage et les cultures de légumes occupent le paysage agricole.

Le Valois-Multien est principalement constitué d'un sol calcaire occupé par de grandes exploitations végétales cultivées en céréales et oléoprotéagineux. Les cultures exploitées au sein de cette petite région agricole sont représentatives des filières agricoles impactées par le projet d'extension de la conurbation de Creil.

IV.5. Choix du périmètre du territoire pertinent retenu

Le territoire pertinent retenu pour l'étude d'impact agricole dans le cadre de l'extension de la conurbation de Creil et de Verneuil-en-Halatte est la petite région agricole du Valois-Multien.

V. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA REGION DE CREIL

V.1. Hydrologie

I.1.49. Les masses d'eaux de surface continentales

Les masses d'eau superficielles concernées par la zone d'étude, dans le secteur de Creil et de Verneuil-en-Halatte sont les suivantes :

- L'Oise du confluent de l'Aisne au confluent du Thérain (FRHR216C)
- la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise (FRHR220)
- le Thérain du confluent de l'Avelon au confluent de l'Oise (FRHR225)
- le ru Macquart (FRHR216C- H2049000)
- le ruisseau le Rhony (FRHR216C-H2048000)

I.1.50. Etat des masses d'eau superficielle

V.1.1 L'Oise du confluent de l'Aisne au confluent du Thérain (FRHR216C)

Paramètres	Etat
Etat écologique 2009 (hors polluants spécifiques)	4
Indice de confiance de l'état écologique hors polluants spécifiques	2
Etat chimique des masses d'eau sans les paramètres HAP-DEHP	2
Indice de confiance de EC_hors_HAP_DEHP	Faible
Etat chimique des ME (extrapolé)	5
Objectif global de la masse d'eau	Bon potentiel
Délai d'atteinte de l'objectif global	2021
Objectif d'état écologique	Bon potentiel
Délai d'atteinte de l'objectif écologique	2015
Objectif d'état chimique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif chimique	2021
Indice de confiance de EC_extrapolé	Elevé

V.1.2 la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise (FRHR220)

Paramètres	Etat
Etat écologique 2009 (hors polluants spécifiques)	3
Indice de confiance de l'état écologique hors polluants spécifiques	2
Etat chimique des masses d'eau sans les paramètres HAP-DEHP	2
Indice de confiance de EC_hors_HAP_DEHP	Faible
Etat chimique des ME (extrapolé)	5
Objectif global de la masse d'eau	Bon potentiel
Délai d'atteinte de l'objectif global	2015
Objectif d'état écologique	Bon potentiel
Délai d'atteinte de l'objectif écologique	2015
Objectif d'état chimique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif chimique	2015
Indice de confiance de EC_extrapolé	Elevé

V.1.3 le Thérain du confluent de l'Avelon au confluent de l'Oise (FRHR225)

Paramètres	Etat
Etat écologique 2009 (hors polluants spécifiques)	3
Indice de confiance de l'état écologique hors polluants spécifiques	3
Etat chimique des masses d'eau sans les paramètres HAP-DEHP	2
Indice de confiance de EC_hors_HAP_DEHP	Faible
Etat chimique des ME (extrapolé)	5
Objectif global de la masse d'eau	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif global	2021
Objectif d'état écologique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif écologique	2021
Objectif d'état chimique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif chimique	2021
Indice de confiance de EC_extrapolé	Elevé

V.1.4 le ru Macquart (FRHR216C- H2049000)

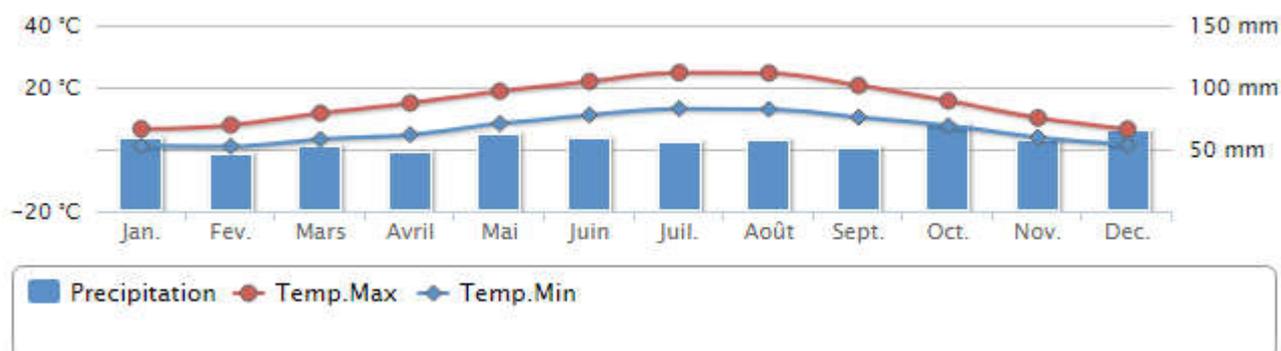
Paramètres	Etat
Etat écologique 2009 (hors polluants spécifiques)	4
Indice de confiance de l'état écologique hors polluants spécifiques	1
Etat chimique des masses d'eau sans les paramètres HAP-DEHP	Non mesuré
Indice de confiance de EC_hors_HAP_DEHP	Non mesuré
Etat chimique des ME (extrapolé)	5
Objectif global de la masse d'eau	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif global	2021
Objectif d'état écologique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif écologique	2021
Objectif d'état chimique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif chimique	2021
Indice de confiance de EC_extrapolé	Très faible

V.1.5 le ruisseau le Rhony (FRHR216C-H2048000)

Paramètres	Etat
Etat écologique 2009 (hors polluants spécifiques)	4
Indice de confiance de l'état écologique hors polluants spécifiques	1
Etat chimique des masses d'eau sans les paramètres HAP-DEHP	Non mesuré
Indice de confiance de EC_hors_HAP_DEHP	Non mesuré
Etat chimique des ME (extrapolé)	5
Objectif global de la masse d'eau	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif global	2021
Objectif d'état écologique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif écologique	2021
Objectif d'état chimique	Bon état
Délai d'atteinte de l'objectif chimique	2021
Indice de confiance de EC_extrapolé	Très faible

V.2. Conditions climatiques

La Picardie est une région au climat à dominante océanique avec une influence continentale croissante dans la moitié est du territoire. Dans la petite région du Valois et Multien, les données climatiques sont relevées à la station Météo France de Creil. La pluviométrie est relativement faible avec une hauteur de précipitations moyenne de 681,1 mm entre 1981 et 2010. La température moyenne minimale est de 6,6°C et la moyenne maximale est de 15,3°C.



Données climatiques relevées à la station Météo France de Creil (source : Météo France)

V.3. La faune et la flore

I.1.51. Parc Naturel Régional

Les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte se situent au sein du Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France (FR8000043).

I.1.52. Les NATURA 2000

Un site NATURA 2000 est recensé à proximité du site du projet. Ce site NATURA 2000 la « Directive Habitats » des « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (FR2200379) situé au sein même du territoire de la commune de Creil.

I.1.53. Les autres zones du patrimoine naturel et paysager

Le tableau suivant liste les zones du patrimoine naturel, paysager et patrimonial des communes situées dans le secteur du projet.

Synthèse des zonages du patrimoine naturel et paysager, de la faune, de la flore et des habitats naturels sur la commune de : Creil et de Verneuil-en-Halatte (source : DREAL Hauts-de-France) :

Communes	ZNIEFF	ZICO	PNR	ZV	Corridors	Sites classés	Sites inscrits
CREIL	<u>Znieff de type 1 :</u> - Coteaux de Vaux et de Laversine - Massif forestier d'Halatte	PE 09 : Massif des trois forêts et bois du roi	Oise-Pays de France (FR8000043)	Zone vulnérable aux nitrates	Corridor 60175	Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de Haute Pommeraie, clairière et butte Saint-Christophe	<ul style="list-style-type: none"> • Chapelle de Vaux et ses abords • Château de Vaux et ses abords • Ile de Creil • Parc Municipal Rouher • Vallée de la Nonette
VERNEUIL-EN-HALATTE	<u>Znieff de type 1 :</u> - Coteaux de Vaux et de Laversine - Massif forestier d'Halatte	PE 09 : Massif des trois forêts et bois du roi	Oise-Pays de France (FR8000043)	Zone vulnérable aux nitrates	Corridor n° 60670	Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles	Vallée de la Nonette

I.1.54. INCIDENCE NATURA 2000

V.3.1 Présentation des NATURA 2000 :

Caractère général du site :

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	87%
Pelouses sèches, Steppes	6%
Autres terres (Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines...)	3%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2%
Forêts de résineux	2%

Autres caractéristiques du site :

Coteaux de la vallée de l'Oise de Toutedoie à Verneuil-en-Halatte, en situations géomorphologiques (versants abrupts sur calcaires lutétiens) et mésoclimatiques exceptionnelles et relictuelles développant une série submontagnarde semi-thermophile du Cephalanthero-Fagion sylvaticae originale (type "Oise-Creil") riche en Buis (*Buxus sempervirens*) avec pelouses du Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti à *Dianthus carthusianorum* (type endémique de la vallée de l'Oise), fourré pionnier à *Buxus sempervirens* et *Prunus mahaleb* (*Berberidion vulgaris*), tillaie-acéraie thermo-submontagnarde à Buis et If (*Tilion platyphylli* type "Oise-Creil") sur pentes abruptes éboulées. L'ensemble de ces habitats inscrits à la directive constituent un ensemble unique, irremplaçable et de très grande valeur patrimoniale.

Les paysages végétaux sont également très originaux pour les régions de plaine : fourrés de Buis où cet arbuste montre une vitalité exceptionnelle, gradins de Seslérie typique des pelouses de montagne).

Qualité et importance :

L'intérêt floristique est parallèlement remarquable (diversité floristique du cortège submontagnard, deux espèces protégées, nombreuses espèces menacées).

Vulnérabilité :

L'état de conservation du site est médiocre, en raison de la proximité de l'urbanisation qui grignote peu à peu les espaces du système submontagnard. De plus, les conséquences d'une eutrophisation de contact et de la dynamique progressive naturelle qui fait régresser les surfaces de pelouses menacent à moyen et long terme le site. Néanmoins, il s'agit des derniers secteurs de versant calcaire de l'Oise non urbanisé sur Lutétien et des ultimes conditions mésoclimatiques submontagnardes de la vallée dans son parcours tertiaire. A noter encore, la vitalité exceptionnelle du Buis, qui suggère une probable spontanéité de l'arbuste en liaison avec le caractère thermo-montagnard du mésoclimat.

V.3.2 Incidence du projet sur les NATURA 2000 :

Compte tenu de l'éloignement des zones d'extension urbaines vis-à-vis du site Natura 2000, les incidences des projets d'urbanisme auront une incidence négligeable sur le Site Natura 2000.

VI. INCIDENCES DU PROJET

VI.1. EFFETS ET INCIDENCES

Le projet consiste en l'extension de la conurbation de Creil. L'implantation du projet est prévue sur des parcelles agricoles actuellement cultivées à Creil et à Verneuil-en-Halatte. Les incidences du projet sur l'activité agricole du Valois-Multien sont étudiées dans cette partie.

La distinction entre un effet et une incidence du projet peut être relativement ambiguë, prenant une connotation différente selon la sensibilité et la potentialité des milieux affectés par le projet. Il est ainsi important de rappeler quelques notions élémentaires.

Un effet constitue le résultat ou plus généralement la conséquence du projet. En soi, un effet prend en compte la dimension factuelle du milieu affecté. A titre d'exemple, un effet est représenté par la consommation de l'espace ou la production de déchet (effet structurel), ou encore par l'émission d'un polluant (effet fonctionnel).

Une incidence constitue la répercussion du projet sur le milieu. Il s'agit de la transposition de l'évènement transcrit sur une échelle de valeurs. En soi, l'incidence peut être traduite par le croisement entre l'effet du projet et la sensibilité du milieu environnant de ce même projet.

VI.2. EFFETS DIRECTS

Les effets directs et indirectes résultent des conséquences immédiates du projet. Ils traduisent ainsi les répercussions de l'ouvrage dans les dimensions spatiale et temporelle. Bien que le projet ne prendra en compte une surface de 21ha18 et 20ha45a en agricole, l'impact agricole sera ici calculé sur la mutation du foncier des 33ha10a et ramenée à une valeur à l'hectare pour la suite du calcul de la compensation.

I.1.55. La SAU

Les exploitations impactées par l'installation du projet connaissent une réduction de leur superficie totale. Le tableau ci-dessous reprend les pertes de chaque agriculteur et donc l'impact du projet sur la SAU locale ;

Exploitant	Surface	Surface	S			
	impactée	exploitation				
Exploitant 1	18,ha50a	250,ha	33			
Exploitant 2	14,ha60a	112,ha				

I.1.56. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au total des ventes et des prestations effectuées par l'entreprise. Il s'agit du montant hors taxes de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale courante.

L'incidence du projet sur le chiffre d'affaires des exploitants impactés est calculée à partir de la production des exploitants en tonnes et du cours des produits en euros par tonne. Le chiffre d'affaires des exploitants est calculé à partir de la formule suivante:

$$\text{Chiffre d'affaires (€)} = \text{Prix (€/tonne)} \times \text{Production (tonne)}$$

VI.2.1 Exploitant 1 :

Le tableau ci-dessous calcule la perte moyenne de chiffre d'affaires :

Culture	Production (tonnes)	Perte de la SAU (%)	Production totale perdue (tonnes)	Prix (€/tonne)	Perte du chiffre d'affaires (€)
Blé	1 045 t	7,40%	77 t	150 €	11 600 €
Escourgeon	170 t		13 t	140 €	1 761 €
Mais	100 t		7 t	145 €	1 073 €
Orge printanier	123 t		9 t	160 €	1 456 €
Colza	203 t		15 t	400 €	5 994 €
Betteraves	3 290 t		243 t	24 €	5 843 €
				Total	27 727 €

La perte moyenne de chiffre d'affaires de l'exploitant 1 est de **27 727 €/an.**

VI.2.2 Exploitant 2 :

Pour l'exploitant 2, il est estimé qu'aucune perte n'est recensée sur la culture de betterave qui représente 7ha. Les 14,6 ha perdus sont donc à impacter sur les autres cultures représentant alors :

$$14,6 \text{ ha} / (112 \text{ ha} - 7 \text{ ha}) = 14 \%$$

Le tableau ci-dessous présente les calculs de la perte moyenne de chiffre d'affaires de

Culture	Production (tonnes)	Perte de la SAU (%)	Production totale perdue (tonnes)	Prix (€/tonne)	Perte du chiffre d'affaires (€)
Blé	240 t	14%	34 t	150 €	5 040 €
Seigle	136 t		19 t	140 €	2 666 €
Escourgeon	128 t		18 t	140 €	2 509 €
Mais	130 t		18 t	145 €	2 639 €
Colza	120 t		17 t	400 €	6 720 €
Betterave	630 t	0%	0 t	24 €	0 €
				Total	19 573 €

La perte moyenne de chiffre d'affaires de l'exploitant 2 est de **19 573€/an.**

VI.2.3 Exploitant 3 :

La perte de l'exploitant 3 est incluse et comptabilisée dans celle de l'exploitant 1 et 2 car des échanges de terre ont eu lieu pour optimiser les productions.

VI.2.4 Perte de CA agricole globale :

La perte total de chiffre d'affaires agricole est de :

$$27\,727\text{€} + 19\,573\text{€} = 47\,300\text{€ pour } 33\text{ha}10 \text{ soit } 1\,429\text{€/ha}$$

Le projet ne concernant que 21ha18a avec une emprise agricole de 20ha45a, le montant moyen de la perte est de : $1\,429\text{€/ha} \times 20\text{ha}45\text{a} = \mathbf{29\,223\text{€/an}}$

I.1.57. L'emploi agricole

Les exploitations impactées par le projet n'emploient pas de salarié agricole. Le projet n'entraîne pas de suppression d'emploi agricole à l'échelle locale. Aucun impact direct sur l'emploi agricole n'est donc à décompter.

I.1.58. Le prix du foncier

Entre 2010 et 2016, le prix moyen courant des terres agricoles de Creil connaît une augmentation de 34 % pour les terres libres et de 21 % pour les terres louées. Dans l'agglomération de Creil, le prix moyen courant des terres agricoles est de 12 460 €/ha pour les terres libres en 2016, soit + 51 % par rapport à la moyenne de l'Oise. Les terres agricoles louées ont un prix courant moyen de 6 210 €/ha, soit + 1 % par rapport à la moyenne de l'Oise.

Le Valois-Multien connaît ainsi une forte hausse du prix du foncier agricole en raison de la perte de terres agricoles. Cette hausse est particulièrement forte dans le cas des terres libres. La petite région agricole est par ailleurs impactée de façon différenciée entre la zone ouest plutôt forestière, et la zone est du territoire à dominante agricole.

I.1.59. L'écologie

Aucune incidence n'est à prévoir sur les zones naturelles. Aucune destruction de corridor écologique n'est dénombrée.

VI.3. EFFETS INDIRECTS

Les effets indirects traduisent un lien de causalité à l'origine des effets directs du projet. Les effets indirects peuvent concerner une conséquence éloignée dans l'espace ou dans le temps. Les répercussions des effets indirects sont potentiellement aussi importantes que celles engendrées par les effets directs.

Les effets indirects prennent en compte les effets de chaînes occasionnés par une succession d'événements indirectement liés au projet, ou encore les effets induits par le même projet sur des dimensions sociales ou économiques par exemple.

I.1.60. La SAU

Aucune incidence indirecte du projet sur la surface agricole exploitée dans la petite région agricole n'est à prévoir. Aucune exploitation tierce n'est pénalisée par l'extension de la conurbation de Creil.

I.1.61. La production agricole

La répercussion du projet est évaluée en fonction des contrats entre les exploitants et les coopératives, la CUMA, afin de déterminer les dommages du projet sur l'économie agricole à l'échelle de la petite région agricole du Valois-Multien.

L'exploitant 1 est sous contrat pour ses productions de blé et de seigle. La baisse de production de l'exploitation engendrée par la perte de la SAU peut occasionner des impacts sur la production de la coopérative fournie par l'exploitant 2.

Bien que non adhérents à la CUMA, les exploitants 1 et 2 pratiquent la mise en commun du matériel. Un système d'entraide est pratiqué entre les exploitants. La perte de la SAU peut engendrer une fragilisation de cette structuration en raison d'une baisse des moyens financiers à court terme de l'exploitant 1.

I.1.62. Incidence sur le chiffre d'affaires

La baisse de la production agricole due à l'implantation du projet est évaluée à 291,8 tonnes toutes cultures confondues, soit 0,03% de la production du Valois-Multien.

Cette perte correspond à une baisse de 37 071,80 € du chiffre d'affaires de l'ensemble des exploitants impactés.

I.1.63. Emploi indirect

A l'échelle du Valois-Multien, la perte des actifs s'élève à 168 entre 2000 et 2010, soit une baisse de 16,6 %, soit 16,8 emploi/an en moyenne (Agreste, 2010).

La perte de SAU entre 2000 et 2010 est de 269 ha soit 26,9 ha/an.

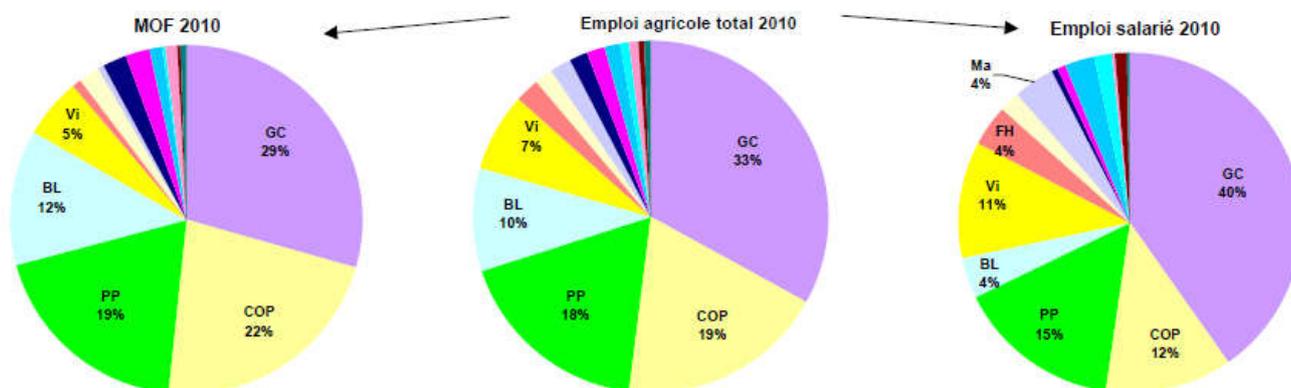
En rapprochant ces deux paramètres, faute d'autres données, il peut être estimé une perte de :

$$16,8 \text{ emploi/an} / 26,9 \text{ ha/an} = \mathbf{0,6 \text{ emploi/ha de perdu.}}$$

Cette valeur reste à prendre avec réserve et pondération, car elle inclue des emplois du secteur agricole qui ne sont pas concernés par le projet : mareyage, agroalimentaire de la conserverie de poissons, laiterie...

Nous nous sommes attelés à rechercher la répartition des emplois « agricoles », et faute d'information sur la petite région agricole, nous avons obtenu les données suivantes sur le territoire de la Picardie.

2 - Emploi agricole en UTA par Otex (RA 2010)		Exploitations	Emploi Total	dont MOF	dont salariés	
Total		13 857	22 967	15 261	7 706	
1500	Céréales et Oléoprotéagineux	COP	3 921	4 341	3 417	924
1600	Autres grandes cultures	GC	3 921	7 587	4 480	3 108
2800	Maraichage	Ma	81	401	100	301
2900	Fleurs, horticulture diverse	FH	133	477	160	317
3500	Viticulture	Vi	798	1 686	838	848
3900	Fruits et autres cultures permanentes	Fr	57	186	52	134
4500	Bovins lait	BL	1 111	2 184	1 885	299
4600	Bovins viande	BV	491	385	336	49
4700	Bovins mixte	BM	218	377	324	53
4813	Ovins et caprins	OC	345	179	166	13
4840	Autres herbivores	He	431	422	276	145
5100	Porcins	Po	52	145	64	82
5200	Volailles	Vo	154	372	160	212
5374	Autres élevages hors sol	HS	63	104	73	31
6184	Polyculture, polyélevage	PP	2 081	4 120	2 929	1 191



Répartition des emplois agricoles selon l'otex en Picardie en 2010 (source : Agreste)

Les exploitants concernés par l'expropriation sont essentiellement en structure agricole de type COP. Les grandes cultures étant peu nombreuses, elles sont négligeables dans l'ensemble des trois exploitations impactées. Selon le tableau ci-dessus, le nombre de salariés agricoles en COP représente en Picardie :

$$924 / 7\,706 = 12 \% \text{ des emplois « agricoles »}$$

Dans le cas de ce dossier, l'impact sur l'emploi est calculé selon la formule suivante :

$$21 \text{ ha} * 0,6 \text{ Emploi/ha} * 12\% = 1,5 \text{ emplois}$$

Selon notre approche, la perte d'emploi agricole indirecte due au projet est estimée à 1,5 emplois.

I.1.64. Prix du foncier

La disparition de terres agricoles pour la réalisation de l'extension de la conurbation creilloise, sur les communes de Creil et de Verneuil-en-Halatte aura une incidence sur le foncier, car il s'agit d'une perte nette de l'offre.

Le prix du foncier augmente de façon constante depuis la fin des années 1990 en raison d'un déséquilibre entre la demande et l'offre des terres agricoles disponibles. De plus, la réalisation du projet engendre une baisse des terres agricoles disponibles, il s'agit donc d'une perte nette de la SAU du territoire. Le projet peut ainsi avoir une incidence indirecte sur les autres terres agricoles du territoire. En revanche, l'ampleur de cette incidence est peu mesurable et imprévisible compte tenu des connaissances en matière de foncier agricole du secteur.

I.1.65. L'écologie

Aucune incidence indirecte n'est à prévoir sur les zones naturelles. Le projet n'a pas d'incidence majeure sur une quelconque zone naturelle protégée, même éloignée de l'emprise du projet.

VI.4. EFFETS TEMPORAIRES ET PERMANENTS

Les effets du projet liés à la dimension temporelle peuvent être dissociés en deux catégories:

- les effets temporaires : Ils ont des répercussions limitées dans le temps. Leur intensité s'atténue soit immédiatement, soit progressivement jusqu'à disparaître.
- les effets permanents : L'implantation du projet occasionnera des effets qui se manifesteront tout au long de la vie de l'ouvrage.

L'ampleur des effets du projet est indépendante de leur caractère temporaire. Bien que réversible, un effet temporaire peut ainsi avoir une lourde répercussion sur l'environnement.

I.1.66. La SAU

L'emprise du projet engendre une perte définitive de la SAU agricole, occasionnant un effet permanent sur la diminution de la SAU agricole.

I.1.67. La production agricole

La production agricole des exploitants impactés par le projet diminue en raison de la perte de la SAU.

En revanche, une modification des systèmes de production ou de l'orientation technico-économique des exploitations peut à terme atténuer l'intensité de la perte de production agricole et la voir disparaître.

L'effet du projet est d'ordre temporaire avec une ampleur plus faible pour les exploitants les moins impactés. De plus, à l'échelle de la petite région agricole, la baisse de production engendrée par le projet est négligeable. L'atténuation de l'effet du projet sur la production agricole du Valois-Multien est immédiate et donc temporaire.

I.1.68. Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des exploitants est directement lié à la SAU et à la production agricole des exploitants. De plus, le chiffre d'affaires dépend aussi du cours et des marchés des productions agricoles. La répercussion du projet sur le chiffre d'affaires à moyen et long termes est donc peut évidente à quantifier à partir des données disponibles.

A l'échelle des exploitants, l'effet temporel du projet dépendra de la capacité des agriculteurs à augmenter leur production agricole de façon rentable et à retrouver du potentiel de production équivalent en marges.

A l'échelle de la petite région agricole, la baisse de production des exploitants impactés par le projet est immédiatement atténuée et a donc un effet temporaire sur le chiffre d'affaires du Valois-Multien.

I.1.69. L'emploi agricole

L'emploi agricole tend à diminuer dans la petite région agricole. A l'échelle du Valois-Multien, la perte d'emploi est estimée à 1,5 emplois/ha. L'emploi agricole subit un effet de faible intensité, mais tout de même notable. L'effet du projet est tout de même permanent sur l'emploi agricole de ce territoire.

I.1.70. Le prix du foncier

Le prix du foncier tend à augmenter en conséquence de la baisse de l'offre des terres agricoles disponibles. La perte des SAU accroît la diminution de l'offre en terres agricoles du territoire. Le projet engendre donc un effet irréversible et permanent sur le prix du foncier.

I.1.71. Les travaux

La phase de construction des extensions urbaines de la conurbation de Creil engendrera des nuisances environnementales occasionnées par les poussières, les vibrations, le bruit ou encore le trafic des engins et véhicules du chantier. Ces effets se produiront seulement pendant la phase de travaux et auront un caractère temporaire.

Cependant, les travaux doivent impérativement se dérouler en intégrant une correction des dommages potentiels du chantier sur l'environnement. Une modification de la structure des sols, d'un espace remarquable ou encore une pollution des eaux peut avoir des conséquences permanentes et irréversibles sur la biodiversité et les activités agricoles du territoire concerné.

I.1.1. Les filières agricoles amont et aval :

Le projet seul, qui concerne 0,06% du foncier de la petite région agricole, n'aura pas d'impact sur le fonctionnement et l'approvisionnement des coopératives céréalières, le fonctionnement des sucreries, ou l'activité des collecteurs de produits, locaux départementaux ou régionaux.

Aucune des cultures concernées n'est une culture spécialisée avec des circuits amont et aval spécifiques pouvant être impacté de façon notable.

Le projet seul n'aura pas d'impact sur les fournisseurs de produits, semences et matériels agricoles.

VI.5. EFFETS CUMULATIFS

L'effet de l'activité du projet se combine avec celui des activités existantes et des autres projets en cours d'instruction. Le cumul des effets séparés de cet ensemble d'activités peut conduire à un effet synergique. En soi, un effet supérieur à la somme des effets élémentaires est susceptible de se produire.

La présente étude d'impact assure la compatibilité de l'étude d'incidence de l'extension du projet Alata de la conurbation de Creil sur le domaine agricole avec les projets présents sur le territoire. Ainsi, les projets appartenant au territoire de la région de Creil sont recensés à partir des informations disponibles dans la base de données de la DREAL dénombrant les projets en cours dans le territoire concerné. D'autres projets sont en cours d'instruction ou de travaux. Ces projets sont détaillés dans les parties suivantes.

I.1.2. Les Jardins de Creil

Les Jardins de Creil constituent un projet dont l'emprise se trouve en partie sur des terres agricoles. Une étude d'impact préalable des terres agricoles sera réalisée dans le cadre de ce projet. Il faudra donc prendre en considération les mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires liées à ce projet., d'autant plus que les exploitations 1 et 3 déjà impactées par l'extension du parc Alata sont aussi impactées par ce projet.

I.1.3. MAGEO

L'emprise du projet MAGEO se trouve en partie sur des terres agricoles situées au nord de l'agglomération creilloise. Une étude d'impact préalable des terres agricoles sera réalisée dans le cadre de ce projet. Il faudra donc prendre en considération les mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires liées à ce projet.

I.1.4. Ligne Roissy-Picardie

Ce projet est amorcé en 2010 et aboutira en 2020. L'enquête publique est réalisée et le projet fait preuve d'une DUP. Il est actuellement en phase d'acquisition foncière et les travaux sont amorcés. Ce projet a par ailleurs fait l'objet d'une étude d'impact préalable. Il faudra prendre en considération les terres faisant l'objet de mesures compensatoires dans le cadre de ce projet dans le secteur de l'agglomération de Creil.

I.1.5. Gare Coeur d'agglomération : Sud Oise - Picardie

Ce projet amorcé en 2012 fait partie des aménagements prévus dans le cadre de la réalisation de la ligne Roissy-Picardie. Une opération de concertation concernant le projet et ses avancées est mise à disposition du public en 2015.

I.1.6. EC'Eau Port fluvial

Ce projet d'aménagement sur le site de Veille Montagne à Creil est engagé depuis 2012. Ce projet a fait l'objet d'une étude d'impact en 2014 et une première tranche de travaux est prévue

sur la période comprise entre 2018 et 2020. Il faudra aussi prendre en considération les terres faisant l'objet de mesures compensatoires dans le cadre de ce projet dans le secteur de l'agglomération de Creil.

I.1.7. Rénovation du quartier du Moulin

Une étude de faisabilité de ce projet a été réalisée en 2013. Ce projet, dont les études techniques et la programmation financière ont été effectuées en 2015, est en phase de première tranche de travaux en 2017. Ce projet aboutira à l'horizon 2024.

I.1.8. Effets cumulés

Étant donné la simultanéité des phases de travaux entre le projet d'extension de la zone d'activité Alata avec celle des autres projets cités précédemment, des effets cumulés entre l'ensemble des projets, est potentiellement effective. Il faudra ainsi prendre en considération les effets potentiels des autres projets et les mesures compensatoires prévues à cet effet.

VII. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION

VII.1. EFFETS DU PROJET

Le projet d'extension de la zone d'activités Alata est consommateur de terres agricoles actuellement exploitées par des exploitations mises en cultures. L'objet de cette partie est d'orienter l'étude dans le choix des mesures d'évitement, de réduction ou compensatoires adaptées au contexte réglementaire et agricole du Valois-Multien.

VII.2. ÉVITEMENT

Après recherche et étude, la commune de Verneuil en Halatte renonce à développer une zone d'activité initialement prévue sur la commune et consommatrice de terre agricole et loin des autres activités économiques locale (Zone Ue). L'implantation du projet s'est donc orienté vers l'extension de la zone d'activités d'Alata car plus rationnelle dans le développement actuel de cette zone et faute de ne pas pouvoir être déplacée sur un autre secteur, comme par exemple sur l'ancienne base aérienne. Par ailleurs et contrairement à la zone économique initialement retenue pas la commune, ALATA est desservi par les réseaux technique ce qui est plus rationnel et judicieux. Cela évite des couts et une dispersion des activités.

VII.3. REDUCTION

Le projet d'extension de la zone d'activités d'Alata ne peut pas être réduit tant par sa capacité d'accueil que par la diminution de la surface de son emprise au sol. Aucune mesure de réduction n'est donc possible ou envisageable sur ce site.

VII.4. SYNTHÈSE

Compte tenu de l'optimisation de l'implantation de l'extension du parc Alata et des normes de construction, la surface de l'emprise de l'ouvrage est utilisée avec le meilleur rendement possible. Le site faisant l'objet de cette présente étude, situé sur les communes de Creil et Verneuil-en-Halatte, répond au mieux aux conditions de réalisation du projet, car il est dans la continuité du parc d'activité Alata initial. Ce site a ainsi été retenu en raison des critères favorables à la construction du site.

L'implantation foncière étant optimisée sans réduction totale de l'impact, il est alors nécessaire de se diriger vers la réalisation d'un scénario de compensation.

VIII. MESURES COMPENSATOIRES AGRICOLES COLLECTIVES

L'évitement et la réduction ne sont pas applicables sur le site. L'impact du projet ne peut effectivement pas être évité ou suffisamment atténué par la mise en œuvre de mesures d'évitement et de réduction. Afin de pallier les effets résiduels notables du projet, des mesures compensatoires doivent alors être réalisées dans le respect des dispositions instaurées par la loi d'avenir agricole.

Les mesures compensatoires visent à contrebalancer les effets négatifs du projet par des actions positives et favorables au secteur agricole. Ces mesures compensatoires sont des mesures collectives et devront, dans le cadre du projet, prendre en compte les activités agricoles à l'échelle de la petite région agricole du Valois-Multien.

Les mesures compensatoires répondent aux régimes notifiés encadrant les systèmes d'aides correspondant aux besoins des entreprises du ou liées au secteur agricole, perturbées par un important prélèvement foncier (voir Annexe 1). Les mesures compensatoires proposées dans le cadre de ce projet sont les suivantes.

VIII.1. Mesure compensatoire 1 : Requalification d'un chemin :

La requalification du Chemin du Mur de Vaux pourrait être proposée comme une mesure compensatoire pouvant être éventuellement intégrée dans le point VIII-4 de l'étude « restaurer ou créer des chemins agricoles ». Bien qu'elle ne permettrait pas le passage d'engins agricoles, cette « voie douce » permettrait de relier Creil à Verneuil en Halatte et favoriserait le flux de randonneurs. Elle pourrait améliorer sensiblement le paysage et sa conception pourrait favoriser éventuellement l'écoulement des eaux. Par ailleurs cela permettra d'augmenter d'autant le flux de randonneurs qui aura une influence positive pour le Brasseur récemment installé sur le Parc. Ce chemin pourrait par ailleurs être un moyen de favoriser et de faire émerger des points de vente directs de produits agricoles envisagés par les exploitants lors des entretiens avec M ROUTIER.

I.1.1. Identification du besoin

Les agriculteurs impactés par le projet souhaitent retrouver du foncier plus qu'une indemnité. Le départ éventuel de Monsieur LIENARD est une opportunité pour eux.

I.1.2. Efficacité de la démarche

La prise en considération de l'avis des exploitants impacté permet de réparer efficacement les effets négatifs du projet sur l'activité agricole du secteur impacté. Ainsi, au-delà du dédommagement des exploitants par expropriation, la réparation du préjudice par un dispositif d'aide dissocié de l'expropriation. Elle est conditionnée et dimensionnée aux besoins des exploitants réellement impactés et permettra de mieux aider au maintien de l'activité agricole locale en accompagnant plus efficacement les agriculteurs les plus touchés. Cela permettra également d'optimiser la répartition du foncier en tenant compte des besoins exprimés et justifiés des deux agriculteurs impactés.

I.1.3. Avantages de la participation

Cette démarche dispose d'un avantage certain, car elle permet de proposer une mesure compensatoire en cohérence avec le réel besoin des agriculteurs locaux et impactés par le projet. Elle permet aussi d'éviter d'élaborer une mesure compensatoire favorisant des exploitants non impactés plutôt que les agriculteurs directement impactés par le projet.

I.1.4. Réponse aux régimes notifiés

⇒ SA 40207 : Infrastructures locales :

La création ou la réhabilitation des accès aux parcelles ou d'axes de communication entre les exploitations améliore les conditions de vie des exploitants et les échanges entre agriculteurs notamment.

VIII.2. Mesure compensatoire 2 : Aide aux expropriés :

Dans l'éventualité d'un départ total de M LIENARD, le montant des compensations pourrait être alloué pour financer des études et des honoraires (avocats, géomètres, experts agricoles...) visant à accélérer et à optimiser l'installation des autres agriculteurs directement impactés. Ce concours financier permettrait très certainement d'accélérer la mise en place des exploitants concernés tout en permettant une optimisation des conditions d'installation. Les effets bénéfiques pour le secteur agricole seraient plus rapides.

I.1.5. Identification du besoin

Les agriculteurs impactés par le projet souhaitent retrouver du foncier plus qu'une indemnité. Le départ éventuel de Monsieur LIENARD est une opportunité pour eux. En l'inscrivant dans ce cadre, cette compensation viendrait améliorer les processus liés aux transferts et pourrait être efficient rapidement.

I.1.6. Efficacité de la démarche

La prise en considération de l'avis des exploitants impacté permet de réparer efficacement les effets négatifs du projet sur l'activité agricole du secteur impacté. Ainsi, au-delà du dédommagement des exploitants par expropriation, la réparation du préjudice par un dispositif d'aide dissocié de l'expropriation. Elle est conditionnée et dimensionnée aux besoins des exploitants réellement impactés et permettra de mieux aider au maintien de l'activité agricole locale en accompagnant plus efficacement les agriculteurs les plus touchés. Cela permettra également d'optimiser la répartition du foncier vis-à-vis des structures des deux agriculteurs impactés.

I.1.7. Avantages de la participation

Cette démarche dispose d'un avantage certain, car elle permet de proposer une mesure compensatoire en cohérence avec le réel besoin des agriculteurs locaux et impactés par le projet. Elle permet aussi d'éviter d'élaborer une mesure compensatoire favorisant des exploitants non impactés plutôt que les agriculteurs directement impactés par le projet.

I.1.8. Réponse aux régimes notifiés

⇒ SA 39618: Aides aux investissements liés à la production primaire :

Cette démarche permet aux exploitations touchées par l'éviction foncière de réaliser des investissements dans le but de maintenir leur activité agricole ou de la reconverter.

⇒ SA 40833 : Conseil pour les PME dans le secteur agricole :

La mise en relation des exploitants permet aux agriculteurs de se rencontrer et d'échanger sur les méthodes d'exploitation les mieux adaptées et les plus rentables.

⇒ SA 40979 : Transfert de connaissance et actions d'information dans le secteur agricole :

Les techniques et pratiques échangées entre les exploitants participent à l'amélioration du transfert d'informations dans le secteur agricole.

⇒ SA 39618 : Aides aux investissements liés à la production primaire :

Le partage de matériels permet aux exploitants d'augmenter la production primaire (blé orge, maïs, tournesol...)

⇒ SA 40207 : Infrastructures locales :

La création ou la réhabilitation des accès aux parcelles ou d'axes de communication entre les exploitations améliore les conditions de vie des exploitants et les échanges entre agriculteurs notamment.

⇒ SA 39618 : Aides aux investissements liés à la production primaire :

Un meilleur accès à l'exploitation ou aux parcelles par l'exploitant et les animaux (dans le cas d'un élevage) facilite les déplacements et améliore les conditions d'exploitation.

VIII.3. ESTIMATION DU MONTANT DE LA COMPENSATION :

Etude financière d'impact d'une emprise sur 20,45 ha pour l'agrandissement du Parc ALATA sur le site de CREIL et VERNEUIL-EN-HALATTE (Oise).

1. Calcul de la perte du potentiel économique agricole territorial.

a. Evaluation de l'impact direct standard annuel

*Sources : Observatoire agricole régional – typologie des exploitations agricoles Chambre d'agriculture – Optabiom – ministère de l'agriculture et de la pêche 2010
Analyse de groupe AS60AIGC sur 950 exploitations agricoles de l'Oise – produits 2012 à 2016 hors aides découplées.*

Selon la typologie des exploitations agricoles de la région agricole du Valois et leur produit brut standard annuel moyen sur les 5 dernières années, le produits brut standard pondéré sur ce territoire s'élève à 1 550 €/ha.

Les 20,45 ha d'emprise ont un impact économique standard annuel de 31 697 euros/an.

Cet impact direct sur le produit brut annuel agricole inclut de facto l'impact sur l'amont des exploitations, à savoir l'ensemble des approvisionnements et des services

b. Pondération de l'impact selon les spécificités de l'emprise.

Les 20,45 ha de l'emprise impactent deux exploitations. Leurs assolements comportent des cultures habituelles de la région : blé, escourgeon, orge de printemps, maïs, colza et betteraves. Ces surfaces permettre potentiellement l'exercice de chaque système agricole du territoire.

Cependant ces 20,45 ha présentent la spécificité d'un potentiel agronomique des terres nettement supérieur au potentiel moyen du département. Par exemple pour un blé, le rendement observé sur les 20,45 ha de l'emprise est de plus de 90 qx/ha en année moyenne contre 83 qx/ha pour l'Oise. Pour les betteraves le rendement moyen constaté est de 92 T/ha contre 83 T/ha pour la moyenne Oise.

La pondération de l'impact économique est une majoration de 10,5%, prenant en compte cet écart de rendement.

La pondération liée aux spécificités de la zone d'emprise s'élève à 3 326 euros/an.

c. Impact de l'emprise sur les aides et subventions aux agriculteurs.

Ces 20,45 hectares permettent d'activer chaque année des aides agricoles de l'Union Européenne. Ces aides PAC font l'objet d'un processus de réforme depuis les années 2015 jusqu'en 2019 afin de réduire progressivement la part de l'aide liée à l'historique de l'exploitation agricole.

L'impact de l'emprise sur ces aides représentent un manque à gagner de 190 €/ha/an au terme de la réforme, lorsque l'aide PAC sera uniformisée au-delà de 2020.

L'impact de l'emprise sur les aides s'élève à 3 886 €/an.

- d. Impact indirect annuel de l'emprise du projet sur l'aval : coopératives et industries agroalimentaires :

En aval des exploitations agricoles, les productions sont stockées, préparées, transformées et commercialisées au sein de coopératives et d'industries agro-alimentaires. La diminution d'approvisionnement représente une perte de chiffre d'affaires que l'on peut estimer proportionnellement à la performance de ces entreprises.

Nous nous appuyons pour cela sur le rapport de l'INSEE « L'agroalimentaire en Picardie - De l'industrie au commerce de gros : des activités diversifiées et performantes » de janvier 2015.

Les informations recueillies selon les activités des IAA permettent de calculer le chiffre d'affaire de chaque secteur pour 100 euros d'approvisionnement en matière première.

Ainsi nous pouvons mettre en correspondances la perte de surfaces de production agricoles avec des pertes de chiffre d'affaires de coopératives ou d'industries agroalimentaires.

Par exemple, pour 100 € de produit betteraves à sucre en moins, le manque à gagner pour la filière sucre est de 267 €.

Pour le lin nous nous appuyons sur les résultats de la coopérative Lin 2000.

Par contre, pour les céréales, qui constituent à elles seules les deux tiers du chiffres d'affaires des cultures non industrielles de notre département il convient d'ajuster le calcul selon les débouchés (aliments pour animaux, grains et produits amylacés, boulangerie-pâtes, commerces de gros et autoconsommations par les producteurs). Nous nous appuyons pour cela sur une étude de France AgriMer.

Pour les céréales oléo-protéagineux nous retenons ainsi une valeur de 175 € de CA de la filière pour 100 € de production agricole achetée.

Fort de ces ratios, nous pouvons mesurer l'impact de l'emprise sur la filière aval en fonction des activités présentes, net de l'amont.

**Impact indirect annuel de l'emprise
du projet sur l'IAA et les services,
net de l'amont.**

= 32 842 € / an

- e. Valeur des services environnementaux.

Nous nous référons au rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis remis au premier ministre en avril 2009, qui fait référence en ce domaine.

L'équivalent pour le territoire d'une emprise de 20,45 ha, proportionnellement aux systèmes agricoles est une perte de 0,55 ha de pâtures. **Soit un impact sur les services environnementaux de 309 €/an.**

2. Calcul du montant de la compensation collective.

a. La perte totale de potentiel agricole annuelle :

L'emprise entraîne une perte de potentiel agricole sur les activités agricoles, ainsi que sur les activités d'amont et d'aval. Elle impacte également les services environnementaux des agriculteurs.

Impacts de l'emprise	Evaluation annuelle (en euros/an)
Impact direct sur l'agriculture et l'amont	31 702 €
Pondération aux caractéristiques de l'emprise	3 326 €
Perte des aides PAC	3 886 €
Impact indirect sur l'aval	32 842 €
Valeur des services environnementaux	311 €
TOTAL Perte de potentiel agricole annuelle	72 067 €

b. Calcul du potentiel économique agricole à reconstituer :

Le délai nécessaire à la reconstitution du potentiel économique agricole par investissement du fonds de concours collectif est de 10 ans.



Le potentiel économique agricole à reconstituer = 720 670 euros.

c. Calcul du montant de la compensation collective :

Le montant à investir pour reconstituer ce potentiel économique agricole est fonction du taux de rentabilité de l'investissement dans ce secteur d'activité.

La DRAAF des Hauts-de-France préconise l'utilisation des données du Réseau d'Information Comptable Agricole avec sur les 10 dernières années une moyenne de 6,22 euros de produits pour 1 euro investi.

Le montant de la compensation collective pour cette emprise de 20,45 ha sur le site de Creil et de Verneuil-en-Halate est de 115 863.4 euros arrondi à 115 864 euros

Le montant de la compensation collective pour cette emprise de 20,45 ha est de 115 864€.

Cette compensation financière pourrait être fléchée en direction de la filière maraîchère locale dans le cadre d'une démarche globale (aide à la conversion, formation, logistique...) visant à encourager et faciliter la conversion en agriculture biologique. En facilitant l'émergence d'une filière biologique locale, l'existence d'un secteur structuré localement pourrait ainsi favoriser le développement d'un projet global plus structurant comme une légumerie (capable de s'approvisionner, de trier, de laver, de stocker et de distribuer les produits). Tout en valorisant la production locale, ce projet serait générateur d'emplois durables utilisant une main d'œuvre locale.

Cet axe serait aussi en adéquation avec les demandes formulées sur le secteur par les maraîchers mais permettrait aussi de structurer une filière capable de répondre à une demande sans cesse croissante et dont les perspectives de développement sont favorables en raison d'une évolution des modes de consommation et du contexte réglementaire.

Si cette solution devait être retenue, les institutions (chambre d'agriculture, DDT, Conseil Départemental, Communauté d'agglomération et Communauté de Communes...) pourraient alors favoriser et accompagner l'émergence de mesures favorisant le développement du territoire en s'appuyant sur les ressources locales.

Pour rappel le montant ci-dessus concerne l'impact de la perte en chiffre d'affaires agricole induit par le projet qui fait disparaître du foncier agricole. Ce montant n'a pas de lien avec les indemnités d'éviction des agriculteurs concernés, qui elles correspondent à l'impact économique direct sur les agriculteurs et ceci de façon individuelle. Le calcul du montant, concernant l'indemnisation des agriculteurs expropriés, est régi par une autre procédure réglementée et inscrite dans le code de l'urbanisme.

BIBLIOGRAPHIE

Agreste : Le panorama 2016 : Secteur agroalimentaire, n°55, Srise Hauts-de-France

Agreste Picardie - Les feuilles de liaisons : Circuit court : du miel et des légumes, n° 40 - mai 2012

Agreste Picardie - Les feuilles de liaisons : Les élevages laitiers en Picardie, n°45 - avril 2013

Agreste Picardie - Les feuilles de liaisons : Premières tendances du recensement agricole 2010, n°39 - septembre 2011

Atlas des paysages de l'Oise, DIREN Picardie, Atelier 15, 2005

Insee Dossier Picardie n° 5 - L'agroalimentaire, de l'industrie au commerce de gros : des activités diversifiées et performantes - janvier 2015

La diversification des exploitations contribue au développement des territoires, Agreste Hauts-de-France, Études et analyses n° 9 - mars 2017, Agreste

La filière élevage en Hauts-de-France, Ecostratégique - Affaires économiques et prospectives, Chambre d'agriculture des Hauts-de-France, juin 2016

Le bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation : Résultats 2012, Série agriculture n°225 - novembre 2014, Agreste

Le bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation : Résultats 2014, Série agriculture n°235 - septembre 2016, Agreste

Mémento de la statistique agricole, Agreste Picardie, Edition 2015 - octobre 2015, Agreste

Mémento de la statistique agricole, Agreste Nord-Pas-de-Calais Picardie, Edition 2015 - Janvier 2016, Agreste

Mémento de la statistique agricole, Agreste Hauts-de-France, Edition 2016 - octobre 2016, Agreste

Observatoire régional de l'agriculture biologique en Picardie : La reproduction, la transformation et la distribution biologique en Picardie, Agriculture Biologique en Picardie, édition 2015 - repères 2014

Safer (2017), le prix des terres et des prés, <http://www.le-prix-des-terres.fr/levolution-des-prix/prix-des-terres-et-pres/prix-des-terres-et-pres-regions-agricoles>

LEXIQUE

A :	Argile
ADEME :	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
As :	Arsenic
B :	Bore
BRGM :	Bureau de recherche géologique et minière
BSD :	Bordereau de Suivi de Déchet
C :	Carbone
°C :	Degré Celsius
CaO :	Calcium
Cd :	Cadmium
CDBPA :	Code Des Bonnes Pratiques Agricoles
CEC :	Capacité d'Echange Cationique
CIPAN :	Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates
C/N :	Rapport carbone sur azote
Co :	Cobalt
Cr :	Chrome
CSDU :	Centre de Stockage de Déchets Ultimes
CTO :	Composé Trace Organique
Cu :	Cuivre
CUMA :	Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole
CV :	Chevaux
DbA :	Décibel
DCE :	Directive cadre sur l'eau
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP :	Déclaration d'Utilité Publique
EARL :	Exploitation agricole à responsabilité limitée
ETM :	Elément Trace Métallique
ETP :	Evapo-Transpiration Potentielle
FCOS :	Formation Continue Obligatoire de Sécurité
FDS :	Fiche de données de sécurité
Fe :	Fer
FIMO :	Formation Initiale Minimum Obligatoire
GIE :	Groupement d'intérêt économique
GPS :	Géopositionnement Par Satellite
Ha :	Hectare
Hg :	Mercure
HPA :	Hydrocarbure Polycyclique Aromatique
Hz :	Hertz
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN :	Institut Géographique National

INERIS :	Institut National de l'Environnement et des Risques
Kg :	Kilogramme
Kg/ha :	kilogramme par hectare
Kg/m ² :	kilogramme par mètre carré
Kg/m ³ :	kilogramme par mètre cube
Kg/t :	kilogramme par tonne
Km :	kilomètre
K ₂ O :	Potasse
LEMA :	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques
LF :	Limons fins
LG :	Limons grossiers
M :	mètre
M ² :	mètre carré
Mm :	millimètre
Mg/m ² :	milligramme par mètre carré
M ³ :	mètre cube
M ³ /ha :	mètre cube par hectare
Mg/kg ms :	milligramme par kilogramme de matière sèche
MgO :	Magnésie
MIATE	Matières d'Intérêt Agronomique Issues du Traitement des Eaux
Mn :	Manganèse
MO :	Matière Organique
Mo :	Molybdène
MS :	Matière Sèche
MS/ha :	Matière sèche par hectare
MS/m ² :	Matière sèche par mètre carré
MW :	Mégawatt
N :	Azote
Nb :	Nombre
Nd	Azote disponible
Ni :	Nickel
Nog :	Azote organique
Ntk :	Azote total Khjeldal
P ₂ O ₅ :	Phosphore
Pb :	Plomb
PCB :	PolyChloroBiphényle
Ph :	Potentiel hydrogène
PNR :	Parc naturel régional
Ppm :	partie par millier
PPR :	plan de prévention des risques naturels
PPRI :	plan de prévention des risques d'inondation
PVC :	polychlorure de vinyle

S :	Sable
SAGE :	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SATEGE :	Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epanrages
SAMU :	Service d'Aide Médicale Urgente
SAU :	Surface Agricole Utile
SCEA :	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCL :	Société Civile Laitière
SDAGE :	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
Se :	Sélénium
STH :	Surface Toujours en Herbe
SPE :	Surface Potentielle Epannable
SYPREA :	Syndicat des professionnels du recyclage en agriculture
T :	Tonne
T° :	Température
TL :	Terre Labourable
T MS :	Tonne de matière sèche
T/ha :	Tonne par hectare
UTA :	Unité de Travail Annuel
V :	Volt
Val. :	Valeur
ZICO :	Zone d'importance pour la conservation des oiseaux
Zn :	Zinc
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ANNEXE

Les 11 régimes notifiés encadrant des systèmes d'aides pouvant correspondre aux besoins d'entreprises du ou liées au secteur agricole perturbées par un important prélèvement foncier (source : Instruction technique n° DGPE/SDPE/2016-761 du 22/09/2016) :

1) Aides aux investissements liés à la production primaire (n° SA 39618) :

Il pourrait s'agir de la prise en compte des effets sur les exploitations touchées ou non par l'éviction foncière, par l'incitation à engager de nouveaux investissements pour maintenir ou reconverter une activité. La possibilité d'investissements collectifs est prévue par le régime.

2) Promotion des produits agricoles (n° SA 39677) :

Soutien à la relance de la notoriété d'une production, création de circuits courts ; il s'agit de donner une nouvelle dynamique à la production impactée par le projet.

3) Transformation et commercialisation de produits agricole (n° SA 40417) :

L'objectif serait alors d'augmenter localement la plus-value des productions affectées par un projet foncier très consommateur d'espace agricole.

4) Conseil pour les PME dans le secteur agricole (n° SA 40833) :

Le conseil peut notamment couvrir les champs de la compétitivité et de l'innovation, la viabilité économique et environnementale et le cas échéant les normes de sécurité au travail, soit tout un éventail de thématiques qui peuvent renforcer l'ancrage local des exploitations.

5) Recherche et développement dans les secteurs agricole (et forestier) (n° SA 40957) :

Il s'agit d'aide allouée à un organisme de recherche. Le financement de la recherche de nouveaux débouchés peut intéresser une filière spécialisée, affectée par une réduction foncière importante qui remet en cause sa viabilité.

6) Transfert de connaissance et actions d'information dans le secteur agricole (n° SA 979) :

L'aide peut notamment couvrir la formation professionnelle et l'acquisition de compétences, des projets de démonstration liés à des investissements ou des visites d'exploitations. De telles initiatives peuvent contribuer à augmenter localement la plus-value des productions affectées par un projet.

7) Systèmes de qualité (n° SA 41652) :

La montée en gamme peut être une réponse à la perte de la quantité produite en raison d'une réduction foncière ; le dispositif peut couvrir entre autres les études de marché, la conception et l'esthétique des produits, l'élaboration du dossier de reconnaissance.

8) Aides à finalité régionale (n° SA 39252) :

Les bénéficiaires sont des PME, dans le cadre d'un changement fondamental dans le processus de production ou d'une diversification. L'incitation à la diversification d'une entreprise existante peut être

une solution pour la valorisation, dans de courts délais, d'une production primaire locale dont on cherche à compenser la réduction.

9) Aides à la formation en entreprise, hors secteur agricole (n° SA 40207) :

Elles peuvent accompagner l'adaptation à l'emploi dans le cadre d'un projet bénéficiant d'une aide régionale telle que prévue au point précédent.

10) Infrastructures locales (n° SA 40206) :

Il s'agit de l'amélioration de l'environnement des entreprises et des consommateurs. Tout type de bénéficiaire est possible. Les réseaux d'échanges d'informations semblent a priori le mieux répondre aux circonstances. Les réseaux ainsi créés doivent être mis à disposition sur une base ouverte et non discriminatoire. Si le lien avec les mesures de compensation classiquement évoquée n'est pas immédiat, certaines situations géographiques particulières, par exemple la montagne, pourraient être des lieux d'expérimentation de ce régime.

11) Recherche, développement innovation hors secteurs agricole et forestier (n° SA 40391) :

cf. point 5.